

## CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS (1902-1932)

Suite du Crédit mobilier, successivement présidé par le baron d'Erlanger, Charles Wallut et, *in fine*, son neveu, Edmond Duchateau.

Reprise en mains par un groupe issu de l'Office des rentiers, impliqué dans des affaires comme le Café Riche-Brasserie, le Palais de glace des Champs-Élysées (patinoire), l'Électricité de Limoges.

### Jacques Marie Raymond de LAPISSE, président

Né à Brive, le 28 avril 1855.

Fils de François Léon de Lapisse de Lamothe, propriétaire du domaine du Repaire en Corrèze, et de Françoise Mariè Charlotte *Élise* Blanchard.

Bachelier ès lettres et ès sciences.

Marié, en oct. 1886, avec Joséphine Marie-Louise Pons Combaluzier. Veuve, remariée à Lisbonne, le 21 mai 1936, avec Dom Miguel Pedro de Mello, comte de Obidos (1870-1945). Succéda à son premier mari comme administratrice de l'Imprimerie Paul Dupont et présidente du *Corrézien républicain* (*Corrézien* tout court sous l'Occupation).

Dont Pierre (1890) et Jacqueline (1897-1988), mariée en 1919 avec le comte Jean de Charnières, lieutenant de cavalerie, administrateur de Force et distribution et de l'Imprimerie Paul Dupont, divorcée en 1930, rebaptisée Jacmond et remariée en 1938 avec Paul Louis Raymond Petit.

Employé au Crédit général français (1875-1880), administrateur du Crédit viager (mars 1882-nov. 1883), étant un cousin issu de germain d'Émile Blanchard,

Directeur du journal *Le Soir* (1882-1885).

Sans emploi (1885-1890).

Fondateur, avec Frédéric Jolly, de l'Office des rentiers (1890).

Responsable, à ce titre, à partir de 1891, de la partie financière des *Annales politiques et littéraires*.

L'un des fondateurs du Palais de glace des Champs-Élysées (1893).

Administrateur du Café Riche-Brasserie (démission en 1895),

propriétaire de 250 actions des Éts Decauville (*Paris-Capital*, 5 décembre 1895).

Président de la Compagnie centrale d'éclairage et de transport de force par l'électricité dite Compagnie d'électricité de Limoges (1896).

L'un des commanditaires de la maison de coulisse Armand Lévy (*Paris-Capital*, 9 mars 1898).

Administrateur des Forces motrices et Usines électriques de la Vézère (1899)(abs. en 1901 par la Compagnie d'électricité de Limoges transformée en 1930 en Force et distribution),

de la Compagnie des houillères d'Ahun (1900-1904).

président du Chemin de fer de Porto-Rico (American Railroad Company of Porto-Rico)(1902),

administrateur du Secteur de la Rive gauche de Paris (1904) : électricité,

de l'Éclairage électrique,

du [Crédit franco-égyptien](#) (oct. 1905),

de la Sucrierie centrale « Coloso » de Porto-Rico,

administrateur de la Société métallurgique de Montbard-Aulnoye (1906), ancêtre de Vallourec,

président du [Crédit foncier de Tunisie](#) (1906-1908),

administrateur de la Société française de machines-outils pour automobiles et industries diverses (1907)(fusion en 1913 avec les Usines Bouhey, absorption en 1914 par la SOMUA),

2/2

de la Compagnie parisienne d'électricité (CPDE)(août 1907).

Chevalier de Légion d'honneur du 11 août 1911 (min. des Finances) :

président du Crédit mobilier français,  
de la Société de construction du canal de Pernambuco,  
du [Crédit foncier colonial](#) (1905),

A récemment créé la Société Paris-Austerlitz.

A facilité le placement et la protection des capitaux français à l'étranger (signalé à ce titre par le ministre des Affaires étrangères).

Président de la Société financière au Brésil (jan. 1912),  
administrateur de la Compagnie du Port commercial de Puerto-Belgrano (Argentine)(jan. 1912),  
de la Compagnie générale de construction de locomotives (Batignolles-Châtillon)(juin 1917),  
et de la Compagnie générale de constructions navales (fév. 1918), filiales de la Compagnie des Batignolles (Goüin),

de la [Banque française de Syrie](#) (mai 1919),

de la Société commerciale industrielle et financière pour la Russie (Socifro)(jan. 1920),  
des Ciments de Domme (Dordogne).

Président du *Corrézien républicain* (mars 1923).

Administrateur de l'Imprimerie Paul Dupont.

Décédé à Paris XVI<sup>e</sup>, 3, rue du Général d'Andigné, le 13 avril 1929.

(Avec le concours de l'historien corrézien Gilles Quincy).

Plusieurs investissements coloniaux  
dans cette première période :

tentative de filialisation d'une partie des Gisements d'or de Saint-Élie  
(Guyane), contrariée par un groupe d'actionnaires soutenu par la maison Chopy  
& Cie (1903-1904),

entrée dans le Crédit foncier colonial (1905),  
création du Crédit foncier de Tunisie (1906-1908),  
achat du domaine de l'Oued-el-Abib (Tunisie),

prise en mains du Crédit agricole, commercial et industriel algérien (1911),  
ticket dans la Banque commerciale du Maroc,  
puis (1919) dans la Banque française de Syrie,

participation, enfin, à l'augmentation de capital de la Compagnie forestière  
Sangha-Oubangui et à la constitution de la Compagnie générale des colonies  
(1920)

Crédit mobilier français  
(*Paris-Capital*, 16 avril 1902)

Le Crédit mobilier français a pris rang définitivement dans le monde des affaires.

La deuxième assemblée constitutive a eu lieu le 12 courant et a nommé les administrateurs qui auront à présenter la nouvelle banque au public.

Le premier conseil d'administration est composé de MM. J[acques] de Lapisse, E[dmond] Duchateau <sup>1</sup>, F[rédéric] Jolly <sup>2</sup>, P[aul] Levêque <sup>3</sup>, A[ugustin] Piala <sup>4</sup>, A[ugustin] Baudoz <sup>5</sup>.

À l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration a désigné comme président M. J. de Lapisse, et choisi comme directeur M. P. Deltour.

La nouvelle société, dont le siège provisoire est 104, rue Richelieu, sera prochainement, transférée dans les anciens locaux plus spacieux, de la Banque internationale, 3 et 5, rue Saint-Georges.

---

DEUIL  
Edmond Duchateau  
(*Gil Blas*, 18 mai 1903)

On annonce la mort de M. Edmond Duchateau, administrateur du Crédit mobilier français, des Grands Moulins de Corbeil et de plusieurs autres sociétés, décédé en son domicile, rue Chauveau-Lagarde, 4. Le service funèbre et l'inhumation dans une sépulture de famille doivent avoir lieu en Belgique.

---

Société du Port du Rosario  
(*Gil Blas*, 6 juin 1903)

La souscription aux obligations de la Société du Port du Rosario sera ouverte les 9 et 10 du mois courant au Crédit mobilier français, au Crédit foncier et agricole d'Algérie, et chez MM. Bénard et Jarislowsky.

---

---

<sup>1</sup> Edmond Duchateau : seul survivant du conseil de l'ancien Crédit mobilier au sein du nouveau, pour peu de temps puisqu'il décède en mai 1903.

<sup>2</sup> Frédéric Jolly, de Saint-Maur-les-Fossés : administrateur délégué de l'Office des rentiers, administrateur du Palais de glace des Champs-Élysées (patinoire) et de la Compagnie centrale d'éclairage et de force par l'électricité (Électricité de Limoges). En 1913-1914, un « Jolly » était commissaire aux comptes du Comptoir central de crédit à Paris (Comptoir Naud).

<sup>3</sup> Paul Levêque : même parcours que Jolly. Est-ce lui qu'on retrouve sur l'Annuaire des entreprises coloniales de 1922 au conseil de la Navale de l'Océanie ?

<sup>4</sup> Augustin Piala : École des mines de Saint-Étienne, 1867. Ingénieur aux mines de Montrambert, de Montchanin, puis (1893) de Villebœuf. Scrutateur à l'assemblée générale des Charbonnages du Tonkin en 1897. Administrateur-directeur de 1877 à 1904 de la Compagnie des houillères d'Ahun à Lavaleix-les-Mines (Creuse) au sein de laquelle siégeait Jacques de Lapisse. Représentant du Crédit mobilier à partir de 1906 à la Société métallurgique de Montbard, puis à Montbard-Aulnoye (futur Vallourec). Président des Mines de Champagne. Décès annoncé par *L'Écho des mines et de la métallurgie* du 20 avril 1927.

<sup>5</sup> Augustin Baudoz : il apparaît pour la première fois sous les feux de la rampe en 1889, comme fondateur fictif de la Société des établissements Decauville qui permet à la famille de majorer considérablement son apport en évitant une évaluation par un commissaire *ad hoc*, ce qui sera une cause d'invalidation par le tribunal de commerce de la Seine en décembre 1892. Lequel taxait Baudoz, dans son jugement, de « professionnel de ces sortes de complaisances et rémunéré pour elles. » En mars précédent, il avait figuré comme apporteur de la Société pour la mise en exploitation des brevets Chardonnet à l'étranger, et en août comme liquidateur de la Société française de protection contre le phylloxéra. « Nous avons appelé le pseudo-fondateur [de la Société Decauville] Baudoz, feuille de vigne, inventeur d'une poudre contre le phylloxéra et d'une nouvelle industrie. Ce brave homme ne s'en était pas ému et continuait à fonder des sociétés de plus en plus florissantes et à préparer des affiches où l'on peut voir le tout petit insecte viticole terrassé par le souffle d'un immense soufflet à poudre (*Paris-Capital*, 28 décembre 1892). De l'Office des rentiers et du Palais de glace. Décès en 1906 ou 1907.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.  
Société anonyme au capital de 30.000.000 émis.  
Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 1903  
(*Le Journal des chemins de fer*, 20 juin 1903, p. 478 s.)

[...] M. le colonel Péchot, actionnaire, se référant aux conditions dans lesquelles a été faite la dernière émission d'obligations [confiée au Crédit mobilier français], exprime le regret que les actionnaires qui ont eu à consentir des sacrifices importants, soit du fait de la réduction du capital social, soit par suite de la diminution du dividende en 1901, et de sa suppression en 1902, n'aient pas bénéficié d'un droit de préférence dans la souscription.

.....  
M. le président [André Lebon]. – Je ne peux pas, dans l'intérêt du crédit de la Compagnie, insérer dans tous les journaux que j'ai 30.000 obligations à placer et que, s'il vous plaît de les prendre, elles sont à votre disposition, parce que le résultat de cette opération serait de provoquer une baisse des cours du jour au lendemain. Je suis donc obligé, comme tout le monde, quand j'ai besoin d'une certaine somme un peu importante, dans un délai rapproché, de traiter avec des tiers qui prennent à leurs risques et périls la souscription d'un paquet d'obligations et qui le replacent dans le public. Dans quelles conditions ?

Quand M. le colonel Péchot me demandait tout à l'heure si nous avions fait attention aux intérêts de nos actionnaires dans la circonstance, nous ne pouvions pas, devant la souscription ferme des titres, imposer l'obligation de réserver un droit de préférence pour nos actionnaires, mais nous avons eu soin de donner la liste des actionnaires aux établissements qui faisaient l'émission et c'est par leurs soins que ceux-ci ont été avisés et qu'ils ont pu souscrire au même titre que leurs autres clients. [...]

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Crédit mobilier français  
(*Gil Blas*, 30 octobre 1904)

Les actionnaires de cette société se sont réunis hier en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. [Jacques de] Lapisse.

Dès le début, un incident a été soulevé : M. le président donne lecture d'un papier timbré émanant d'un actionnaire qui proteste contre la tenue de l'assemblée, parce qu'il lui a été refusé communication de l'inventaire, ainsi que des autres pièces dont les actionnaires ont le droit de prendre connaissance.

Après avoir entendu le rapport du conseil et celui des commissaires, l'assemblée a approuvé à l'unanimité et, après discussion, les résolutions suivantes :

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires, approuve les comptes de l'exercice 1903-1904 et le projet de répartition des bénéfices tels qu'ils lui sont présentés, fixe en conséquence le dividende dudit exercice à la somme de 5 francs par action de 100 francs et décide la mise en paiement de ce dividende à partir du 2 novembre 1904, sous déduction des impôts, savoir à raison de :

4 fr. 80 par action nominative.

4 fr. 70 par action au porteur (contre remise du coupon n° 2).

Deuxième résolution. — L'assemblée générale ratifie et confirme la nomination comme administrateur de M. Gustave Forgue, ingénieur, professeur à l'École centrale des Arts et manufactures [ECP].

Les fonctions de M. Forgue, nommé par le conseil d'administration en remplacement de M. Edmond Duchateau, décédé, prendront fin en même temps que celles des administrateurs en exercice.

Troisième résolution. — L'assemblée générale nomme commissaire des comptes pour l'exercice 1904-1905, dans les termes de l'article 23 des statuts, MM. G. Marie et D. Decescaud, et fixe à 1.000 fr. la rémunération de chacun d'eux.

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Houillères d'Ahun  
(*Gil Blas*, 17 novembre 1904)

[...] Deuxième résolution. — L'assemblée élit membre du conseil d'administration, M. Manigler, en remplacement de M. [Jacques] de Lapisse.

Troisième résolution. — L'assemblée générale, au nom de tous les actionnaires, se joint au conseil d'administration pour exprimer à M. [Augustin] Piala et à M. de Lapisse les sentiments de regrets que laisse leur démission et leur apporter son témoignage de reconnaissance pour tous les services qu'ils ont rendus à la société.

Elle donne *quitus* de son mandat d'administrateur à M. Piala.

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Crédit mobilier français  
(*Gil Blas*, 11 décembre 1904)

Les actionnaires de cette société réunis hier en assemblée générale extraordinaire ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution. — L'assemblée générale, vu l'article 7 des statuts, décide de porter le capital social de 7.525.000 francs à 10 millions de francs par la création de 24.750 actions nouvelles de 100 francs chacune, à souscrire en espèces.

Ces actions seront émises au pair et assimilées pour la jouissance aux actions anciennes.

Elles seront libérées d'un quart (25 francs), au moment de la souscription et du solde (73 francs) du 15 au 20 janvier 1905.

Deuxième résolution. — Les actionnaires anciens et porteurs de parts bénéficiaires auront jusqu'au 24 décembre courant pour l'exercice du droit de préférence que leur confère l'article 7 § 2 des statuts. En conséquence, pendant ledit délai, les actionnaires auront un droit de souscription irréductible, à raison d'une action nouvelle pour six anciennes.

Les actionnaires sont admis, en outre, et pendant le même délai, à souscrire aux actions nouvelles, sans limitation de nombre, mais, pour cette seconde partie, ils seront soumis, s'il y a lieu, à réduction proportionnelle au cas où la quantité des titres ainsi souscrits excéderait celle des actions restant disponibles après l'exercice du droit de préférence statutaire dont il vient d'être parlé.

Le droit de préférence sera exercé sur présentation des titres. Il sera périmé, pour ceux qui n'en auront pas fait usage, par la seule expiration du délai ci-dessus fixé.

Une seconde assemblée générale sera convoquée aussitôt après la clôture de la souscription pour constater ladite souscription et le versement du premier quart, déclarer la société constituée au capital de 10 millions de francs et apporter aux statuts les modifications que la dite augmentation comportera.

Pour toutes publications ou dépôts, tous pouvoirs sont donnés au porteur des pièces.

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Crédit mobilier français  
(*Gil Blas*, 13 janvier 1905)

Les actionnaires de cette société, réunis hier en assemblée générale extraordinaire, sous la présidence de M. [Jacques] de Lاپisse, ont voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la déclaration de souscription des 24.750 actions de cent francs, émises en augmentation du capital social, et de versement du quart sur chacune d'elles, déclaration faite par le conseil d'administration suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Lavoignat, notaire à Paris, le 31 décembre 1904.

Reconnaît la sincérité de ladite déclaration de souscription et de versement, et déclare, en conséquence, la société définitivement constituée au capital de dix millions.

Deuxième résolution. — Les articles 4, 5 et 6 des statuts sont modifiés et remplacés par la rédaction suivante :

ART. 4. Le siège social est établi à Paris, 3 et 5, rue Saint-Georges.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même ville par décision du conseil d'administration.

ART. 5

I. — Aux termes des actes constitutifs, il a été apporté à la société :

1° La clientèle et l'achalandage de la « Société de Crédit mobilier », avec le droit exclusif de faire usage de sa dénomination ;

2° Tout l'intérêt de la « Société de Crédit mobilier » dans la « Compagnie des Chemins de fer de Porto-Rico », consistant en actions, obligations et créances, ainsi que tous les intérêts et droits de la « Société de Crédit mobilier » dans diverses autres affaires ;

3° Une partie des valeurs dépendant de son portefeuille et des espèces en caisse ou en comptes courants chez ses banquiers et correspondants.

Les titres, créances et espèces figurant sous les § 2 et 3 ci-dessus ont été plus longuement détaillés en un état qui est demeuré annexé aux statuts primitifs.

En représentation et pour prix de l'apport qui précède, il a été attribué à la liquidation de la « Société de crédit mobilier » 60.000 actions, nettes de tous frais, de 100 francs, entièrement libérées, de la présente société.

II. — Il a été également apporté à la société :

Tout l'actif net de la société dite « L'Office des rentiers », comprenant son fonds de commerce et sa clientèle, ses créances actives, les titres composant son portefeuille, ses espèces en caisse ou chez ses banquiers et correspondants, les traités, affaires et opérations en cours et généralement tous les éléments composant ledit actif, plus longuement détaillés en un état annexé aux statuts primitifs.

En représentation et pour prix de l'apport qui précède, il a été attribué à la société de « L'Office des rentiers », 15.000 actions, nettes de tous frais, de 100 francs chacune, entièrement libérées, de la présente société.

Les 75.000 actions ainsi attribuées aux apporteurs leur ont été délivrées deux ans après la constitution de la société, conformément à la loi en vigueur à l'époque de cette constitution.

ART. 6

Le fonds social est fixé à dix millions de francs, divisé en 100.000 actions de 100 francs chacune, dont 75.000 actions, entièrement libérées, ont été attribuées en représentation des apports, ainsi qu'on l'a vu sous l'art. 5.

Les 25.000 actions de surplus ont été souscrites en numéraire et libérées d'un quart au moment de la souscription.

Le solde du montant de ces actions ou de toutes autres qui seraient ultérieurement émises, en cas d'augmentation du capital, devra être versé en une ou plusieurs fois, conformément aux décisions de l'assemblée générale ou aux appels de fonds arrêtés par le conseil d'administration.

Les appels de fonds devront être publiés dans un journal d'annonces légales de Paris quinze jours au moins avant la date fixée pour le versement.

Les actionnaires auront à toute époque le droit de libérer leurs titres par anticipation.

À défaut de paiement aux échéances fixées, les souscripteurs resteront soumis aux dispositions des articles 13, 14 et 15 des présents statuts.

Troisième résolution. — Pour faire toutes publications ou tous dépôts, partout où besoin sera, tous pouvoirs sont donnés au porteur des pièces.

---

### PROJET DE RÉORGANISATION DU CREDIT FONCIER COLONIAL (*Le Temps*, 3 juillet 1905)

Le Crédit mobilier français a monté de 123 à 128. La *Cote européenne* annonce que M. de Lapsse, président du conseil d'administration de cette société, est entré dans le conseil du Crédit foncier colonial, ce qui indiquerait que le Crédit mobilier va s'occuper de la réorganisation de cette affaire.

---

### Crédit mobilier français Crédit foncier colonial (*Le Temps*, 10 juillet 1905)

Le Crédit foncier colonial a monté depuis une quinzaine de jours du cours de 40 francs environ à 57 fr., sur la nouvelle qu'a donnée l'un de nos confrères, et que nous avons reproduite, du projet de réorganisation financière de cette société par les soins du Crédit mobilier français dont le président [Jacques de Lapsse] est entré, avons-nous dit, dans le conseil d'administration du Crédit foncier colonial.

Il semble toutefois que l'on ait été un peu vite à la Bourse dans l'escompte des résultats de ces négociations liées à une circonstance suspensive. En effet, deux nouveaux administrateurs sont entrés dans le conseil d'administration du Crédit foncier colonial non pour consacrer un accord, mais pour mieux étudier la situation de cette société coloniale et la valeur des propriétés qui, dans le projet, devraient faire l'objet d'un apport par le Crédit foncier colonial à une société foncière dont le fonds de roulement serait fourni par le groupe du Crédit mobilier. Aucun engagement ne sera pris de part et d'autre, tant que cette étude n'aura pas été terminée et tant que les formalités de transfert des propriétés n'auront pas été assurées d'être promptement remplies, une fois les parties d'accord.

---

### Crédit mobilier français SON AUGMENTATION DE CAPITAL (*Paris-Capital*, 11 octobre 1905)

Il est parfaitement superflu de rappeler comment le Crédit mobilier a fait peau neuve il y a trois ans, par sa fusion avec l'Office des rentiers.

Le Crédit mobilier transformé a fait très simplement et très franchement, sa profession de foi lors de cette transformation.

Il ne nous paraît pas inopportun de la rééditer dans la circonstance :

« Le Crédit mobilier français a été constitué définitivement, le 12 avril 1902, au capital de 7.525.000 francs <sup>6</sup>, suivant statuts reçus par M<sup>es</sup> Lavoignat et Lanquest, notaires à Paris.

Le siège social de la nouvelle société a été transféré dans les anciens locaux de la Banque internationale, 3 et 5, rue Saint-Georges.

Le conseil d'administration est composé de MM. :

J. de Lapsse, ancien président de l'Office des rentiers, président ;

[Augustin] Baudoz, ancien administrateur de l'Office des rentiers ;

F[rédéric] Jolly, ancien administrateur de l'Office des rentiers ;

P[aul] Levêque, administrateur de la Compagnie d'électricité de Limoges ;

Piala, ingénieur, administrateur des Houillères d'Ahun.

Constitué par l'absorption de l'Office des rentiers et la majeure partie de l'actif du Crédit mobilier, dont il prend la dénomination, le Crédit mobilier français vient au monde avec les traditions des grands établissements, avec leurs relations, et les garanties que leurs règles de prudence offrent au public.

Nous savons mieux que personne, et nous aurons toujours présent à l'esprit, qu'une société de crédit, est surtout puissante par l'honorabilité dont elle jouit et par la confiance qu'elle inspire.

L'une et l'autre ne s'acquièrent que par les services rendus.

À cet égard, les promesses ne sont, rien, ce sont les actes seuls qui comptent.

Nous ne ferons donc pas un long programme.

Nous allons entrer, avec l'avènement de la paix, dont il est impossible de préjuger le rétablissement, à point nommé mais dont, par contre, on ne peut douter, dans une grande période d'affaires.

Nous nous efforcerons d'en faire profiler nos clients.

Il y aura, dans cette période beaucoup d'argent à gagner pour les capitalistes : mais il y aura, par contre, beaucoup d'excès, beaucoup d'imprudences, de spéculations, à l'abri desquelles il faudra se tenir.

Nous ne pouvons trop rappeler à ce propos que, de tout temps, ce sont les meilleures valeurs qui ont le plus enrichi le public.

Avec la paix, ce sont aussi les meilleures valeurs qui bénéficieront le plus du mouvement d'affaires qui s'ensuivra et de l'abondance des capitaux.

Il faudra donc surtout avoir les yeux tournés vers les grands fonds d'États, les obligations de tout repos, les grandes valeurs industrielles, plus encore que vers les entreprises le plus directement intéressées au rétablissement de la paix, et qui ne peuvent, malgré la valeur incontestable d'un grand nombre d'entre elles, que constituer un appoint dans la composition d'un portefeuille.

Notre prochaine ligne de conduite se trouve ainsi définie d'elle-même.

Nous nous attacherons à tenir nos clients éloignés de toutes opérations aléatoires ; nous leur recommanderons, avant tout, des valeurs de premier ordre, et nous leur conseillerons en toutes circonstances la plus grande prudence.

On a dit souvent qu'il est plus difficile de conserver que d'acquérir. En s'inspirant des règles générales, qui précèdent, on arrivera, mieux que de toute autre manière, à augmenter sagement sa fortune.

---

<sup>6</sup> Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 1904, le capital social a été porté à 10 millions de francs.

Tels sont les principes que le Crédit mobilier français tenait à présenter aujourd'hui à sa clientèle, certain en cela d'être bien compris par elle et d'avoir son approbation. »

\*  
\* \*

Le Crédit mobilier est resté fidèle à son programme. Ses bilans roulent sur des chiffres relativement restreints et il est clair que la société ne cherche pas à faire concurrence aux grands établissements de crédit, au point de vue des comptes de dépôts. Ce serait, d'ailleurs, plutôt pour elle un souci et un embarras.

Une première petite augmentation de capital a porté celui-ci à 10 millions et l'augmentation proposée va le porter à 25 millions.

Les résultats de l'exercice sont, paraît-il, favorables et permettront encore d'alimenter les comptes de réserve prudemment constitués. Nous en rendrons compte avec soin.

Quant à l'augmentation même du capital, elle s'explique d'elle-même.

Pour appliquer son programme, le Crédit mobilier, ayant sans doute étudié d'intéressantes affaires, a besoin d'augmenter ses moyens d'action. Il s'agit d'une affaire de banque d'émission et, surtout, d'émissions moyennes proportionnées aux ressources de la maison, et permettant la division des risques.

Le Crédit mobilier, jusqu'ici, s'est notamment intéressé aux obligations des Chemins de fer de Porto-Rico, aux obligations du Port de Rosario. à l'affaire de Coloso, qui n'est que la mise en société d'une affaire en pleine marche.

[Il a été question de son intervention au Crédit foncier colonial.](#)

Ces affaires ont obtenu un classement relativement satisfaisant, sinon complet.

Le Crédit mobilier s'est trouvé, du fait des Chemins de fer de Porto-Rico, très bien placé pour profiter de la poussée que l'intervention des États-Unis a provoquée dans cette riche contrée.

Il est naturel qu'il en profite, [ce qui ne veut pas dire, sans doute, qu'il s'absorbera par trop dans les affaires exotiques.](#) Le grand point, c'est de savoir éviter la superposition trop rapide d'affaires à résidus non liquidés.

La sagesse de son conseil le préservera de ce danger.

La composition du conseil est, pour une banque d'émission, un élément qu'on ne saurait négliger.

Dans l'espèce, les collègues de M. de Lapisse ne nous en voudront pas si nous disons que leur personnalité se confond avec celle de leur président.

Son sang-froid et son coup d'œil aussi bien pour deviner l'accueil, que pour tirer d'un concours tous les avantages qu'il peut comporter, nous sont connus et nos vœux l'accompagnent.

---

OCTOBRE 1905 : CRÉATION DU [CRÉDIT FRANCO-ÉGYPTIEN](#)

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Crédit mobilier français  
(*Gil Blas*, 2 décembre 1905)

Les actionnaires du Crédit mobilier français se sont réunis le 30 novembre en assemblée générale extraordinaire, sous la présidence de M. [J\[acques\]](#) de Lapisse,

président du conseil, à l'effet de vérifier et de rendre définitive l'augmentation du capital, réalisée conformément au vote de l'assemblée générale du 24 octobre dernier.

Plus de 162.500 actions étaient présentes ou représentées à cette réunion.

Le rapport du conseil d'administration et l'acte notarié dont lecture lui a été donnée constatent que les 150.000 actions nouvelles ont été souscrites au moyen de 4.186 souscriptions, représentées, par 3.016 personnes ou sociétés.

Ce chiffre considérable de souscripteurs doit fixer l'attention. Son importance, en effet, montre, en même temps que la diffusion des actions du Crédit mobilier français, la grande quantité des intéressés directement liés à sa prospérité. C'est aussi une preuve éloquente de la confiance qu'inspire cet établissement.

Après la lecture de l'acte notarié, les actionnaires ont adopté à l'unanimité et sans discussion les résolutions dont voici le texte :

1° L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la déclaration de souscription des 150.000 actions de 100 francs émises en augmentation du capital social, et du versement sur chacune desdites actions du quart de leur capital nominal (25 fr.), plus une prime de 10 fr. à porter aux réserves, soit au total 35 fr. par action, déclaration faite par le conseil d'administration suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Lavoignat, notaire à Paris, le 21 novembre 1905.

Reconnaît la sincérité de ladite déclaration de souscription et de versement, et déclare en conséquence la société définitivement constituée au capital de vingt-cinq millions de francs.

2° Les deux premiers alinéas de l'article 6 des statuts sont, en conséquence, modifiés comme suit :

« Art. 6. — Le fonds social est fixé à vingt-cinq millions de francs, divisé en deux cent cinquante mille actions de 100 francs chacune.

Les cent soixante-quinze mille actions de surplus ont été souscrites en numéraire et libérées d'un quart au moins au moment de la souscription. »

(Le reste est sans changement.)

3° L'assemblée générale ratifie et confirme la nomination comme administrateur de M. Jean-Charles Charpentier, ancien consul de France à New-York. Les fonctions de M. Charpentier, nommé en remplacement de M. G. Forgue, décédé, dans les termes de l'article 19, § 3 et 4 des statuts, prendront fin en même temps que celles des administrateurs en exercice.

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Crédit foncier colonial  
(*Gil Blas*, 21 décembre 1905)

L'assemblée ratifie la nomination comme administrateurs de MM. [Alphonse] Frédéric <sup>7</sup>, [Jacques] de Lapisse [pdt Crédit mobilier frs], [Alfred] Bergaud <sup>8</sup> et [Lucien] Rolland d'Estape <sup>9</sup> [...], et elle nomme administrateur M. Delabarath [*sic* : Dolabaratz <sup>10</sup>], en remplacement de M. [Alfred] Bergaud, démissionnaire à son tour.

---

29 décembre 1905 : second dépôt de bilan du Crédit foncier colonial

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Société métallurgique de Montbard  
(*Gil Blas*, 10 mai 1906)

L'assemblée a ratifié la nomination faite par le conseil de M. [Jacques de] de Lapisse [Crédit mobilier français], Piala [Crédit mobilier français] et [Henry] Marette <sup>11</sup>, comme administrateurs, en remplacement de MM. Bertin et Natanson, démissionnaires, et de

---

<sup>7</sup> Alphonse Frédéric (1868-1928) : administrateur de l'Ékela-Kadei-Sangha jusqu'à son absorption en 1910 par la Compagnie forestière Sangha-Oubanghi (CFSO), il est surtout connu pour son implication dans des affaires métallurgiques russes comme l'Oural-Volga, dont il devient commissaire des comptes en 1899, puis président. En 1907, il est nommé administrateur des Constructions du Midi de la Russie méridionale au moment de leur absorption par les Chantiers navals de Nicolaïeff. Il devient aussi administrateur en 1902 de la Compagnie générale de voitures à Paris, dont le président, Bixio, était impliqué dans l'Oural-Volga. Il semble aussi avoir été lié à la Métallurgique Donetz-Kouriefka patronnée par la Banque de l'union parisienne et le Crédit mobilier français, ce qui pourrait expliquer que ce dernier établissement fasse appel à lui au moment où il manifeste des visées sur le Crédit foncier colonial. En 1913, il devient associé de la Banque Thalmann et la représente à l'Oriental Carpet manufacturers. Il passe toute la guerre en Russie, y est emprisonné par les Bolcheviks, s'en évade, raconte ses impressions dans le *Temps* du 12 janvier 1919, et se retrouve administrateur de la Société française de constructions mécaniques (Anciens Éts Cail).

Père de Pierre Frédéric, auteur de « Un siècle de chasse aux nouvelles : de l'Agence d'information Havas à l'Agence France-press (1835-1957), Paris, 1959.

<sup>8</sup> Alfred Bergaud : liquidateur de sociétés. On le rencontre dans les dossiers Decauville (1894), Kébao (1895), Oural-Volga (1901), Syndicat des obligataires des Chemins de fer andalous... Commissaire des comptes attitré de la BFCI à partir de 1901. En outre administrateur de la Foncière-Vie, de la Foncière-Incendie (1898), du Secteur électrique de la Rive gauche de Paris (1904), du Crédit foncier de Tunisie (1906)...

<sup>9</sup> Lucien Rolland d'Estape (1872-1947) : ingénieur ECP (1896), attaché aux Études financières du Crédit Lyonnais dès la fin des années 1890, il est l'œil de l'établissement du boulevard des Italiens dont il deviendra administrateur en décembre 1926. Administrateur de la Société du gaz et d'électricité de Marseille, des Houillères d'Ahun (1908) — dont son père était président — de L'Air liquide (1909), du Gaz de Paris, etc. Il s'investit entre les deux guerres dans les syndicats patronaux du gaz et de l'électricité, préside la Compagnie provençale d'entreprises (travaux électriques) et participe à maintes mondanités comme administrateur de la Compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy.

<sup>10</sup> Louis-Alfred Dolabaratz : ingénieur ECP. Administrateur des Sucreries de Porto-Rico (1907-1908). Chevalier de la Légion d'honneur en 1923 : directeur pendant 47 ans de l'agence du Crédit foncier colonial à la Réunion où il fut le régénérateur de l'industrie sucrière et de développeur de l'industrie de la féculerie et du manioc. Passé au service de Denis-frères (Indochine).

<sup>11</sup> Henri Marette (1874-1947), polytechnicien. Marié à Suzanne Demmler, fille d'Arthur Demmler (1844-1912), administrateur délégué de la Société électro-métallurgique de Dives, de la Société métallurgique de Montbard (ancêtre de Vallourec) et de Seriphos. Henri Marette fait carrière dans son sillage et devient en 1906 administrateur à la Société métallurgique de Montbard et du Crédit mobilier français. Représentant de Montbard au conseil de l'Oxydrique française (1901), du Métal déployé (1902), des Mines d'Audun-Le Roman (1913), de la Société des appareils de manutention et fours Stein (1918), des Chaudronneries du Nord (1919), de l'Omnium français des tubes en fer et en acier et des Usines à tubes de la Sarre (1920), de la Société d'études et de constructions métallurgiques (Secomet), de l'Électrotube-Solesmes.

Père de six enfants dont la psychanalyste Françoise Dolto et le député et ministre gaulliste Jacques Marette.

M. [Albert] Laurans, décédé [celui de la Banque des Pays-Autrichiens (à distinguer de son homonyme ingénieur des mines (1856-1916))].

---

L'Éclairage électrique  
[affaire absorbée en 1918 par la Thomson-Houston]  
(*Gil Blas*, 1<sup>er</sup> décembre 1906)

4° L'assemblée réélit MM. Moysse Dreyfus, [Jacques de] de Lapisse [Crédit mobilier français] et René Bobard, administrateur pour trois ans ;

---

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS  
(*Le Capitaliste*, 14 février 1907)

Le Crédit mobilier va s'occuper de l'augmentation de capital du Crédit franco-égyptien.

---

Société française de machines-outils  
pour automobiles et industries diverses  
(*Gil Blas*, 5 avril 1907)

Le conseil d'administration se compose de :  
MM.  
J. de Lapisse, président du Crédit mobilier français ;  
Le siège social se trouve 8, place de la Concorde, et le service financier se fait au Crédit mobilier français, 3 et 5, rue Saint-Georges.

---

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS  
(*Le Capitaliste*, 17 janvier 1907)

Des comptes de l'exercice 1905-1906 du Crédit mobilier français soumis aux actionnaires, réunis en assemblée générale le 27 octobre, il résulte que le bénéfice net s'est élevé à 1.932.074 fr. 42, contre 1.300.270 fr. 55 en 1905.

Toutefois, il y a lieu de remarquer que la société n'a pas travaillé avec le même capital, celui-ci ayant été porté de 10 à 25 millions de francs, au cours du dernier exercice. Les nouvelles ressources que s'est ainsi procurées la société n'ont contribué que pendant quelques mois aux bénéfices de l'exercice. Néanmoins, grâce à la progression très importante des opérations sociales, le dividende a pu être maintenu comme précédemment à 6 fr. 25 par action.

La comparaison des comptes de profits et pertes se présente ainsi :

	1905	1906
Produits		

Commissions et bénéfices de l'exercice	1.732.288 38	2.454.966 73
Dépenses à déduire :		
Frais généraux	349.891 58	452.202 19
Publications financières	82.126 26	70.690 52
Ensemble	<u>432.017 84</u>	<u>522 892 71</u>
Bénéfices de l'exercice.	1.300.270 55	1.932.074 02
Report antérieur	55555 72	—
Solde disponible	1.355.826 27	1.932.074 02

Ces bénéfices disponibles ont reçu respectivement l'affectation suivante :

Amortissement des frais de constitution	8.178 55	8.178 55
Réserve pour amortissement	125.000 00	—
Réserve spéciale	125.000 00	—
Réserve légale	50.027 83	88.842 61
Amortissement intégral des frais de la première augmentation de capital	41.535 35	—
Amortissement de 5 % des frais d'émission de la seconde augmentation de capital	—	147.043 25
Compte spécial appartenant aux actionnaires	254.563 42	16.007 21
Dividende de 6 fr. 25	625.000 00	1.562.500 00
Parts de fondateur	75.912 67	65.701 44
Conseil d'administration	50.608 45	43.800 96
Total égal	<u>1.355.826 27</u>	<u>1.932.074 02</u>

Le Crédit mobilier français, malgré sa constitution récente remontant au mois d'avril 1902, a pris rang parmi nos principales institutions de crédit. La rapide extension de ses affaires avait, dès la fin de l'année 1903, nécessité une première augmentation de capital qui, de 7.525.000 francs, fut portée à 10 millions de francs.

Le développement de la société s'étant poursuivi, le conseil d'administration décida d'étendre encore davantage ses moyens d'action. À cet effet, il se fit autoriser à porter le capital social jusqu'à 25 millions, opération qui a été réalisée au début de l'année dernière.

Le tableau suivant démontre la progression importante des bénéfices nets qui se sont successivement élevés depuis l'origine :

1902-1903	485.319 04
1903-1904	556.623 02
1904-1905	1.300.270 55

1905-1906	1.932.074 02
-----------	--------------

Le conseil d'administration, dans son rapport, donne des détails très complets et fort intéressants sur la marche des affaires sociales.

Au cours du dernier exercice, le Crédit mobilier français a pris une part importante à la création du Crédit franco-égyptien. Cet établissement de crédit, constitué avec la participation de vieilles maisons de banque et de commission égyptiennes, a conquis, dès ses débuts, une place des plus honorables.

Suivant son habitude constante, le Crédit mobilier français a réalisé la presque totalité de sa participation dans cette société. Il s'est également intéressé dans l'émission des obligations 4 1/2 % de la Société d'Électro-Métallurgie de Dives, des obligations 4 1/2 % de la Société métallurgique de Montbard, des obligations 5 % de la Société des Sucrieries « Coloso » à Porto-Rico ;

dans l'augmentation de capital de 3 millions de francs de la Société d'Eclairage électrique.

Pendant ce même exercice, il a pris des participations dans la création des Bons de la Presse, dans l'émission des nouvelles obligations du Port du Rosario, dans l'augmentation de capital de la Compagnie du Rio-Tinto, dans la reconstitution de la Raffinerie Say, ainsi que dans l'émission de l'emprunt japonais et dans celle de l'emprunt russe.

Il faut encore citer, au nombre des affaires traitées par la Société, les Chemins de fer de Porto-Rico, puis [la formation du Crédit foncier de Tunisie](#) et celle de la Société du Port et des Magasins publics de Paris-Austerlitz.

Le Crédit mobilier remplit ainsi le programme qu'il s'est tracé de diviser ses efforts sur des affaires multiples et sur des terrains divers, dans le but même de varier ses engagements tout en maintenant, dans la plus large mesure possible, des facilités sérieuses de réalisation.

C'est ainsi que, en dehors des opérations courantes de banque — avances, prêts sur titres, reports, commissions et intérêts divers —, la société a obtenu, l'an dernier, l'ensemble de ses bénéfices de vingt-quatre affaires diverses.

En même temps, les disponibilités immédiates ont été maintenues à un chiffre des plus importants, par rapport au capital de 25 millions de francs.

À la clôture des écritures, ainsi qu'en témoigne le bilan, les espèces en caisse et les fonds en reports s'élevaient, en effet, à 21.211.804 fr. 15.

Voici, du reste, la comparaison des deux derniers bilans :

BILANS ARRÊTES AU 30 JUIN

	1905	1906
ACTIF		
Premier établissement :		
Apport	1.500.000 00	1.500.000 00
Constitution et installation	65.073 60	78.906 53
Frais d'augmentation du capital	41.535 35	294.086 45
Effets en portefeuille	—	2.055.434 85
Espèces en caisse et dans les banques	6.456.454 75	7.327.618 75
Reports	7.146.745 75	13.884.185 40
Comptes courants débiteurs	912.747 83	1.329.730 43
Portefeuille-titres	2.201.437 80	6.694.953 50
Participations financières	301.723 95	2.521.701 02
Agents de change : titres à livrer	306.080 25	27.291 80
Impôts à recouvrer	24.081 44	68.730 77
Total	<u>18.955.880 93</u>	<u>35.782.639 68</u>

PASSIF		
Capital	10.000.000 00	25.000.000 00
Réserve légale	42.529 54	92.557 07
Réserve d'amortissement	175.000 00	300.000 00
Réserves diverses	617.570 70	2.272.570 70
Comptes courants créditeurs	5.874.424 47	5.051.659 15
Comptes de dépôts	652.629 30	801.261 74
Agents de change : titres à recevoir	170.427 45	251.735 65
Comptes d'ordre	22.865 90	48.361 06
Dividendes restant à payer	14.607 60	32.420 29
Profits et pertes	1.355.826 27	1.932.074 02
Total	<u>18.955.880 93</u>	<u>35.782.639 68</u>

Il est aisé de remarquer par les chiffres du bilan que la situation financière du Crédit mobilier français est très saine.

À l'actif, les comptes caisse, banque et reports forment un ensemble de disponibilités immédiates de 21 millions ; les effets en portefeuille et créances diverses, qui peuvent être considérés comme disponibles à bref délai, s'élèvent à 3.400.000 francs. Le capital social figure au passif pour 25 millions de francs. L'augmentation dont nous avons parlé, et qui apparaît à la comparaison des bilans, a été effectuée par la création de 150.000 actions nouvelles de 100 fr. émises au prix de de 110 fr. et qui a représenté une prime totale de 1.500.000 francs ; cette prime a renforcé les comptes de réserves qui atteignent ainsi 4 millions de francs en chiffres ronds, soit 16 % environ du capital

social. En résumé, les importantes ressources dont le Crédit mobilier dispose aujourd'hui pourront lui permettre de nouveaux développements et nous estimons que les perspectives d'avenir de la société sont des plus attrayantes.

Cette considération permet de conseiller la mise en portefeuille, à son cours actuel, de l'action du Crédit mobilier français.

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Crédit mobilier français  
(*Gil Blas*, 31 octobre 1907)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit mobilier français a eu lieu le 28 octobre, sous La présidence de M. J[acques] de Lapisse, président du conseil.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

1° L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires, et pris connaissance du bilan et des comptes de l'exercice 1906-1907, approuve lesdits rapports, comptes et bilan, ainsi que le projet de répartition des bénéfices, tels qu'ils lui sont présentés ;

Fixe, en conséquence, le dividende dudit exercice à 6 fr. 25 par action,

Et décide la mise en paiement de ce dividende à partir du 2 novembre 1907, sous déduction des impôts.

2° L'assemblée générale donne à la succession de M. [Augustin] Baudoz, administrateur, décédé au cours de l'exercice 1906-1907, *quitus* de sa gestion.

3° L'assemblée générale nomme commissaires des comptes pour l'exercice 1907-1908, dans les termes de l'article 23 des statuts, MM. Decescaud et Marie.

4° L'assemblée générale confère, en tant que de besoin, à ceux des administrateurs qui feraient partie d'autres sociétés ou entreprises avec lesquelles le Crédit mobilier français aurait à traiter, l'autorisation prévue par l'article 20 des statuts.

---

Crédit mobilier français  
(*Gil Blas*, 4 juillet 1908)

Nous apprenons que le conseil d'administration du Crédit mobilier français vient de s'adjoindre la collaboration comme administrateur, de M. Éd[ouard] Fontaine de Laveleye, fils de feu M. Léon Fontaine de Laveleye, ancien directeur du *Moniteur des intérêts matériels* et président de la Société Dyle et Bacalan [Très impliqué dans les affaires brésiliennes pour le compte de Dyle et Bacalan (construction de voies ferrées) et à titre personnel].

---

Port de Pernambuco  
(*Le Capitaliste*, 9 juillet 1908)

Une entente serait intervenue à cet égard entre le concessionnaire, M. Bartissol <sup>12</sup>, le Crédit mobilier et la Banque transatlantique\*.

---

<sup>12</sup> Edmond Bartissol : entrepreneur, concessionnaire du [Port de Salonique](#).

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Crédit franco-égyptien  
(*Gil Blas*, 3 août 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit franco-égyptien a eu lieu le 31 juillet, sous la présidence de M. de Lapisse, président du conseil.

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Port de Pernambuco  
(*Gil Blas*, 11 septembre 1908)

La deuxième assemblée constitutive de la Société de construction du Port de Pernambuco a eu lieu jeudi 3 septembre.  
Le conseil d'administration a été constitué ainsi : MM. [Jacques] de Lapisse.

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Crédit mobilier français  
(*Gil Blas*, 29 octobre 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit mobilier français a eu lieu hier, 27 octobre, sous la présidence de M. [Jacques] de Lapisse, président du conseil.

70.312 actions étaient présentes ou représentées.

Il résulte des rapports que quoique moins favorisé que le précédent, l'exercice 1907-1908 a été néanmoins satisfaisant.

Le solde du compte de profits et pertes se présente avec un total de 1.942.491 fr. 21, en diminution seulement de 117.108 fr. 52 sur l'année 1906-1907.

Depuis plus d'un an, les circonstances générales ont été, on le sait, constamment opposées à l'activité des affaires, dans le monde entier.

La crise a commencé en Amérique et s'est étendue ensuite à toutes les places européennes. Il en est résulté, outre une dépréciation de beaucoup de valeurs, une atonie très marquée dans tous les marchés financiers. De là, un état de choses doublement fâcheux pour les établissements.

Le Crédit mobilier a néanmoins pu, grâce à la prudente gestion de son conseil, traverser la crise dans les meilleures conditions possibles.

La répartition proposée par le conseil a été la suivante :

Sur le bénéfice de 1.942.491 fr. 21, il serait prélevé, comme précédemment, pour l'amortissement de 10 % des frais de constitution fr. 8.178 55

Il serait attribué à la réserve légale 5 % du surplus, soit 96.715 63

Aux actions, premier dividende de 5 % 1.250.000 00

Aux réserves diverses 150.000 00

Le solde revenant, conformément à l'article 21 des statuts :

75 % aux actions 328.197.78

15 % aux parts bénéficiaires 65.639 55

10 % au conseil 43.759 70

Total 1. 942.491 21

La répartition aux actions d'un dividende complémentaire de 1 fr. 25 (6 fr. 25 au total) permet d'augmenter de 15.697 fr. 78 la réserve spéciale qui leur appartient ; elle

est ainsi portée à 138.760 fr. 27, et l'ensemble des réserves de toute nature est augmenté de 246.715 fr. 63 centimes.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

1° L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires et pris connaissance du bilan et des comptes de l'exercice 1907-1908, approuve lesdits rapports, comptes et bilan, ainsi que le projet de répartition tels qu'ils lui ont été présentés,

Fixe en conséquence le dividende dudit exercice à 6 fr. 25 par action,

Et décide la mise en paiement de ce dividende à partir du 2 novembre 1908, sous déduction des impôts ;

2° L'assemblée générale approuve et ratifie la nomination faite par le conseil d'administration conformément à l'article 19 des statuts, de M. Édouard Fontaine de Laveye, en qualité d'administrateur.

3° Elle réélit en entier le conseil d'administration pour six années, sauf l'effet des renouvellements partiels prévus par l'article 19 des statuts.

### Charles François *Raoul* de THÉZILLAT, commissaire aux comptes

Né à Civray (Vienne), le 11 avril 1858.

Fils de Charles de Thézillat, alors sous-préfet de Civray, préfet de la Lozère en 1870, directeur général de la Société des bains de mer de Monaco (1887-1892), et de Thérèse Munier.

Frère de Marguerite de Thézillat (M<sup>me</sup> Victor Stuart).

Marié en 1884 avec Marie Hortense Liffort de Buffévent.

Ancien chef d'escadron de cavalerie.

Proche de Jacques de Lapsse, on le trouve administrateur du Palais de Glace des Champs-Élysées (1904),

de l'Électricité de Limoges (1905-1924),

du [Crédit franco-égyptien](#) (1913-1914),

et des [Gisements d'or de Saint-Élie](#) (Guyane)(1914-1920).

En outre, aux côtés de Jules de Catelin :

administrateur de l'Anglo-French Ticapampa Silver mining (Pérou),

de la Société industrielle des Pyrites de Séville (1910),

commissaire aux comptes des [Mines du Bou-Thaleb](#) (Algérie),

et des [Mines de Garn Alfaya](#) (Tunisie).

Commissaire au comptes du [Chemin de fer ottoman de Jaffa à Jérusalem](#), à la suite d'Aimé Le Bègue (les deux hommes étaient voisins boulevard Haussmann et amis),

Administrateur de la Société des journaux et publications du Centre, à Limoges, éditrice du *Courrier du Centre* (1913),

et des Laboratoires Innoxia (1920), présidés par le Dr Debat.

Chevalier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1906 : capitaine territorial du service central des remontes dans le gouvernement militaire de Paris.

Avis de décès : *Le Gaulois*, 22 octobre 1924.

Inhumation au Vigen (Haute-Vienne).

4° Elle nomme commissaires des comptes pour l'exercice 1908-1909, dans les termes de l'art. 23 des statuts, MM. G. Marie et de Thézillat.

5° L'assemblée générale confirme, en tant que de besoin, à ceux des administrateurs qui feraient partie d'autres sociétés ou entreprises, l'autorisation prévue par l'article 23 des statuts.

CRÉDIT MOBILIER [FRANÇAIS]  
 (Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics,  
 14 novembre 1908)

Moins favorisé que le précédent, l'exercice 1907-1908, dont les comptes ont été présentés à l'assemblée ordinaire du 27 octobre, a été néanmoins satisfaisant.

Le solde du compte de profits et pertes se présente avec un total de 1.942.491 fr. 21, en diminution seulement de 117.108 fr. 52 sur l'année 1906-1907.

Ainsi que le souligne le rapport administratif, les circonstances générales ont été depuis plus d'un an constamment opposées à l'activité des affaires dans le monde entier. La crise a commencé en Amérique et s'est étendue ensuite à toutes les places européennes. Il en est résulté, outre une dépréciation de beaucoup de valeurs, une atonie très marquée dans tous les marchés financiers. De là un état de choses doublement fâcheux pour les établissements de banque. Aussi le Crédit mobilier, tout en conservant, suivant la ligne de conduite à laquelle il s'est toujours attaché, un chiffre important de disponibilités, a-t-il vu son portefeuille-titres augmenté de 6 millions sur le chiffre de l'année précédente. À ce sujet, le rapport administratif déclare qu'après avoir fait subir à ce chapitre les dépréciations que comportaient les circonstances, il ne paraît pas qu'il y ait mécomptes à craindre dans l'ensemble des évaluations.

Les résultats bénéficiaires de l'exercice ont permis de maintenir le dividende à son chiffre antérieur de 6 fr. 25 par action ; celui des parts a été fixé à 4 fr. 37. Voici, d'ailleurs, comment s'est effectuée la répartition des bénéfices des deux derniers exercices

	1906-1907	1907-1908
Amortissement des frais de constitution	8.178	8.179
Amortissement de frais d'augmentation du capital	146.782	—
Réserves diverses	—	150.000
Réserve légale	95.232	90.716
Dividende des actions	1.562.500	1.562.500
Conseil d'administration	55.941	43.760
Parts de fondateur	83.911	65.639
Réserve des actionnaires	107.055	13.697
	<u>2.659.599</u>	<u>1.942.491</u>

Ces résultats se comparent de la façon suivante avec ceux obtenus depuis la réorganisation de l'ancien Crédit mobilier

	Capital	Bénéfices nets	Divid. action	Divid. part

1902-03	7.525.000	483.319	5 00	—
1903-04	7.525.000	556.623	5 00	—
1904-05	10.000.000	1.300.271	6 25	5 06
1905-06	25.000.000	1.932.074	6 25	4 38
1906-07	25.000.000	2.059.600	6 25	5 59
1907-08	25.000.000	1.942.491	6 25	4 37

Malgré les circonstances défavorables qui ont marqué l'année écoulée, le Crédit mobilier a encore prêté son concours à un certain nombre d'affaires nouvelles. Parmi lesquelles il convient de citer la création de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité, l'augmentation du capital de la Société métallurgique de Montbard-Aulnoye et la constitution de la Compagnie des Chemins de fer de Grande Banlieue.

Au sujet de la première de ces affaires, le Crédit mobilier avait pu se faire réserver, dès l'année dernière, une participation assez importante dans la souscription du capital. La plus-value de 20 % prise par les titres de la Compagnie depuis leur introduction en Bourse témoigne de l'intérêt qu'elle présente.

En ce qui touche la Société de Montbard-Aulnoye, dont le Crédit mobilier a garanti l'augmentation du capital de 4 à 8 millions, le rapport indique qu'elle a conduit activement la construction de sa nouvelle usine d'Aulnoye, laquelle est à peu près terminée actuellement, sans que les devis aient été dépassés.

Quant aux Chemins de fer de Grande Banlieue, c'est là une nouvelle société dont le but est l'exploitation de lignes de chemins de fer en Seine et Seine-et-Oise ; les lignes sont construites par le département, la Compagnie fournissant seulement le matériel roulant. Sans entrer dans les détails du traité de concession, on peut noter qu'il prévoit une annuité de 4 % à verser par le Département, représentant l'intérêt 4 % et l'amortissement en 50 ans des sommes dépensées pour l'équipement des voies. Les actions recevront 4 1/2 % pendant la période de construction.

Pour les autres entreprises dans lesquelles le Crédit mobilier avait déjà un intérêt, il y a lieu de signaler que le [Crédit foncier de Tunisie\\*](#) n'a pas répondu jusqu'ici aux espérances qu'on fondait sur lui, sans que son avenir soit compromis.

La Société française des machines-outils vient de terminer ses installations à Saint-Ouen. Fondée pour fournir des machines-outils à la marine, aux Compagnies de chemins de fer, aux sociétés de constructions mécaniques et d'automobiles, elle a été retardée dans son développement par la crise qui s'est manifestée dans cette dernière branche de l'industrie, mais elle a été aussi vite qu'on pouvait le demander dans la création de ses ateliers et est actuellement parfaitement outillée. On peut donc supposer qu'elle va entrer dans une période de production et de plein rapport.

La Société des magasins et du port de Paris-Austerlitz a, elle aussi, terminé presque complètement l'établissement de ses docks. Elle reçoit chaque jour de nombreuses demandes d'entrepôts de la part du gros commerce.

La Société des Sucreries de Coloso, à Porto-Rico, après une période d'organisation un peu longue, se trouve maintenant dans des conditions qui lui permettant de fournir avec bénéfice une large production. Les intérêts que le Crédit mobilier a dans cette affaire sont bien garantis.

Enfin, la Compagnie des chemins de fer de Porto-Rico, qui constitue un excellent client, poursuit rapidement son développement et augmente progressivement l'étendue de son réseau tant avec ses propres ressources qu'avec celles que lui fournit l'American Railroad Company.

On voit, par ce qui précède, que le Crédit mobilier et les entreprises auxquelles il est intimement lié ont traversé sans grand dommage une crise économique et financière

des plus graves. Cet établissement de crédit se trouve donc bien placé pour profiter de la reprise des affaires, ce qui, maintenant, ne saurait plus tarder, semble-t-il.

L'assemblée a approuvé les diverses résolutions qui lui ont été présentées et réélu administrateurs pour une période de six années MM. de Lapisse, Charpentier, Fontaine, de Laveleye, [Frédéric] Jolly, [Paul] Lévesque [*sic* : *Levêque*] et Pialla [*sic* : *Piala*].

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS  
(*Le Bien public*,  
19 novembre 1908)

Le Crédit mobilier français vient de tenir son AGO annuelle, et c'est un petit événement dans le groupe des banques secondaires.

.....  
Nous avons donc lu, comme il convenait, le rapport du C.A. [...] et nous avons le regret de constater qu'il ne sort pas de la banalité des rapports que l'on présente habituellement aux actionnaires de toute S.A.

Que viennent faire ces considérations sur les événements d'hier en Orient, alors qu'il s'agit de rendre compte d'un exercice qui a pris fin le 30 juin dernier ? C'est ce que nous appelons, dans notre métier, du tirage à la ligne — rien de plus !

Il eût certes mieux valu que le conseil nous entretienne du Crédit foncier de Tunisie, par ex., cette très brillante conception de M. de Lapisse, et qu'il nous parle plus longuement, et d'une façon plus précise surtout, de la Société des machines-outils, du Crédit foncier égyptien, de la Sucrerie centrale Coloso de Porto-Rico, ces autres merveilleuses pensées du règne de M. de Lapisse.

C'est à croire, vraiment, que le CMF n'a jamais eu aucun intérêt dans ces affaires, et pourtant les lettres des clients de cet établissement st là, navrantes, qui nous font part des cruelles désillusions que leur valurent les articles enthousiastes publiés sur les affaires en question par le *Journal des intérêts financiers*, le *Moniteur des tirages financiers* et le supplément des *Annales politiques et littéraires*.

Aux lieu et place des lieux communs servis par le conseil, il eût été désirables que l'on nous dise, notamment, ce que va devenir le Crédit foncier de Tunisie.

Voilà une société qui a été créée le 16 juillet 1906, au cap.de 10 MF div.en 20.000 actions de 500 fr.

Or, qu'arrive-t-il ? C'est qu'après avis de la Commission consultative tunisienne, le résident général de France à Tunis vient d'approuver la concession au Crédit foncier de France, agissant p. le Crédit foncier et agricole d'Algérie, du monopole des prêts fonciers en Algérie.

Certes, nous aimons à croire qu'une indemnité sera versée au CFT pour le préjudice qui lui est causé par le monopole ainsi octroyé à une soc. concurrentes, mais en tout état de cause, cette indemnité ne saurait atteindre un chiffre élevé, car, contrairement à ce qui avait été annoncé dès l'origine du CFT, celui-ci n'a jamais bénéficié du plus petit privilège. En admettant donc le principe d'une indemnité — nous nous montrons bon prince —, cette indemnité ne pourra d'ailleurs être que très faible : de quoi couvrir le montant des traites impayées escomptées par feu Homberger, administrateur délégué du CFT à Tunis.

Que restera-t-il alors du CFT ? Le souvenir d'une entreprise conçue sur des bases fragiles, puisque le CMF, promoteur de l'affaire, ne s'était même pas enquis des intentions du gouvernement beylical et ou gouvernement français — c'est tout comme — à l'endroit des soc. se proposant de pratiquer les prêts fonciers de Tunisie.

Ce n'est là qu'une seule affaire du CMF. Examinez la Soc. des machines-outils, le Crédit franco-égyptien, la Sucrierie centrale Coloso de Porto-Rico, et vs constaterez que c'est le même manque de jugement qui a présidé à leur création.

.....  
Ns comprenons à la rigueur que M. de Lapisse ne se souvienne pas des Fers et aciers Robert et de l'Office des rentiers, déjà si loin de nous mais...

.....  
Soyons francs et disons-le sans ambages. Ns ne croyons pas au chiffre de bénéfices annoncés par le CMF p. l'exercice 1907-1908. Il s'élève à 1.942.491 fr. et marque ainsi un recul de 117.109 fr. seulement sur l'ex.précédent, alors qu'il est notoire que l'année 1907-1908 a été peut-être la plus désastreuse que l'industrie bancaire ait traversé depuis dix ans. D'un côté, les frais généraux sont restés sensiblement les mêmes, alors que, de l'autre, la source des profits habituels du CMF, c'est-à-dire les émissions, était tarie.

Nul n'ignore, en effet, que la clientèle n'a pas « marché » depuis plus de dix-huit mois et que toutes les affaires qui lui ont été présentées st devenues des laissés-pour-compte, et cela est si vrai que le CMF, qui a patronné l'augmentation de capital de la Société métallurgique de Montbard-Aulnoye, il y a de cela deux ans, cherche en ce moment à écouler les titres qu'il détient en portefeuille en donnant un peu partout des options aux banquiers et à la presse financière. Malgré le concours de publicité gratuit qui lui est ainsi donné par la presse, nous tenons de bonne source qu'aucune de ces options n'a été élevée, et que nos publicistes financiers en sont pour leur copie.

Le CMF a peut-être escompté par avance les profits que lui laissera l'émission qu'il prépare des obligations du Port de Pernambuco. Ce serait là, en tt cas, une prévision audacieuse car qui sait de quoi sera fait demain ?

.....  
Jusqu'à nouvel ordre, nous ne pourrons qu'accentuer notre conseil de prudence vis-à-vis du CMF, duquel nous sommes encore à attendre des preuves de vitalité bien affirmée.

---

[Emprunt port de Santa-Fé]  
(*Le Capitaliste*, 11 mars 1909)

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Crédit mobilier français et la maison de banque Bénard et Jarislowsky ont ouvert leurs guichets, jusqu'au 11 mars au plus tard, à l'émission de 30.000 obligations au porteur de 503 fr. 6 % or de la province de Santa-Fé (République Argentine), au prix de 485 fr., payables 100 fr. en souscrivant et 385 fr. du 20 au 25 mars, jouissance du 15 mars 1909.

Au taux d'émission, le placement ressort à 6,15 % net sans tenir compte de la prime de remboursement.

Cet emprunt a pour objet les travaux de construction du port de Santa-Fé.

L'intérêt annuel net des obligations est de 30 fr. 18, payable par semestre les 15 février et 15 août de chaque année, à raison de 15 fr. 09 par échéance.

En même temps que le service de ces titres est fait à Paris, il est assuré à Berlin, aux caisses de la Deutsche Bank et à Londres, à la succursale de cette banque.

Le gouvernement de la province de Santa-Fé s'est réservé le droit d'anticiper le remboursement total ou partiel dudit emprunt.

Le capital et les intérêts sont exempts de tous impôts présents et futurs de la province ou de l'État dans la République argentine, ainsi que de tous les impôts existant actuellement en France.

L'emprunt constitue une dette directe de la province. En outre et comme garantie spéciale, le gouvernement de la province de Santa-Fé a donné en gage, aux termes des lois du 13 août 1904 et du 2 juillet 1908 : 1° tout le terrain du port ; 2° le produit net de l'exploitation du port ; 3° la totalité des droits d'exportation sur les bois de Quebracho ; 4° 10 % du produit de l'impôt foncier perçu dans la province.

On nous a fait savoir que l'émission avait été, dès la première heure, couverte plusieurs fois et que les établissements émetteurs, le Crédit mobilier français et MM. Bénard et Jarislowsky, ont dû fermer leurs guichets.

Aucune souscription nouvelle ne pourra plus, en conséquence, être acceptée.

---

*(La Correspondance d'Orient, 15 mars 1909)*

La participation d'un groupe allemand de banques à l'augmentation du capital du Crédit mobilier français peut être considérée comme une démarche préliminaire à des relations plus intimes entre les marchés français et allemands, ce qui a été rendu possible seulement depuis que les relations politiques sont devenues meilleures.

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Crédit mobilier français  
*(Gil Blas, 6 avril 1909)*

Les actionnaires du Crédit mobilier français se sont réunis samedi en assemblée générale extraordinaire, sous la présidence de M. [Jacques] de Lapisse, président du conseil d'administration. Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil, ainsi que les explications du président, l'assemblée a approuvé à l'unanimité le projet d'augmentation du capital social de 25 à 45 millions de francs et ultérieurement jusqu'à 60 millions.

L'assemblée a ensuite émis un vœu tendant à ce que le capital social soit désormais divisé en actions de 500 fr. chacune, au lieu de 100 fr.

---

*(Le Capitaliste, 22 avril 1909)*

Émises à 109 fr., c'est-à-dire avec une prime de seulement 9 fr., les 200.000 actions nouvelles du Crédit mobilier français méritent d'attirer l'attention des porteurs d'actions anciennes, car les nouveaux titres qui pourront n'être libérés que le 30 juin prochain, jour qui marque la clôture de l'année sociale, seront complètement assimilés aux actions dès que le coupon d'octobre afférent à l'exercice actuel aura été détaché.

Bien qu'autorisé par l'assemblée des actionnaires à porter le capital social de 25 à 60 millions, le conseil se borne pour l'instant au chiffre de 45 millions, qu'il estime suffisant pour le développement envisagé des opérations sociales actuelles. Il convient à ce propos de bien faire remarquer que le Crédit mobilier n'a pris aucun engagement précis concernant telle ou telle valeur étrangère ; comme par le passé, il ne prêtera son concours à des émissions de cette nature que lorsqu'elles constitueront des occasions avantageuses de placements sérieux et dignes de la confiance de sa clientèle : en un mot, il suivra dans l'avenir sa ligne de conduite qui lui a si bien réussi et dont clients et actionnaires n'ont eu qu'à se féliciter.

C'est seulement jusqu'à samedi prochain 24 avril, que seront reçues les souscriptions ; un droit de préférence de deux actions nouvelles pour cinq anciennes et vingt actions nouvelles pour trois parts bénéficiaires est, comme on le sait, réservé aux anciens porteurs.

---

Crédit mobilier français  
(*Le Temps*, 25 mai 1909)

Le Crédit mobilier français a tenu samedi son assemblée extraordinaire appelée à reconnaître la sincérité de l'augmentation du capital de 25 à 45 millions de francs.

Toutes les résolutions proposées par le conseil d'administration ont été approuvées à l'unanimité et la société a été définitivement constituée au capital de 45 millions.

L'assemblée a également décidé la transformation du capital nominal des actions de 100 fr. à 500 fr., transformation qui, d'après les explications fournies par le conseil, est de nature à influencer favorablement le taux de capitalisation des actions et à faciliter la distribution du dividende en deux fois au lieu d'une.

Enfin l'assemblée a nommé trois nouveaux administrateurs : M. le comte d'Ormesson <sup>13</sup> ambassadeur de France ; M. Édouard Goüin, administrateur de la Société de construction des Batignolles [du Chemin de fer du Nord, [des Chemins de fer Bône-Guelma](#), [des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan](#)], et M. Henri Bousquet [issu de la Cofrador].

---

[Emprunt 4 1/2 % or de la province de Buenos-Ayres]  
(*Le Capitaliste*, 24 juin 1909)

La souscription aux 83.3331 obligations de l'emprunt extérieur 4 1/2 % or de 1909 de la province de Buenos-Ayres, ouverte le 17 juin au Crédit mobilier français et chez MM. Bénard et Jarislowsky et Louis Dreyfus et C<sup>o</sup> a obtenu un plein succès. On trouvera plus loin l'avis officiel de répartition.

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Crédit mobilier français  
(*Gil Blas*, 5 octobre 1909)

Les actionnaires de cette société ont tenu samedi après-midi leur assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. [Jacques] de Lapisse, président du conseil d'administration, assisté de MM. [Anatole] Duchemin et François, scrutateurs.

30.498 actions étaient présentes ou représentées.

Après lecture des rapports, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

1. L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires et pris connaissance du bilan et des comptes de l'exercice 1908-1909, approuve lesdits rapports, comptes et bilan, ainsi que le projet de répartition des bénéfices, tels qu'ils lui ont été présentés,

fixe, en conséquence, le dividende dudit exercice à 32 fr. 50 par action de 500 fr.

---

<sup>13</sup> Comte Olivier d'Ormesson (1849-1926) : il quitte la diplomatie pour en 1909 pour entrer au service du groupe Goüin. Président du Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. Voir [encadré](#).

Et décide la mise en paiement de ce dividende à partir du 8 octobre 1909, sous déduction des impôts.

2. L'assemblée générale réélit administrateurs, pour une période de six années, MM. le comte [Olivier] d'Ormesson et [Paul] Levêque, administrateurs sortants désignés par le sort, conformément au roulement établi par l'article 19 des statuts.

3. L'assemblée générale nomme commissaires aux comptes, pour l'exercice 1909-1910, dans les termes de l'article 23 des statuts, MM. Marie et de Thézillat et fixe leur rémunération à mille francs pour chacun d'eux.

4. L'assemblée générale confirme, en tant que de besoin, à ceux des administrateurs qui feraient partie d'autres sociétés ou entreprises avec lesquelles le Crédit mobilier français aurait à traiter, l'autorisation prévue par l'article 23 des statuts.

---

*Le Capitaliste*, 30 décembre 1909

Le Crédit mobilier donne lieu à de échanges suivis à 612 et 613. Cet établissement se charge de l'émission de 30.000 obligations nouvelles du chemin de fer de Victoria-Minas.

On dit que le Crédit mobilier a remis au président du cabinet bulgare une protestation motivée contre la conclusion de l'emprunt avec la Bankverein de Vienne et en même temps une protestation au ministre des Finances français, contre cette transaction conclue au mépris du contrat. Le Crédit mobilier propose au ministre français de refuser désormais à la Bulgarie la cote en marché parisien pour cet emprunt et pour les emprunts futurs.

---

Compagnie centrale d'éclairage et de force par l'électricité  
(Électricité de Limoges)  
(*Annuaire Desfossés*, 1910, p. 222-223)

Société anonyme française définitivement constituée le 22 octobre 1896.

ADMINISTRATEURS

MM. [Jacques] de Lapisse [CMF], Breton, [Anatole] Duchemin, [Frédéric] Jolly [CMF], [Paul] Levêque [CMF], de Thézillat [CMF].

---

*Le Capitaliste*, 17 mars 1910

Le Crédit mobilier fait encore quelques progrès à 727 et 735. C'est aujourd'hui que cette société ouvre ses guichets à l'émission de l'emprunt fédéral brésilien de 100 millions de francs. Les demandes déjà parvenues assurent, dès à présent, le succès de cette opération.

---

(*Le Journal des débats*, 18 avril 1910)

Ainsi que nous l'avons annoncé, le conseil d'administration du Crédit mobilier français a décidé de porter le capital de 45 millions à 60 millions de francs. Les nouvelles actions sont émises à 650 fr. ; un droit de préférence est réservé aux porteurs d'actions

et de parts bénéficiaires, à raison de une action nouvelle pour six actions anciennes ou pour une part bénéficiaire.

Cette émission activera la réalisation du programme exposé par M. de Lapisse, président du conseil d'administration, à l'assemblée extraordinaire du 3 avril 1909 ; on sait en effet qu'en votant l'augmentation immédiate du capital de 25 millions à 45 millions, l'assemblée avait autorisée le conseil à procéder, quand il le jugerait convenable, à une nouvelle augmentation de 15 millions. Les résultats obtenus depuis cette époque, ainsi que le développement des affaires du Crédit mobilier justifient pleinement la décision qui vient d'être prise. Si l'on compare les bilans établis au 30 juin, à la clôture des deux derniers exercices, on constate en effet une progression remarquable. Le chiffre des bénéfices nets, qui avait été en 1903 de 1.042.491 fr., s'est élevé en 1909 à 3.384.171 fr. Tous les chapitres du bilan témoignent d'un grand accroissement d'activité, en même temps que d'une situation de trésorerie très saine. Depuis la clôture du dernier exercice, cette activité ne s'est pas ralentie, et le Crédit mobilier a procédé à plusieurs émissions qui ont obtenu le plus grand succès.

Avec son capital de 60 millions, représenté par des actions de 500 fr. le Crédit mobilier figure maintenant en bonne place parmi les sociétés de crédit. Le rang qu'il occupe, il ne le doit pas, d'ailleurs, seulement aux chiffres des ressources dont il dispose. C'est une justice à rendre à son administration qu'elle a su faire un choix judicieux des affaires qu'il convenait d'offrir à la clientèle et au public, et qu'elle ne leur a jamais présenté que des titres sérieux.

Lorsque le Crédit mobilier fut réorganisé, on pourrait presque dire fondé en 1903, l'idée qui présida à cette réorganisation fut la nécessité de créer un rouage nouveau qui manquait à notre marché. À côté des grands établissements de crédit dont l'outillage, à cause de leur importance même, ne s'adaptait qu'à l'émission de grosses affaires, il y avait place pour une banque qui se consacrerait à de petites et moyennes émissions. Le succès obtenu dans cette voie prouve que l'idée était juste, et aussi que sa réalisation a été bien conduite. Bien que l'extension de son capital et de ses relations lui permette d'avoir des aspirations plus hautes, il faut espérer que le Crédit mobilier n'abandonnera pas la ligne de conduite qui lui a si bien réussi jusqu'ici.

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
Crédit mobilier  
(*Gil Blas*, 13 mai 1910)

L'assemblée extraordinaire des actionnaires du Crédit mobilier français, convoquée à l'effet de constater la sincérité de la souscription et le versement du premier quart sur les 30.000 actions nouvelles émises pour l'augmentation du capital, a eu lieu hier sous la présidence de M. [Jacques] de Lapisse, président du conseil d'administration.

Elle a déclaré que le capital de la société était définitivement porté à 69 millions de francs.

Après une allocution très applaudie du président, un actionnaire a adressé des remerciements au conseil pour les résultats obtenus par la société, qui, aujourd'hui, avec son capital de 69 millions, se place au rang des importants établissements de crédit de Paris.

---

(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juin 1910)

Notre confrère de la *Revue économique* publie les informations suivantes :

Le Crédit mobilier français vient, de concert avec la maison [J. Loste et Cie](#), et avec un groupe de banques suisses, comprenant notamment la Banque cantonale et la Banque commerciale de Berne, de procéder à la constitution d'une société anonyme suisse ayant pour objet la construction et l'exploitation des Chemins de fer de la Furka, qui doivent mettre en relation directe les vallées du Rhône et du Rhin.

Les lignes à construire, appelées lignes de la Furka, iront de Brigue, sur le Rhône, à Disentis et Coire, sur le Rhin, en franchissant le col de le Furka, Andermatt, l'Oberalp. Elles rejoindront aussi Interlaken par le Loetschberg ou par le Grimsel. Elles mèneront également à Lucerne par Goeschenen et la ligne actuelle du Gothard. Tout ce réseau aura pour centre le magnifique glacier du Rhône, où ce fleuve prend sa source.

Dès à présent, la Compagnie suisse du Chemin de fer de la Furka, qui vient d'être constituée, est propriétaire des trois concessions, de Brigue à Gletsch, de Gletsch à Disentis et de Gletsch à Meiringen.

Elle commencera immédiatement la construction de la ligne Brigue-Gletsch-Disentis, de façon à établir, le plus tôt possible, la jonction des vallées du Rhône et du Rhin. La Compagnie des Chemins de fer rhétiques s'occupe, en effet, de son côté, de la construction du tronçon Disentis-Hanz, et Coire se trouvera ainsi en relation directe avec le Gothard et le Simplon.

La Compagnie suisse du Chemin de fer de la Furka aura son siège social à Berne et un siège administratif à Paris.

Son capital social est de 8 millions de francs, divisé en 16.000 actions de 500 francs. Aux termes de ses statuts et en vertu d'une délibération de son conseil d'administration, elle a été autorisée à créer 30 millions de francs d'obligation avec première hypothèque, divisée en 60.000 titres au porteur, rapportant 4 1/2 % d'intérêts annuels.

Pendant toute la durée de la construction, les actions privilégiées ont droit à un intérêt intercalaire de 4 1/2 %. Les obligations sont remboursables en cinquante années, soit par rachats sur le marché, soit par tirage au sort, à raison de 525 francs par obligation.

Nous ajouterons, pour terminer, qu'aux termes d'une convention passée avec la Société de Construction des Batignolles (MM. Gouin et Cie), qui a déjà exécuté, depuis deux ans, toutes les études, la construction du réseau est assurée à forfait par la Société de Construction des Batignolles. On estime que les travaux de construction dureront quatre années.

---

COMPAGNIE SUISSE DU CHEMIN DE FER DE LA FURKA  
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 juin 1910)

On annonce, pour les mardi et mercredi 28 et 29 juin courant, l'émission, en France et en Suisse, de 60.000 obligations 4 1/2 % de 500 francs première hypothèque de la Compagnie suisse du chemin de fer de la Furka (Brigue-Furka-Disentis), au capital de 8 millions de francs.

L'émission se fera au prix de 482 fr. 50 par obligation jouissance juillet, payables 100 fr. en souscrivant et 382 fr. 50 du 20 au 25 juillet prochain.

Les souscriptions seront reçues, en France, au Crédit mobilier français, chez MM. J. Loste et Cie, et au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

(*Le Matin*, 28 juin 1910)

C'est aujourd'hui et demain 28 et 29 juin que le Crédit mobilier français, la Banque Loste et Cie et le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, procéderont à l'émission publique, au prix de 482 fr. 50 l'une, des 60.000 obligations 4 1/2 % de 500 francs de la Compagnie suisse du chemin de fer de la Furka. [...]

---

[Emprunt turc]

(*Le Capitaliste*, 18 août 1910)

Le Crédit mobilier reste l'objet de bonnes demandes à 706 et 707. L'emprunt turc de 150 millions est définitivement conclu entre le ministre des finances turques et le groupe français, comprenant le Crédit mobilier, la maison Bénard et Jarislowsky, la Banque Louis Dreyfus et C<sup>o</sup> et le syndicat des banquiers de province.

L'emprunt serait émis en octobre prochain. Il jouit, paraît-il, de garanties spéciales dont la principale est basée sur le revenu des douanes du vilayet de Constantinople.

L'importance de ces garanties place le titre au rang des emprunts de première catégorie.

---

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS

(*Les Annales coloniales*, 7 octobre 1910)

L'assemblée générale annuelle ordinaire a eu lieu, sous la présidence de M. [Jacques] de Lapsse ; 30.498 actions étaient présentes ou représentées.

Les bénéfices de l'exercice se sont élevés à 3.384.171 fr. permettant la distribution d'un dividende de 32 fr. 50 par action.

MM. d'Ormesson et [Paul] Levêque, administrateurs sortants, ont été réélus.

Les résolutions ont été votées à l'unanimité.

---

Crédit mobilier français

(*Le Capitaliste*, 27 octobre 1910)

Le Crédit mobilier se maintient à 710, peu sensible à la rupture des négociations relatives à l'emprunt ottoman. On annonce que M. Montès, ministre de Bolivie à Paris, vient de signer avec cet établissement le contrat définitif pour l'emprunt, extérieur or de 1.500.000 liv. st.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a été tenue le 25 octobre sous la présidence de M. [Jacques] de Lapsse, président du conseil d'administration.

Les bénéfices réalisés au cours de l'exercice écoulé se sont élevés à 5.015.992 fr., contre 8.384.171 fr. On sait qu'au cours de cet exercice, le capital a été porté à 60 millions ; la prime d'émission a été portée entièrement aux réserves et ne figure par conséquent pas dans le montant des bénéfices.

Après avoir passé en revue les principales opérations effectuées par l'établissement et avoir donné quelques explications sur la marche actuelle des affaires dans lesquelles le Crédit mobilier est resté intéressé, le conseil a proposé d'affecter 1 million aux réserves diverses qui sont ainsi portées à 7.360.265 fr., contre 2.422.570 ; cette forte

plus-value est surtout représentée, comme Il est dit ci-dessus, par la prime d'émission de 3 30.000 actions nouvelles.

L'assemblée a approuvé cette affectation ainsi que la répartition d'un dividende de 25 fr. par action, après attribution de 234.778 fr. aux parts de fondateur.

Le report à nouveau se monte à 590.924 fr. ; Il était, pour l'exercice précédent, de 317.029 fr.

MM. H[enri] Bousquet et A[ugustin] Piala, administrateurs sortants, ont été réélus, et la nomination de M. [Paul] Eonnet <sup>14</sup>, faite par le conseil, a été ratifiée.

MM. Marie et de Thézillat ont été nommés commissaires des comptes.

En réponse à une question d'un actionnaire touchant les négociations relatives à l'emprunt turc, auxquelles le Crédit mobilier a été mêlé, comme on le sait, M. de Lapisse, a déclaré qu'il les considérait comme arrêtées, que, d'ailleurs, il ne pouvait apprécier les données politiques qui s'étaient trouvées mêlées aux négociations. En tout cas, la garantie financière, formée par les douanes du vilayet de Constantinople, lui paraissait la meilleure qui eût été obtenue jusqu'alors. Le président a ajouté qu'il regrettait l'échec des négociations, moins encore au point de vue des intérêts du Crédit mobilier lui-même que pour le maintien du prestige de l'influence française dans l'Europe orientale.

---

### CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS (*Le Capitaliste*, 30 mars 1911)

Le remarquable développement pris, ces dernières années, par le Crédit mobilier français s'est encore poursuivi au cours de l'exercice 1909-1910, dont les résultats satisfaisants justifient pleinement l'augmentation récente du capital social de 45 à 60 millions de francs.

D'après les comptes soumis à l'assemblée générale du 25 octobre dernier, les bénéfices nets se sont, en effet, élevés à 5.015.992 fr. 76, contre 3.384.171 fr. 05 en 1908-1909. Quant au dividende fixé à 35 fr. au lieu de 32 fr. 50 précédemment, il n'a été payé qu'aux 90.000 actions anciennes, les 30.000 actions nouvelles émises en avril 1910 ne devant participer aux bénéfices qu'à partir de l'exercice en cours. De leur côté, les 20.000 parts de fondateur ont touché un dividende de 15 fr. 65.

Voici, au surplus, comment s'établissent et se comparent les deux derniers comptes de profits et pertes :

	1908-1909	1909-1910
Charges	—	—
Frais généraux	554.031 19	942.857 72
<i>Journal des intérêts financiers et Revue des Annales</i>	88.480 29	79.075 48
Total des charges	642.511 48	1.021.933 20

---

<sup>14</sup> Paul Eonnet (1849-1938), lieutenant de vaisseau, aide de camp de Courbet en Nouvelle-Calédonie. Il épouse en 1883 Lucienne de Verneuil, sœur aînée de Maurice de Verneuil, qui sera syndic des agents de change de Paris. Il se reconvertit alors dans la finance et devient en 1895 commissaire aux comptes de la Banque française de l'Afrique du Sud. En 1901-1902, il préside son comité de liquidation lors de son absorption par la BFCI. Il représente plus tard le Crédit mobilier français au conseil de la Banque commerciale du Maroc.

Son fils, Maurice Eonnet, épousera une fille d'Ernest Dervaux — des Boulonneries et ferronneries de Vieux-Condé (Nord) — et succédera à son oncle Verneuil comme agent de change.

Produits		
Commissions et bénéfices	4.026.682 53	6.037.025 96
Rappel des charges	612.511 48	1.021.933 20
Total des produits	3.384.171 05	5.015.992 76
Reports antérieurs	138.760 27	317.029 61
Soldes disponibles	<u>3.522.93132</u>	<u>5.333.022 37</u>

Les bénéfices bruts de l'exploitation ont progressé de plus de 2 millions de francs d'une année à l'autre. Par contre, les frais généraux accusent une augmentation proportionnellement plus importante.

Les soldes disponibles ci-dessus ont été répartis de la manière suivante :

	1908-1909	1909-1910
Réserve d'amortissement	966.863 22	1.000.000 00
Réserve de prévoyance	325.000 00	—
Réserve légale	104.615 39	200.799 63
Dividende des actions	1.625.000 00	3.150.000 00
Dividende des parts	110.653 85	234.778 96
Tantièmes	73.769 25	156.519 31
À nouveau	317.029 61	590.924 47
Totaux égaux	<u>3.522.93132</u>	<u>5.333.022 37</u>

Le rapport du conseil d'administration expose tout d'abord que le Crédit mobilier a participé largement au mouvement d'opérations financières qu'a favorisé, en 1909 et 1910, l'abondance des capitaux de placement.

Dès le début de l'exercice écoulé, il a été procédé à l'émission de 30.000 obligations 5 % de la Compagnie du chemin de fer de Victoria à Minas qui jouissent d'une garantie du gouvernement fédéral brésilien. Le succès de cette opération a encouragé le Crédit mobilier à diriger de plus en plus son activité vers un pays dont les ressources et la richesse naturelles comportent, pour de longues années encore, une mise en valeur économique fructueuse pour les capitaux qui s'y emploient. C'est ainsi qu'il a été amené à établir, avec le gouvernement de l'État de Bahia, d'étroites relations et à émettre pour son compte un emprunt extérieur or de 45 millions de francs dont les titres sont cotés aujourd'hui aux environs du pair. Il a également ouvert ses guichets à l'émission d'un emprunt fédéral des États-Unis du Brésil d'un montant de 100 millions de francs. Cette grande opération a donné lieu à un très beau succès ; les 200.000 titres de l'emprunt ont été admis à la Cote officielle le jour même de l'émission publique.

En dehors de ces trois émissions, le Crédit mobilier a prêté son concours à bon nombre d'opérations parmi lesquelles le rapport cite spécialement la constitution de la Caisse hypothécaire argentine au capital de 12.500.000 fr., l'augmentation du capital de la Banque de commerce privée de Saint-Petersbourg, la création de la Société suisse des chemins de fer de la Furka et l'émission d'obligations hypothécaires 4 1/2 % de cette société, l'achat au gouvernement ottoman de 50.000 obligations 4 % de

l'emprunt 1908, le placement, de concert avec la Banque de l'Union parisienne, de 20.000 obligations de la Compagnie des chemins de fer de Saint-Louis et San-Francisco.

En outre, le Crédit mobilier a pris des participations dans la plupart des principales opérations effectuées à Paris et notamment l'Emprunt serbe 4 1/2 % et la réorganisation de la Compagnie générale des omnibus de Paris [CGO].

Passant ensuite en revue les affaires précédemment créées par la banque ou avec son concours, et dans lesquelles elle a conservé un intérêt, le rapport souligne l'importance des progrès réalisés par la Compagnie des chemins de fer de Porto-Rico et par la Sucrerie du Coloso, et il signale l'accroissement des bénéfices accusés par la Compagnie des Ports et Magasins publics de Paris-Austerlitz et le développement progressif de la Société française des machines-outils. Il constate également la marche favorable de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité [CPDE] et l'exécution satisfaisante des travaux de construction du port de Pernambuco.

D'autre part, après avoir rappelé le succès qu'a rencontré le Crédit mobilier dans la nouvelle augmentation de son capital, le conseil d'administration déclare que l'installation des bureaux de la banque dans les immeubles neufs que celle-ci a acquis rue Taitbout achèvera de lui fournir les moyens d'action dont elle a encore besoin pour offrir au public et à sa clientèle des services financiers aussi parfaits que possible.

Au cours de la discussion qui suivit la lecture du rapport, une question d'un actionnaire au sujet de l'emprunt turc a amené le président, M. [Jacques] de Lapsse, à faire quelques déclarations au sujet du rôle du Crédit mobilier français en la circonstance. Celui-ci avait jugé que l'emprunt, suffisamment garanti par les douanes du vilayet de Constantinople, pouvait être intéressant non seulement pour les actionnaires de la société, mais encore au point de vue français en général. Cependant, il avait subordonné son accord à l'obtention de la Cote officielle, après autorisation du gouvernement français. Le ministre des finances ayant voulu, à ce propos, imposer à la Turquie comme contrôle la nomination de deux agents français, l'un à la direction du mouvement des fonds et l'autre à la direction de la comptabilité, les négociations échouèrent à la suite de divergences dans le ministère ottoman.

Le président conclut en ces termes :

— « Le rôle du Crédit mobilier, dans cette affaire, a été à la fois conforme à l'intérêt de ses actionnaires et à l'intérêt public. Je vous disais, en commençant, que les négociations étaient arrêtées, il me semble bien que c'est ainsi qu'il faut envisager les choses ; cependant, elles peuvent être reprises... Nous n'avons plus qu'à attendre les événements. »

On sait qu'un accord récent du gouvernement ottoman avec le groupe Rouvier vient de donner raison à M. de Lapsse. Nul doute que le Crédit mobilier ne soit appelé à coopérer à l'émission projetée.

Quant à la situation financière de la Banque, elle ressort nettement de la comparaison suivante des deux derniers bilans résumés :

	1908-1909	1909-1910
ACTIF		
Immobilisations	1.557.940 43	2.185.000 00
Actif réalisable	34.501.241 64	79.714.943 56
Disponibilités	38.403 174 25	121.046.059 93
Total	<u>74.462.356 32</u>	<u>202.946.003 49</u>
PASSIF		

Capital	45.000.000 00	60.000.000 00
Réserves et amortissements	3.095.917 96	6.637.429 45
Créditeurs divers	22.843.507 04	130.975.551 67
Profits et pertes	3.522.931 32	5.333.022 37
Total	<u>74.462.356 32</u>	<u>202.946.003 49</u>

Le bilan arrêté au 30 juin 1910 présente, par rapport au précédent, de très grandes augmentations, en raison du mouvement important des affaires pendant l'exercice écoulé et, aussi, de l'augmentation du capital qui, ainsi que nous l'avons signalé, a été portée de 45 à 60 millions de francs.

Les immobilisations, qui figurent au dernier bilan pour 2.185.000 fr., représentent les deux immeubles de la rue Taitbout acquis par le Crédit mobilier au cours de l'exercice 1909. Quant aux immobilisations de 1908-1909, qui se chiffrent par 1.557.940 fr. et dont 1.500.000 fr. sont afférents aux apports et 57.940 fr. aux installations et constitution de la Société, elles ont été complètement amorties.

L'actif réalisable comprend, notamment : le compte nouveau des prêts sur titres et avances sur garanties, représentant des opérations qui ont pris une sérieuse importance, soit 12.810.253 fr. ; les comptes courants débiteurs qui doivent 36.860.968 fr. contre 15.506.859 fr. en 1908-1909, augmentation provenant principalement des versements restant dus, mais non échus, par les souscripteurs aux diverses émissions faites ; le portefeuille titres, qui reste sensiblement au même chiffre que précédemment, 15.659.516 fr. ; les participations financières qui ont passé à 13.408.612 fr., au lieu de 1.120.440 fr., démontrant ainsi l'activité sociale. Les disponibilités, y compris les fonds en reports et les effets en portefeuille s'élèvent à 121 millions, contre 38.400.000 fr., chiffre de 1908-1909.

Au passif, les réserves se sont accrues des attributions votées en 1908-1909 et du montant du solde de la prime versée sur les 30.000 actions nouvelles.

Dans les créditeurs divers sont compris des comptes courants (107.928.348 fr.), qui représentent des sommes à verser à diverses dates aux gouvernements pour le compte desquels la Banque a émis des emprunts.

Il en est de même pour les comptes de dépôts (11.511.125 fr.) et les effets à payer (10.773.042 fr.).

On voit que, grâce au développement considérable de son champ d'action et de ses bénéfices, le Crédit mobilier français, qui fut pendant longtemps un établissement secondaire, est parvenu à prendre rang parmi les grandes banques d'affaires.

---

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS.  
(*Le Figaro*, 26 novembre 1911)  
(*Le Temps*, 27 novembre 1911)  
(*Le Capitaliste*, 30 novembre 1911)

Le Crédit mobilier se retrouve aux environs de 700. L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu le 25 novembre sous la présidence de M. [Jacques] de Lapisse, président du conseil d'administration.

Après avoir approuvé les comptes, qui présentent un solde bénéficiaire de 6.055.975 fr. 02, les actionnaires ont voté, à l'unanimité, la répartition d'un dividende de 35 fr. par action et l'attribution aux comptes de la réserve légale et des réserves

extraordinaires, d'une somme de 1.252.798 fr. 75. Les affectations statutaires au conseil et aux parts de fondateur satisfaites, il est reporté à nouveau 743.306 fr. 67.

L'assemblée a nommé M. Paul Dutasta <sup>15</sup>, administrateur, et réélu les administrateurs sortants, MM. J[ean]-C[harles] Charpentier et Édouard Goüin.

Elle a également renommé les commissaires des comptes, MM. Marie et de [Raoul de] Thézillat.

Un acompte de 12 fr. 50 sur le dividende des actions ayant été payé le 1<sup>er</sup> juillet dernier, le solde, soit 22 fr. 50, sera mis en paiement à partir du 2 janvier prochain.

On annonce que le Crédit mobilier émettra prochainement 37.000 obligations 5 % de 20 liv. chacune de la Compagnie d'électricité de la province de Buenos-Ayres. Ces obligations, rapportant 25 fr. 20 net de tous impôts, présents et à venir, seraient offertes à 475 fr., remboursables en vingt-six ans, à 519 fr. 20.

---

Conseil d'administration 1911 (d'après Baldy) :

J[acques] de Lapisse

P[aul] Levêque

J[ean]-C[harles] Charpentier, ancien diplomate

H. Bousquet [= Banque Gunzbourg]

P[aul] Dutasta, ancien ambassadeur

P[aul] Eonnet [[> Bq commerciale du Maroc](#)]

Éd[ouard] Goüin

F[rédéric] Jolly.

Cte [Olivier] d'Ormesson, ancien diplomate

A[ugustin] Piala.

---

[Emprunt ferroviaire de la province de Buenos-Ayres]  
(*Le Capitaliste*, 25 avril 1912)

En vertu des lois des 18 octobre 1907 et 6 mars 1912, la province de Buenos-Ayres offrira le 30 avril courant, en souscription publique, par les soins du Crédit mobilier français, de MM. Bénard et Jarislowsky et de MM. Louis Dreyfus et Cie, 49.603 obligations 4 1/2 % de 50 francs nominal or, représentant un emprunt de 25 millions de francs destiné à la construction du chemin de fer provincial de La Plata au Meridiano Quinto appartenant à la province.

Ces obligations portant jouissance du 1<sup>er</sup> juin prochain et rapportant un intérêt annuel de 22 fr. 68 or, payable semestriellement le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, sont offertes à 93 %, soit à 458 fr. 72 par obligation. Les souscripteurs ont à verser 10 francs par obligation demandée ; le solde de 368 fr. 72 sera à payer à la libération, du 25 au 30 mai prochain. Il sera tenu compte, sur le premier versement de 100 fr., de l'intérêt à 4 1/2 % du 30 avril au 1<sup>er</sup> juin, soit 0 fr. 37, ce qui ramènera le paiement à effectuer en mai à 363 fr. 35.

Au taux d'émission, les présentes obligations donnent un placement de 4,84 % net, sans tenir compte de la prime de remboursement. Leur admission à la Cote officielle de la Bourse de Paris sera demandée. Déclaration a été faite au Timbre le 13 avril courant.

Le présent emprunt fait suite et est, en tous points, assimilable à l'Emprunt extérieur 4 1/2 pour cent or de 1909. Son amortissement sera effectué en trente-neuf années à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1913, par tirages annuel ayant lieu le 1<sup>er</sup> novembre. Le

---

<sup>15</sup> Paul Dutasta (1873-1925) : diplomate reconverti dans les affaires. Président d'Orosdi-Back en 1921. Voir [encadré](#).

gouvernement provincial se réserve, toutefois, la droit d'augmenter, à toute époque, le fonds d'amortissement qui lui est affecté.

Son capital et ses intérêts sont exempts de tous impôts présents et futurs de la Province de Buenos-Ayres, ainsi que de tous les impôts existant actuellement en France. Il constitua une dette directe de ladite province et est garanti par l'ensemble de ses revenus. En outre, le gouvernement de la province lui affecte, à titre de gage spécial et privilégié, la ligne de chemin de fer, son matériel roulant et ses recettes nettes d'exploitation. Cette exploitation est confiée à une société chargée d'encaisser les recettes qui, déduction faite des frais d'exploitation, sont, en première ligne, affectées au service de l'emprunt, toute insuffisance de ses recettes étant couverte par les revenus généraux de la province. L'emprunt est donc très intéressant comme placement, en raison de son rendement et de la sécurité qu'il offre.

La souscription sera ouverte le 30 avril et close le soir même dans les établissements désignés plus haut, à savoir : au Crédit mobilier français, 3 et 5, rue Saint-Georges ; chez MM. Bénard et Jarislowsky, 19, rue Scribe, et chez MM. Louis Dreyfus et C<sup>o</sup>, 4, rue de la Banque. Les souscriptions sont reçues dès à présent par correspondance.

---

SOCIÉTÉ L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE  
CONVOCATION  
(*Le Capitaliste*, 30 mai 1912)

.....  
Le dépôt des titres peut être fait dans les caisses suivantes : Compagnie algérienne, Crédit mobilier français, Banque transatlantique, Banque Bénard et Jarislowsky, Société générale et agences, Crédit lyonnais et agences, Comptoir d'escompte et agences, ainsi que dans toute banque ou chez tout officier ministériel qui certifiera ledit dépôt.  
.....

---

Crédit mobilier français  
(*Le Temps*, 17 juin 1912)

Le Crédit mobilier français est très ferme à 676.  
Cet établissement qui vient d'introduire avec succès à la Cote officielle les actions du Port commercial de Bahia-Blanca et celles du Crédit agricole, commercial et industriel algérien, vient de prendre, dit-on, une importante participation dans les chemins de fer russes de Lodz, dont les actions, au nominal de 400 francs, vont distribuer pour le dernier exercice un dividende de 72 francs environ.

---

Crédit mobilier français  
(*Le Temps*, 9 septembre 1912)

Le Crédit mobilier français est à 687.  
L'exercice 1910-1911 a consacré le développement normal et progressif de l'activité de cet établissement, de ses relations de banque et de sa situation financière. Le nombre des opérations financières auxquelles il a pris part a dépassé la moyenne sans qu'aucune ait été d'une importance exceptionnelle.

La plus importante de celles à laquelle le Crédit mobilier français a procédé seul a été l'emprunt de 37.800.000 francs du gouvernement de Bolivie, auquel est affecté le produit des droits de douane à l'exportation sur les minerais et le caoutchouc. Sur le produit de cet emprunt a été créée une banque d'État au capital de 1.275.000 liv. st. Le Crédit mobilier est représenté dans cette institution qu'il a contribué à fonder, et il a établi à cette occasion une représentation en Bolivie. Il a prêté son concours aux opérations suivantes : émission de 50.000 obligations hypothécaires 5% de la Compagnie du chemin de fer Victoria à Minas d'une série d'obligations 4 1/2 % de la Caisse hypothécaire argentine de 35.000 obligations privilégiées 4 % or de la Compagnie française pour la construction et l'exploitation de chemins de fer à l'étranger (nord du Portugal) ; de 50.000 obligations de première hypothèque 4 1/2 % or de la Saint-Louis and San-Francisco Railroad Company.

Avec plusieurs autres établissements financiers, le Crédit mobilier français a participé à un emprunt fédéral du Brésil de 60 millions de francs, ainsi qu'à l'emprunt intérieur or 4 1/2 % du gouvernement argentin, d'un montant total de 350 millions de francs.

Il s'est intéressé aux augmentations de capital de la Société métallurgique russe de Donetz-Youriefka, de la Banque de commerce privée de Saint-Pétersbourg et du Crédit anversois, [ainsi que dans le Crédit agricole et commercial algérien, à Alger](#).

Enfin, il a pris des participations dans la plupart des emprunts réalisés par d'autres établissements pendant l'exercice : emprunt 3 % 1910 de la Ville de Paris, augmentation du capital de la Compagnie des omnibus, emprunts mexicains, roumains) etc.

Parallèlement à ses affaires financières, le Crédit mobilier poursuit le développement de ses opérations de banque ; à cet effet, il s'applique à accroître le nombre de ses correspondants à l'étranger ; et le mouvement de son portefeuille de banque.

C'est dans le but d'étendre ses points d'appui dans les pays où il s'est déjà fait connaître et apprécier, qu'il a pris comme nous venons le dire, des intérêts dans diverses institutions de banque. Voici la comparaison des bilans (en milliers de francs) des deux derniers exercices, c'est-à-dire depuis l'augmentation du capital.

#### BILAN AU 30 JUIN

	1910	1911
ACTIF		
Espèces	35.209	22.614
Reports	65.461	56.872
Effets en portefeuille	20.376	39.628
Prêts sur titres et avances sur garanties	12.810	10.300
Comptes courants débiteurs	36.861	48.818
Portefeuille rentes, actions, obligations	15.660	12.121
Participations financières	13.409	8.874
Agents de change titres à livrer	785	171
Impôts et droits de transmission à recouvrer	190	317
Immeubles	2.185	3.370
	<u>202.946</u>	<u>202.085</u>

PASSIF		
Capital	60.000	60.000
Réserve légale	478	679
Réserves diverses	6.160	7.160
Comptes courants créditeurs	107.928	81.124
Comptes de dépôts	11.511	32.541
Effets à payer	10.773	14.252
Agents de change titres à recevoir	634	490
Comptes d'ordre	78	112
Dividendes restant à payer	51	80
Solde des exercices précédents	317	591
Profits et pertes : bénéfice de l'exercice	5.016	6.056
	<u>202.946</u>	<u>203.085</u>

L'ensemble des disponibilités immédiates s'élève à 79.485.893 francs en diminution d'un peu plus de 21 millions ; mais, par contre, le développement des services de banque a déterminé une augmentation de 19 millions dans le portefeuille. Les comptes courants débiteurs ont progressé de 12 millions, par suite du développement des opérations courantes. Au passif, il y a diminution de 26 millions sur les comptes courants créditeurs et augmentation de 21 millions sur les compte de dépôts, de près de 3 millions et demi sur les effets à payer.

Le compte de profits et pertes se solde, déduction faite de tous frais généraux, par un bénéfice net de 6.055.975 francs, contre 5.015.992 fr. pour l'exercice précédent, soit plus d'un million d'augmentation.

Tout en maintenant le dividende à 35 francs, on a pu prélever 1.000.000 de francs pour être affecté aux réserves d'amortissement, sans préjudice du versement de 5 % à la réserve légale, et l'on a reporté un solde de bénéfices de 743.306 fr. 67. Après la répartition les réserves diverses atteignent 8.159.466 fr. 80, la réserve légale 931.561 francs.

La situation du Crédit mobilier français est excellente.

Rosario à Puerto-Belgrano\*  
(*Le Capitaliste*, 26 septembre 1912)

L'assemblée générale ratifie la nomination faite à titre provisoire par le conseil d'administration, conformément aux articles 23 et 24 des statuts, de MM. R[aymond] Beaughey, É[tienne] Chauvy, F.-W. Barrow et Percival Farquhar, comme administrateurs de la Compagnie, en remplacement de M. E. Genty, décédé, et de MM. E. Chevrant, É[douard] Gouïn [Crédit mobilier frs] et P. Nivard, démissionnaires.

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
Crédit mobilier français

(*Le Temps*, 29 novembre 1912)

L'assemblée des actionnaires du Crédit mobilier français a eu lieu le 27 novembre, sous la présidence de M. de Lapisse.

Elle a approuvé les rapports, comptes et bilan, ainsi que le projet de répartition des bénéfices, tels qu'ils lui ont été présentés pour l'exercice 1911-1912.

Elle a fixé en conséquence le dividende dudit exercice à 35 francs par action de 500 francs.

Elle a réélu, administrateurs, pour une période de six années, MM. J. de Lapisse et P. Eonnet, administrateurs sortants.

Elle a nommé commissaires aux comptes pour l'exercice 1912-1913, MM. de Thézillat et Marie et fixé à 2.000 francs la rémunération de chacun d'eux.

Elle a confirmé, en tant que de besoin, à ceux des administrateurs qui feraient partie d'autres sociétés et entreprises, avec lesquelles le Crédit mobilier français aurait à traiter, l'autorisation prévue par l'article 20 des statuts.

---

Crédit mobilier français  
(*Le Capitaliste*, 5 décembre 1912)

Le Crédit mobilier s'est négocié à 665, 672 et 670. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a été tenue le 27 novembre, sous la présidence de M. de Lapisse.

Elle a approuvé les rapports, comptes et bilan, ainsi que le projet de répartition des bénéfices tels qu'ils lui ont été présentés pour l'exercice 1911-1912.

Elle a fixé en conséquence le dividende dudit exercice à 35 fr. par action de 500 fr.

Elle a réélu administrateurs, pour une période de six années, MM. J. de Lapisse et P. Eonnet, administrateurs sortants.

Elle a nommé commissaires aux comptes pour l'exercice 1912-1913, MM. de Thézillat et Marie, et fixé à 2.000 fr. la rémunération de chacun d'eux.

Elle a confirmé, en tant que de besoin, à ceux des administrateurs qui feraient partie d'autres sociétés et entreprises, avec lesquelles le Crédit mobilier français aurait à traiter, l'autorisation prévue par l'article 20 des statuts.

Nous reviendrons sur les comptes soumis à cette réunion, mais il convient dès à présent de remarquer — ainsi que le faille rapport administratif — que l'exercice 1911-1912 a été caractérisé par la gravité des événements de politique extérieure. Dès le mois de juillet 1911, la tension des rapports politiques avait pour conséquence l'arrêt des affaires et une crise monétaire qui fut encore plus accusée sur les marchés européens que sur le marché français.

Malgré ces conditions défavorables qui ne se sont atténuées que peu à peu, la situation de l'établissement est demeurée, dans ses lignes principales, telle qu'elle avait été exposée il y a un an.

En dépit des influences momentanées des événements du dehors, la Société poursuit l'orientation qui lui a été donnée. Elle travaille avec la même méthode, le même soin des besoins de sa clientèle en quête de placements rémunérateurs, mais bien gagés, la même recherche d'améliorations constantes dans ses services, le souci de maintenir son crédit au premier rang.

Aussi le compte de profits et pertes, qui s'était élevé l'an dernier à 6.055.975 fr. 02, s'est-il soldé par un bénéfice net de 6.077.948 fr. 61, en légère plus-value sur l'année antérieure.

Ajoutons que l'assemblée s'est tenue pour la première fois dans le nouvel immeuble qui a été construit par le Crédit mobilier, rue Taitbout, numéros 30 et 32, à l'angle du boulevard Haussmann sur un terrain qui a acquis déjà, depuis son achat par

l'établissement, il y a trois ans, une plus-value importante, laquelle ne pourra qu'augmenter avec le prolongement prochain du boulevard Haussmann.

Tout en faisant une excellente spéculation, le Crédit mobilier a pu réaliser l'installation de ses services, depuis longtemps à l'étroit rue Saint-Georges, dans des conditions qui correspondent au développement pris par les affaires depuis quelques années. En même temps, autant pour répondre aux désirs exprimés par la clientèle que pour les prévenir, il a établi une installation de location de coffres-forts remarquablement aménagés qui lui vaudront sans aucun doute un précieux élément d'activité en amenant des dépôts de fonds, des demandes d'ouverture de compte courant, des ordres de Bourse, etc. Les explications qui ont été fournies à ce sujet par le président ont été particulièrement bien accueillies par les actionnaires.

---

### CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS (*La Cote de la Bourse et de la banque, 1<sup>er</sup> mars 1913*)

L'assemblée extraordinaire des actionnaires du Crédit mobilier français, appelée à statuer sur le projet de fusion de cet établissement avec la Compagnie française de banque et de mines, s'est tenue hier 28 février. Cette assemblée, dans laquelle 74.907 actions étaient représentées, par 60.297 actionnaires, était présidée par M. de Lapisse, président du conseil d'administration.

Les bases du projet comportent, pour le Crédit mobilier français, la création de 40.000 actions nouvelles de 500 francs, soit pour un capital de 20 millions de francs, portant ainsi son capital de 60 à 80 millions de francs. Les 20 millions d'actions nouvelles créées seront remises à la liquidation de la Société absorbée ; pour compléter le prix d'acquisition de l'actif de celle-ci sans augmenter son propre capital au delà du chiffre rond de 80 millions, le Crédit mobilier remettrait en outre à la liquidation 2.822 actions de la Compagnie française de banque et de mines, dont il a fait l'achat par avance et qui seraient annulées.

Dans son rapport, le conseil d'administration indique que la Compagnie française de banque et de mines, qui vient de réaliser, pour son dernier exercice, un bénéfice net de 1.828.498 36 et qui est, comme on le sait, le représentant en France de presque toutes les grandes compagnies de mines au Transvaal — ce qui lui vaut pour la seule rémunération de ce service un bénéfice annuel important — pourra apporter au Crédit mobilier français une clientèle et un mouvement d'affaires qui constituent des facteurs d'un incontestable intérêt pour l'aider à poursuivre son développement.

Il résulte du dernier bilan arrêté au 31 décembre dernier et qui vient d'être présenté à l'assemblée des actionnaires de la Compagnie française de banque et de mines, que l'actif transmis au Crédit mobilier, déduction faite du passif envers les tiers, ressort à 27.637.349 59.

Cet actif représente à la fois le capital des 40.000 actions nouvelles à créer et le montant des actions Banque et Mines à annuler et il permettra, en outre, comme il convenait de le prévoir, de porter aux trois chapitres du bilan du Crédit mobilier : Réserve légale, Réserves diverses et Reports des bénéfices antérieurs appartenant aux actionnaires, la proportion correspondante au montant de ces chapitres pour que les 40.000 actions nouvelles puissent être mises sur le même pied que les actions actuelles.

En vue de faire face au développement des opérations sociales que la combinaison élaborée est de nature à provoquer, et étant donné la difficulté que les sociétés rencontrent aujourd'hui pour réunir des assemblées où la moitié des actions doivent être présentes ou représentées, surtout lorsque leurs actions, comme c'est ici le cas, sont divisées en un très grand nombre de mains, et ce quorum de moitié étant cependant obligatoire en pareille matière, le conseil a profité de la réunion d'hier pour

saisir les actionnaires d'une demande d'autorisation d'augmenter le capital social d'une nouvelle somme de 20 millions de francs par voie de souscription en espèces, ce qui le porterait à 100 millions de francs. L'époque de cette opération n'est nullement déterminée et le conseil ne se propose d'user de cette faculté que si la prospérité de la société et de nouveaux éléments d'extension le comportent.

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et l'allocution prononcée par M. de Lapisse qui a exposé les avantages que la Société était en droit d'attendre de la réalisation de l'opération projetée, l'assemblée a voté des résolutions approuvant le projet de fusion élaboré et décidant : 1° l'augmentation du capital social de 60 à 80 millions par la création de 40.000 actions nouvelles de 500 francs ; 2° l'attribution desdites 40.000 actions et de la remise de 2.822 actions de 500 fr. entièrement libérées de la Compagnie française de banque et de mines appartenant au Crédit mobilier français en représentation de l'apport qui sera fait à ce dernier de tout l'actif de la Compagnie française de banque et de mines.

MM. Marie et de Thézillat ont été nommés commissaires vérificateurs chargés d'établir un rapport sur la valeur de l'apport de la Compagnie française de banque et de mines. Ce rapport sera soumis à une deuxième assemblée convoquée pour le 14 courant qui rendra la fusion définitive.

Enfin l'assemblée, sous la même condition suspensive de l'acceptation du projet de fusion, a autorisé le conseil à procéder éventuellement à l'augmentation du capital social par l'émission, en une ou plusieurs fois, de nouvelles actions de 500 fr. à souscrire en espèces, à concurrence d'un montant nominal de 20 millions au total.

Les modifications nécessaires seraient apportées aux statuts.

---

Informations financières  
Crédit mobilier français  
(*Les Annales coloniales*, 6 décembre 1913)

L'exercice 1912-1913 du Crédit mobilier français, dont les comptes ont été soumis à l'approbation de l'assemblée des actionnaires du 27 novembre, s'est déroulé tout entier au milieu des préoccupations de politique extérieure causée par la guerre des Balkans. La situation économique de tous les pays s'est trouvée profondément modifiée par le resserrement du crédit qui s'en est suivi, et l'activité des affaires s'en est ressentie dans une large mesure. En dépit de ces circonstances défavorables, le Crédit mobilier, qui s'est montré très circonspect dans la conclusion d'affaires nouvelles et qui s'est surtout efforcé de développer ses opérations commerciales de banque, a pu poursuivre, au cours de cet exercice, son extension régulière, de sorte que le chiffre de ses bénéfices nets a été en nouvelle progression sur celui des années antérieures. Du reste, l'importance des disponibilités sociales, accrues de celles que l'absorption de la Compagnie française de Banque et de Mines a procurées — absorption qui a nécessité l'augmentation du capital de 60 à 80 millions de francs — a permis de donner aux services d'escompte et de portefeuille un important développement.

Avec un bilan de fin d'exercice se totalisant par 248.918.498 fr. 91, en augmentation d'environ 33 millions de francs sur le précédent, le bénéfice net s'est établi à 7.194.380 fr. 79 contre 6.077.948 fr. 61 l'année dernière. Après dotation de 500.000 francs aux réserves et de 200.000 francs à l'amortissement des installations de coffres-forts, le solde de bénéfices disponibles a permis d'allouer un dividende de 35 fr. par action comme l'année dernière, d'attribuer une somme de 325.449 fr. 27 aux parts de fondateur et de reporter à nouveau au profit exclusif des actionnaires une somme de 1 million 99.873 fr. 10.

Indépendamment de l'accroissement du capital de 60 millions à 80 millions de francs, l'attention doit être retenue, dans l'examen du bilan, par le chapitre des réserves : de 10 millions au total en 1912, elles montent, au 30 juin 1913, y compris le solde reporté, à 14 millions 850.000 fr., soit un accroissement de près de 5 millions de francs.

---

[Le Crédit mobilier français absorbe la  
Compagnie française de banque et de mines (ex-Cofrador\*)]  
(*Le Gaulois*, 3 mars 1913)

Le Crédit mobilier français est ferme à 667. Cet établissement a tenu le 28 février, sous la présidence de M. J[acques] de Lapisse, président, son assemblée générale extraordinaire en vue de l'augmentation de son capital de 60 à 80 millions de francs et de l'absorption de la Compagnie française de banque et de mines. Le président a fourni sur cette opération les indications les plus détaillées : il a exposé notamment que la Compagnie française de banque et de mines était la représentant officiel en France des plus grandes sociétés du Transvaal et percevait de ce chef, pour le paiement des coupons et le service financier, des rémunérations importantes. En réponse à des questions posées par plusieurs actionnaires, il a indiqué que l'actif de la Compagnie française de banque et de mines, se montant à 27 millions, se composait non pas de titres miniers, comme avaient paru le croire certains actionnaires, mais presque, exclusivement, d'espèces ou d'effets de grandes banques. Les résolutions furent adoptées à la très grande majorité des voix, une douzaine de votants seulement sur 6.500 actionnaires environ, présents ou représentés, ayant fait des objections au projet, 78.955 actions avaient été déposées par plus de 6.700 actionnaires.

---

#### INFORMATIONS FINANCIÈRES

Crédit mobilier français  
(*Le Temps*, 16 mars 1913)  
(*Le Figaro*, 16 mars 1913)  
(*Le Gaulois*, 16 mars 1913)

Le Crédit mobilier français a tenu le 14 mars, sous la présidence de M. J. de Lapisse, président, sa seconde assemblée générale extraordinaire en vue de se prononcer sur la valeur de l'apport fait par la Compagnie française de banque et de mines, et de ratifier l'absorption de cette compagnie par le Crédit mobilier.

L'assemblée avait ensuite à apporter dans les statuts les modifications nécessaires, consacrer l'augmentation du capital social de 60 à 80 millions de francs et à nommer de nouveaux administrateurs.

Toutes les résolutions proposées par le conseil d'administration ont été approuvées à l'unanimité moins cinq voix. MM. le marquis [Georges] de Créqui-Montfort <sup>16</sup>, le baron

---

<sup>16</sup> Georges de Créqui-Montfort (1877-1966) : ancien président de la Huanchaca (Bolivie). Ancien administrateur de la Cofrador. Voir [encadré](#).

J. de Gunzburg, Raphaël-Georges Lévy, Firmin Rainbeaux <sup>17</sup> et Georges Rouliot <sup>18</sup> ont ensuite été nommés administrateurs.

---

[Le Crédit mobilier français absorbe la  
Compagnie française de banque et de mines (ex-Cofrador\*)]  
(*Le Capitaliste*, 20 mars 1913)

Dans sa réunion du 18 mars, le conseil d'administration du Crédit mobilier français, après avoir confirmé les pouvoirs de M. J[acques] de Lapsisse, président, a nommé vice-présidents : M. J[ean]-C[harles] Charpentier, qui continuera à remplir, en même temps, les fonctions d'administrateur délégué, et M. Raphaël Georges-Lévy [ancien sous-dir. BPPB].

---

The Anglo-French Mercantile and Finance Corporation  
(*Le Temps*, 7 avril 1913)

AVIS est donné par la présente qu'il a été déclaré un dividende intérimaire, au taux de 5 % (cinq pour cent) par an, pour le semestre finissant le 31 mars 1913.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 1er mai prochain dans le Royaume-Uni sous déduction de l'Income-tax, et en France sous déduction des impôts français, à raison de 5 pence 65/100<sup>e</sup> net par coupon.

Les détenteurs d'actions nominatives recevront des chèques de dividende et les détenteurs d'actions au porteur toucheront le dividende sur remise du coupon n° 1, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

BOULTON BROTHERS and C<sup>o</sup>

---

<sup>17</sup> Firmin Rainbeaux (1834-1916) : fils d'Émile Rainbeaux (1804-1861), Français qui reprit en mains les charbonnages du Grand Hornu et du Grand-Buisson dans la région de Mons et fut naturalisé belge avant de jouer un rôle décisif dans la mise en exploitation des mines de houille de Marles (Pas-de-Calais). Marié à Hortense Mocquart, fille d'un sénateur et chef de cabinet de Napoléon III. D'où Louise, morte en 1877 ; Émile, viveur parisien décédé en 1895 ; et Félix († 1936). Après des débuts comme écuyer de Napoléon III qu'il accompagna en 1870 dans la guerre et la captivité et auquel il resta toujours fidèle, s'occupant de la liquidation de la liste civile de l'impératrice Eugénie, Firmin prend la suite de son père à Marles, aidé de son frère Abel (1838-1907) — X-Mines — et de son neveu Abel Armand (1983-1917), fils du comte Ernest Armand (1829-1888), diplomate, puis député de l'Aube, et de Victoria Rainbeaux, sœur de Firmin et d'Abel. Il devient administrateur des Charbonnages rhénans en 1878, de la Banque russe et française en 1880, de la Banque française de l'Afrique du Sud en 1895, de la malheureuse Compagnie générale de traction en 1897, du Métropolitain de Paris en 1898 et de la BFCI, qui succède en 1901, à la Banque française de l'Afrique du Sud. La même année, il devient administrateur de la Compagnie française des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yun-Nan et il est nommé au Comité consultatif des chemins de fer. Il démissionne de la BFCI en 1903, entre en 1907 au conseil de Cuivre et pyrites (mines en Espagne) mais en sort deux ans plus tard à la suite de mauvais résultats. Il est coopté en 1909 aux Chemins de fer du Nord, le fleuron des Rothschild. En outre administrateur de la Compagnie franco-belge de matériel de chemin de fer à Raismes, qui contrôlait la Société française d'entreprise de dragages et travaux publics (SFEDTP) en Indochine. Portrait médiocre par Robert Pitaval dans *L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 décembre 1911, repris en recueil en 1914. Voir plus bas sa nécrologie dans *Le Gaulois*, 14 juillet 1916.

<sup>18</sup> Georges Rouliot : président de la Transvaal Gold Mining Estate, président de la chambre des mines du Transvaal, administrateur de la Compagnie française de mines d'or et de l'Afrique du Sud (Cofrador) (1903), puis de sa suite, la Compagnie française de banque et de mines (1911), puis, après absorption, du Crédit mobilier français (1913). Administrateur de The Central Mining (1905) et de Cuivre et pyrites (1907). Marié en 1904 à Germaine Vivent. Décédé le 31 juillet 1917 en son château de Graville, près de Fontainebleau.

39, Old Broad street, Londres, E. C.  
CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS  
30 et 38, rue Taitbout, Paris.  
E. PORGÈS et Cie  
3, rue Louis-le-Grand, Paris.

---

*Pierre-Étienne* BOUCHERON,  
directeur général

Né le 10 juillet 1854 à Ayen (Corrèze).  
Fils de Pierre Boucheron, gendarme, et de Suzanne Chastaing.  
Marié à Mlle Grare.  
Une fille : Andrée (Mme Louis Mareuse).

Chevalier de la Légion d'honneur du 8 août 1913 :  
Employé, sous-chef et chef de bureau de la Société de crédit général français (1872-1880).  
A organisé et dirigé la Société nouvelle de banque et de crédit (1880-1883).  
A contribué à la création de l'Office des rentiers. Directeur de ses services financiers (1889-1902).  
A collaboré étroitement en 1902 à la création du Crédit mobilier français dont il est actuellement le directeur général.  
Président de la Caisse d'assurances agricoles de la commune d'Ayen.  
Dom. : 15, av. Hoche.

Administrateur-directeur du Crédit mobilier français (1920).  
Administrateur de l'Électricité de Limoges (1920), puis de Force et distribution.  
Administrateur de la Compagnie générale des tabacs (1921).  
Portraituré par Paul Reboux (*Paris-Soir*, 23 avril 1925) : ci-dessous.  
Officier de la Légion d'honneur du 25 fév. 1927 : administrateur délégué du Crédit mobilier français.  
Dom. : 84, r. de Courcelles, Paris.  
Avis de décès : *Le Journal des débats*, 21 août 1936.

Crédit mobilier français  
AGO, 27 novembre 1913  
(*Recueil des assemblées générales*, 2<sup>nd</sup> semestre 1913)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. J[acques] de Lapisse, président ; J[ean]-C[harles] Charpentier, vice-président, administrateur délégué ; Raphaël-Georges Lévy, vice-président ; P[aul] Levêque, administrateur délégué ; H[enri] Bousquet, marquis [Georges] de Créqui-Montfort, P[aul] Dutasta, P[aul] Eonnet, E. Goüin, baron Jacques de Gunzburg, F[rédéric] Jolly, comte d'Ormesson, A[ugustin] Piala, F[irmin] Rainbeaux [adg Mines de Marles, v.-pdt Cuivre et Pyrites], G. Rouliot, administrateurs.

Directeurs : MM. P[ierre] Boucheron, E. Duhamel, L. Muller.

Commissaires des comptes : MM. G. Marie et R[oaoul] de Thézillat.

Siège social : à Paris, 30 et 32, rue Taitbout (boulevard Haussmann).

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous présenter les résultats et les comptes de notre Société pour l'exercice 1912-1913, et de les soumettre à votre approbation.

Cet exercice s'est déroulé tout entier au milieu des préoccupations de politique extérieure causées par la guerre des Balkans. La situation économique de tous les pays s'est trouvée profondément modifiée par le resserrement du crédit qui s'en est suivi, et l'activité des affaires s'en est ressentie dans une large mesure.

Dans ces conditions, nous avons cru devoir nous montrer très circonspects dans la conclusion d'affaires nouvelles, et nous nous sommes surtout efforcés de développer le plus possible nos opérations de banque proprement dites, suivant ainsi l'orientation que nous vous avons fait connaître dans vos dernières assemblées, et à laquelle vous avez donné votre assentiment.

Le renchérissement de l'argent ne pouvait, au surplus, que nous inciter à entrer plus avant dans cette voie.

Grâce à nos disponibilités, augmentées encore de celles que l'absorption de la Compagnie française de banque et de mines nous a procurées, grâce à des relations bancaires de plus en plus étendues et à la bonne organisation de nos services d'escompte et de portefeuille, nous avons pu donner à cette branche un développement important qui se manifeste dans les chiffres de votre bilan.

Il est donc permis de dire que, malgré la dépression générale des affaires, votre société a poursuivi, au cours de cet exercice son extension régulière, et le chiffre de ses bénéfices nets est en nouvelle progression sur celui des années antérieures. D'autre part, elle a élevé son capital, par l'absorption que nous venons de rappeler, de 60 à 80 millions de francs, et pris rang parmi les établissements dont la signature est recherchée et qui tirent, de ce qu'on appelle « les opérations de banque pure », une partie notable de leurs bénéfices.

Comme chaque année, nous avons prêté notre concours financier aux grandes émissions françaises réalisées sur la place de Paris. Nous citerons, parmi les principales, l'émission des obligations 4 % des Chemins de fer de l'État et celle des obligations 3 1/2 % 1913 du Crédit foncier de France, [l'augmentation du capital du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie](#), etc.

À l'étranger, le Gouvernement de Bolivie, dont nous avons, pour la première fois, en 1910, introduit les fonds à la Bourse de Paris, s'est adressé à nous pour l'émission d'un emprunt extérieur 5 % or de £ 1.000.000 ; nous avons saisi cette occasion de resserrer nos liens avec un pays dont la situation financière a toujours été satisfaisante et dont les progrès industriels sont des plus rapides. Le produit de cet emprunt est spécialement destiné à la construction d'un chemin de fer reliant le réseau bolivien à la République Argentine, d'une importance considérable pour le développement économique du pays, et il est gagé, à la fois, sur le chemin de fer et sur des droits de douane dont la perception est contrôlée par un agent français. Son émission reçut du public un accueil empressé et il est aujourd'hui coté à la Cote officielle à Paris.

La province de Buenos-Ayres, dont nous avons à plusieurs reprises, depuis 1908, émis les emprunts extérieurs, a fait, une fois de plus, appel à notre concours. Nous avons placé avec un plein succès, au mois de mai dernier, pour son compte, un emprunt de 11.110.000 francs destiné à des travaux publics.

Au Brésil, où nous avons conclu, au cours des dernières années, d'importantes opérations financières, notamment d'emprunts d'État, nous n'en avons pas contracté de nouvelles, mais nous sommes restés intéressés dans les entreprises chargées d'exécuter, pour le compte du Gouvernement fédéral, les travaux de chemins de fer et de ports auxquels le produit de ces emprunts était destiné. Ce sont les entreprises du

port de Pernambuco et celles des Chemins de fer de Goyaz et de l'État de Rio Grande do Sul.

La marche de ces affaires se poursuit dans les conditions qui étaient prévues et avec la plus grande activité.

Avec la plupart des grands établissements de crédit formant le consortium chinois dans lequel nous sommes entrés, nous avons pris part à l'émission de l'emprunt chinois de réorganisation, d'un montant de 625 millions de francs.

Nous avons également participé, avec ces mêmes établissements, à des opérations d'avances à plusieurs États étrangers ; ces avances peuvent être considérées comme la préparation d'emprunts ultérieurs qui viendront alimenter l'activité des banques appelées à s'en charger.

Nous avons continué, au cours de cette année, à poursuivre et à étendre nos relations avec le groupe des banques russes.

C'est ainsi que nous avons donné notre concours à une nouvelle augmentation du capital de la Banque de commerce privée de Saint-Petersbourg, de 30 à 40 millions de roubles, avec la participation des principales banques russes.

La Banque russe du commerce et de l'industrie s'est également adressée au Crédit mobilier pour garantir, de concert avec le même groupe de banques, une augmentation de son capital de 25 à 35 millions de roubles.

Ces deux opérations sont aujourd'hui terminées, et elles se sont liquidées dans des conditions avantageuses pour votre société.

Le Banco Nacional Ultramarino, banque d'émission des colonies portugaises, dont le siège est à Lisbonne, et qui compte de nombreuses agences tant au Portugal que dans ses colonies, a fait appel à nous dans des conditions analogues pour une augmentation de son capital qui a eu lieu avec succès.

Nous avons conservé des intérêts dans le Banco de la Nacion Boliviana, Banque d'État et d'émission, qui a donné, pour son premier exercice, un dividende de 5 %, et qui paraît être à la veille d'obtenir le monopole de l'émission des billets de banque en Bolivie.

En dehors du bénéfice immédiat que nous avons retiré de ces opérations, nous y avons trouvé la source d'un mouvement d'affaires de banque et de portefeuille des plus intéressants.

Dans chacun de nos rapports, nous avons tenu à vous rappeler la ligne de conduite que nous nous sommes tracée.

Permettez-nous de vous dire, cette année encore, que notre politique est toujours la même ; nous nous tenons à l'écart de toutes spéculations, comme nous en éloignons nos clients eux-mêmes ; nous maintenons nos disponibilités aux chiffres les plus élevés possible, et nous nous attachons à entretenir et à développer chaque jour davantage nos relations, aussi bien avec les établissements de crédit et maisons de Paris, et avec les banquiers de province, nos correspondants habituels, qu'avec les grandes banques à l'étranger.

Après comme avant notre dernière, augmentation de capital, ces quelques règles de direction restent et resteront les nôtres.

L'absorption de la Compagnie française de banque et de mines nous a mis en contact avec l'industrie minière au Transvaal, mais, ainsi que nous vous l'avons indiqué lors de nos assemblées générales, il ne pouvait en résulter aucun changement dans l'orientation de nos affaires et nous nous sommes simplement attachés à conserver avec les principales compagnies du Rand les relations anciennes de la Compagnie française et à mettre rapidement à la disposition des actionnaires français tous les renseignements et les services dont ils peuvent avoir besoin.

Nous retirons de ces rapports, comme de la représentation auprès du fisc français de certaines sociétés industrielles étrangères, des revenus réguliers et rémunérateurs.

L'installation de nos bureaux dans notre immeuble de la rue Taitbout, est maintenant achevée et l'organisation matérielle de nos services de banque et de coffres-forts se trouve ainsi en parfait accord avec les besoins auxquels doit répondre leur fonctionnement. Cependant, certains services de la Compagnie française restent encore installés, faute de locaux appropriés., dans les anciens bureaux de la Société que le percement du boulevard Haussmann doit faire disparaître.

Qu'il nous soit permis, en terminant cette revue de nos opérations pendant l'exercice écoulé, de reconnaître l'activité de tout notre personnel ancien et nouveau, et le dévouement dont il nous a, en toutes circonstances, donné la preuve.

Notre compte de Profits et pertes se solde par un chiffre de bénéfices nets de Fr. 7.194.380 79

contre 6.077.948 61  
l'année dernière.

Le bilan général au 30 juin dernier présente à l'Actif et au Passif un total de 248.918.478 fr. 91, en augmentation d'environ 33 millions de francs sur celui du précédent exercice.

#### À L'ACTIF

Les Disponibilités immédiates, espèces en caisse, en banque, reports et effets en portefeuille sur la France et sur l'étranger, s'élèvent à 99.404.163 fr. 59, ce qui représente, par rapport à l'ensemble de votre Actif, une proportion des plus élevées.

Le Portefeuille-titres, rentes, actions et obligations passe de 27.721.000 francs à 31.972.000 francs. Suivant les principes que nous avons toujours observés, l'évaluation des valeurs très diverses comprises dans ce chapitre, a été faite avec la plus prudente modération.

Les Participations financières accusent une augmentation de 4 millions et demi environ, passant de 9.702.517 fr. 73 à 13.209.296 fr. 43.

Les Comptes courants débiteurs, qui comprennent les débiteurs par acceptations, s'élèvent à 92.914.764 fr. 21, accusant une importante augmentation, conséquence de l'extension de nos affaires et du développement de nos services de banque et notamment de nos crédits d'acceptations.

Le chapitre Immeubles figure à votre bilan pour un montant de 5 millions de francs. L'ouverture maintenant décidée du boulevard Haussmann ne peut que donner à ce poste une plus-value appréciable et justifier les prévisions dont nous vous avons entretenus dans nos rapports précédents.

#### AU PASSIF

Le capital social passe de 60 à 80 millions de francs.

Les comptes courants créditeurs, particuliers, gouvernements et Sociétés, ont passé de 86.473.556 fr. 96 à 75.671.965 fr. 19 ; mais les comptes de dépôts, par contre, se sont élevés de 36.025.035 fr. 10 à 43.809.234 fr. 37, se développant ainsi d'une façon satisfaisante.

Le chapitre des Réserves mérite de retenir votre attention ; de 10 millions au total en 1912, elles montent, au 30 juin 1913, à 13.800.000 francs et en y comprenant le solde reporté à 14.850.000 francs, soit un accroissement de près de 5 millions de francs ; celui-ci provient à la fois des sommes que vous avez décidé d'affecter aux réserves lors de votre dernière assemblée et de la prime obtenue dans l'émission de vos actions nouvelles remises à la Compagnie française de banque et de mines en paiement de son actif.

Sur le compte de Profits et pertes, 7.194.380 fr. 79, nous vous, proposons de prélever avant tout partage, conformément aux statuts, pour être affectée aux réserves, une somme de. 500.000 francs, plus, comme nous avons commencé de le faire l'an dernier, un montant de 200.000 francs en vue d'amortir nos installations de coffres-

forts. En procédant ainsi pour ces installations, pendant encore un an ou deux, elles se trouveront amorties en totalité, et ne figureront plus à votre Actif que pour mémoire.

Sur le surplus, soit 6.494.380 79

il y a lieu de prélever :

5 % pour la réserve légale 324.719 04

et l'intérêt de 5 % aux actions 4.000.000 00

Ensemble 4.324.719 04

Reste 2.169.661 75

Sur cette somme, il revient, aux termes des statuts :

10 % au conseil 216.966 48

15 % aux parts de fondateur 325.449 27

75 % aux actions 4.627.246 30

Somme égale 2.169.661 75

À la part revenant aux actions, soit 1.627.246 30

vient s'ajouter le solde appartenant aux actionnaires reporté des exercices précédents  
1.072.626 80

Ensemble 2.699.879 10

Nous vous proposons de distribuer sur cette somme de 2.699-873 10

un dividende supplémentaire de 2 %, soit 10 fr. par action, ce qui absorbera  
1.600.000 00

Les actions recevront ainsi 35 fr., répartition égale aux précédentes, et le solde, soit  
1.099.873 10

appartenant exclusivement aux actionnaires serait reporté à nouveau.

Un acompte de 12 fr. 50 par action ayant été mis en paiement le 1<sup>er</sup> juillet dernier, le solde, soit 22 fr. 50, serait payable, sous déduction des impôts, le 2 janvier prochain.

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, le conseil d'administration a procédé au tirage au sort d'un de ses membres. Le nom de M. [Frédéric] Jolly est sorti au renouvellement ; nous avons l'honneur de vous proposer sa réélection.

Vous aurez aussi à nommer vos commissaires pour l'exercice 1913-1914.

Nous vous demandons enfin de donner, comme chaque année, à ceux de vos administrateurs, qui feraient partie d'autres sociétés ou entreprises, l'autorisation prévue par les statuts.

Le conseil d'administration.

#### Bilan au 30 juin 1913

Total 248.918.478 91

#### Compte de Profits et pertes

Total 8.806.177 63

### RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution du mandat que vous avez bien voulu nous, confier dans votre assemblée générale du 27 novembre 1912.

Nous avons procédé à l'examen des écritures sociales et constaté, une fois de plus, l'ordre et la clarté de la comptabilité. Nous avons constaté également, à l'aide des documents et renseignements qui nous ont été fournis, la concordance du bilan qui vous est présenté avec les écritures qu'il résume.

Au cours de l'exercice 1912-1913, l'absorption par votre Société de la Compagnie française de banque et de mines, que vous avez décidée dans vos assemblées des 28

février et 14 mars 1913, a apporté à la situation de votre établissement des modifications importantes que le bilan fait ressortir.

Le capital social a été porté de 60 à 80 millions de francs par la création de 40.000 actions nouvelles de 500 francs émises en représentation de l'Actif de la Compagnie française de banque et de mines.

Cette augmentation de 20 millions de francs du compte Capital trouve sa contrepartie dans l'augmentation de divers postes de l'Actif sur lesquels le développement ininterrompu des opérations de votre société a, d'autre part, exercé son influence.

C'est ainsi que le chapitre Espèces en caisse et dans les banques a passé de 26.700.937 fr. 04 à 34.503.125 fr. 59 et que l'ensemble des comptes Reports, Effets en portefeuille, Prêts sur titres et Comptes courants, s'élève, cette année, à 163 millions de francs en chiffres ronds, contre 146 millions l'an dernier.

Pour les mêmes raisons, le Portefeuille-titres (rentes, actions et obligations) a passé de même de 27.721.183 fr. 70 à 31.972.276 fr. 37, et le chapitre Participations financières de 9.702.517 fr. 73 à 13.209.296 fr. 43.

Au Passif, en dehors de l'augmentation du compte Capital déjà signalée, vous remarquerez la progression des divers comptes de réserves. Celles-ci se sont accrues, d'abord de la part des bénéfices de l'exercice 1911-1912 leur revenant, aux termes des décisions de l'assemblée du 27 novembre 1912, et ensuite, des réserves que vous avez acquises du fait de l'absorption dont nous parlons plus haut.

La Réserve légale est ainsi portée de 931.561 fr. 03 à 1 million 570.611 fr. 28 ; les Réserves diverses de 8.159.466 fr. 80 à 12.212.622 fr. 40 ; le Solde reporté appartenant aux actionnaires de 743.306 fr. 67 à 1.072.626 fr. 80.

Les autres postes, dans leur ensemble, montrent une progression correspondante au développement des affaires sociales et ne nous paraissent pas appeler d'observations.

Le compte de Profits et pertes présente un solde bénéficiaire de 7.194.380 fr. 79 contre 6.077.948 fr. 61 en 1911-1912.

Votre conseil d'administration vous propose de prélever, avant tout partage, une somme de 500.000 francs pour les diverses réserves d'amortissements, et une somme de 200.000 francs pour amortissements sur le compte Coffres-forts, et de répartir comme suit le surplus des bénéfices, soit 6.494.380 79

Réserve légale 5 % : 324.719 04

5 % aux actions : 4.000.000 00

4.324.719 04,

Reste 2.169.661 75

Sur cette somme, il revient, aux termes des statuts :

10 % au conseil	216.966 18
15 % aux parts bénéficiaires	825.449 27
75 % aux actions	1.627.246 30
Total	2.169.661 75

À la part revenant aux actionnaires 1.627.246 30

il y a lieu d'ajouter le solde reporté des exercices précédents 1.072.626 80

ce qui porte la somme leur revenant à 2.699.873 10

Votre conseil vous propose de distribuer un dividende supplémentaire de 10 francs par action, soit 1.600.000 00

et de reporter à nouveau 1.099.873 10

Cette somme de 10 francs, ajoutée à celle de 25 francs représentant l'intérêt, formerait un dividende total de 35 fr. par action, sur lequel 12 fr. 50 ont été payés à titre d'acompte le 1<sup>er</sup> juillet dernier ; le solde, soit 22 fr. 50, serait mis en paiement, sous déduction des impôts, contre remise du coupon n° 16.

Nous avons l'honneur, Messieurs, de vous proposer l'approbation des comptes et du projet de répartition qui vous sont soumis.

Paris, le 6 novembre 1913.

Les commissaires,  
R. DE THÉZILLAT, G. MARIE.

## DISCUSSION

L'assemblée était présidée par M. Lapisse, président du conseil d'administration, assisté des deux plus forts actionnaires présents, MM. [Anatole] Duchemin et le représentant de la Société générale de valeurs en banque, en qualité de scrutateurs.

M. Dutasta remplissait les fonctions de secrétaire.

62.296 actions étaient présentes ou représentées.

Un actionnaire. — Le rapport du conseil d'administration nous parle d'avances à des pays étrangers. Pourriez-vous nous dire de quel pays il s'agit ?

Le président. — Je puis vous en nommer quelques-uns ; il n'y a pas là d'indiscrétion. Il y a des avances à la Bulgarie, des avances à la Turquie, ainsi qu'à la Serbie. Ce sont là des pays auxquels il est probable que la France aura à consentir des emprunts ; et ces emprunts seront vraisemblablement eux-mêmes des occasions d'opérations avantageuses pour les banques qui ont pris des Bons de représentation de leurs avances.

Un actionnaire. — Je demande la parole pour vous demander quelques renseignements.

Dans son dernier rapport, le conseil nous a dit qu'il avait été appelé à fonder au Brésil une Société financière, qu'on appelle, du reste, si je ne me trompe, la Société financière du Brésil.

Le Brésil est, comme vous le savez, l'un de nos champs d'action, comme la Bolivie, la République Argentine, et en général l'Amérique du Sud, où nous faisons pas mal d'opérations, résultat dont il faut féliciter le conseil d'administration.

Mais, en ce qui concerne le Brésil, je demande à M. le président de nous dire où en est la question de cette Société financière du Brésil, dont l'existence nous a été signalée l'année dernière. Dans le rapport de cette année, il nous est dit qu'aucune affaire nouvelle n'a été traitée au Brésil. Cette partie du rapport m'a d'ailleurs, pour mon compte, beaucoup satisfait, et cela pour les raisons que je vais avoir l'honneur de vous exposer. C'est que cette année, dans ces derniers mois, personne de vous ne l'ignore, le Brésil, ou plutôt l'un des États du Brésil, l'État de Para, a fait défaut à ses obligations. Cet État avait émis deux souscriptions d'obligations en France, pour la construction de chemins de fer, les chemins de fer du Nord du Brésil, et les chemins de fer du Nord-Ouest du Brésil. Presque toutes les obligations émises sont allées à des mains françaises.. Eh bien, dans ces derniers mois, le monde financier a été péniblement surpris de voir que l'État de Para, qui avait cependant derrière lui la garantie du Gouvernement, ne payait pas ses obligataires.

Vous savez comment les choses se passent au Brésil, et comment s'expliquent ces défaillances, ou plutôt, en réalité, ces faillites. On émet des obligations, et l'on lance des prospectus plus ou moins laudatifs, sur lesquels on met toujours les conditions de la concession à intervenir, quand il s'agit notamment de chemins de fer. Seulement, il arrive que les travaux une fois entrepris, et souvent avec une très grande lenteur, les conditions de la concession se trouvent modifiées, en dehors de l'assentiment des

obligataires. On change le tracé des lignes, leur longueur kilométrique, et alors l'État trouve des prétextes, des raisons, soit pour diminuer sa participation, sa garantie, soit pour la retirer. Et voilà comment il se fait que les chemins de fer ne se trouvant pas achevés dans les délais indiqués, les bénéficiaires n'existant pas, les sociétés, privées de la garantie du gouvernement, se trouvent dans l'impossibilité de payer leurs obligataires.

Eh bien, je me demande, Messieurs, si, en présence du tort causé au portefeuille français, s'il ne conviendrait pas, par solidarité nationale, de fermer pour un temps plus ou moins long les banques françaises à des États qui méritent d'être disqualifiés et boycottés, comme l'État de Para, État important de la République du Brésil.

Le président. — Je suis heureux, Monsieur, de pouvoir vous répondre que nous n'avons, ni n'avons eu aucune affaire dans l'État de Para. De ce côté, nos actionnaires peuvent donc être pleinement rassurés sur les craintes que vous émettiez tout à l'heure.

En ce qui concerné la petite Société financière dont vous nous demandez des nouvelles, je dois vous dire que cette société n'a rien fait cette année, pour la bonne raison que les affaires nouvelles ont été peu nombreuses. De plus, j'ajoute que cette petite société est tout simplement une société de représentation, qui nous permet d'entretenir dans ce pays d'excellentes relations. J'estime que lorsque l'état européen sera redevenu meilleur et que les capitaux pourront de nouveau se diriger vers le Brésil, qui a toutes sortes de raisons de les y attirer, car il possède de merveilleuses ressources, nous profiterons de ces relations déjà établies pour trouver encore de très bonnes occasions d'affaires avantageuses.

Je crois, Monsieur, avoir répondu à votre préoccupation.

Vous ne pouvez, je pense, qu'être satisfait, d'une part, de ce que nos relations, notamment avec le Gouvernement, y soient toujours très bonnes.

Un actionnaire. — Il y a trois ans, le Crédit mobilier a ouvert ses guichets pour l'émission d'obligations Saint-Louis-San Francisco Railroad. J'ai assisté, l'autre jour, à une réunion d'obligataires de cette société, et j'y ai entendu dire qu'un certain nombre d'obligataires, frustrés, puisqu'on ne paie pas leurs coupons, allaient tenter contre les banques émettrices, et en particulier contre le Crédit mobilier, l'Union Parisienne et d'autres, une plainte au procureur de la République. Nous avons vu, par le rapport de l'inspecteur des finances envoyé sur la demande de l'Office national des porteurs français, que la situation de cette Société était désastreuse, et que, il y a trois ans, lorsque les banques ont émis ses obligations, on pouvait, si on avait examiné avec soin les bilans, prévoir ce qui est arrivé. Il y a un nombre considérable de millions français qui ont été engloutis là-bas, et je me demande s'il n'y aurait pas lieu de rappeler au conseil d'examiner mieux les affaires qu'il présente sous sa garantie, car, nous autres, lorsque nous allons chercher des renseignements auprès des banques, c'est la signature de la banque qui vient nous donner la garantie de l'affaire. Je ne sais pas si l'affaire a été bien étudiée et si pareil fait ne se reproduira pas à l'avenir, et je voudrais savoir l'effet que pourrait avoir une plainte possible sur le cours de nos actions.

Le président. — Ainsi que vous venez de le rappeler, il y a trois ans, nous avons participé à une émission d'obligations 4 1/2 %. La part assez effacée que nous avons prise dans cette affaire ne nous empêche pas de suivre avec beaucoup de soin la manière dont l'Office national des valeurs mobilières, qui a été chargé de prendre en mains la défense des intérêts des obligataires, suit l'affaire et s'efforce de conjurer pour eux la défaillance de la Compagnie. Nous ne pouvons faire ni mieux, ni davantage, ni mieux, car nous ne sommes pas organisés à cet effet comme peut l'être l'Office national des valeurs mobilières ; ni davantage, car nous risquerions en intervenant mal à propos, de gêner les efforts de cette institution dans laquelle, je crois, tout le monde a confiance.

Quant à ce qui touche notre responsabilité, permettez-moi de vous dire que, jusqu'à présent, il ne s'est fort heureusement manifesté aucune réclamation, et qu'il est peut-être imprudent de votre part d'évoquer cette affaire dans une assemblée d'actionnaires

où nous n'avons à nous inspirer, les uns et les autres, que de l'intérêt du Crédit mobilier. Mais, je le dis bien haut, je ne crois pas que sa responsabilité puisse être mise en cause.

Rappelez-vous que cette Compagnie exploite un réseau plus étendu que celui du P.-L.-M. Elle a plus de 10.000 kilomètres de lignes et fait plus de 230 millions de recettes par an. Au moment de l'émission, elle avait le plus grand crédit et la faveur publique s'attachait pleinement à ses obligations. La preuve en est dans ce fait qu'après l'émission à laquelle nous avons participé, plusieurs autres émissions ont été faites par d'autres établissements que par le Crédit mobilier et ont rencontré le plus grand succès.

Vous voyez donc que vous ne pouvez pas reprocher au Crédit mobilier d'avoir agi à la légère en cette affaire.

Un actionnaire. — Je voudrais que les actionnaires du Crédit mobilier s'intéressent un peu à la question des parts de fondateur. L'année dernière, Messieurs, les parts de fondateur ont touché 16 fr. 81. Cette année, les parts de fondateur touchent 21 fr. 69, soit près de 5 francs de plus que l'année dernière. Or, Messieurs les actionnaires, vous continuez comme par le passé à toucher 35 francs de dividende.

Messieurs, à l'assemblée du 14 mars dernier, un actionnaire, interpellant M. de Lapisse, lui demandait justement : « Mais que va-t-il se passer si, continuant à augmenter notre capital, les parts bénéficiaires, les parts de fondateur, conservent la même valeur au point de vue des 15 % qu'elles touchaient, lorsque le Crédit mobilier était au capital de 7 millions 500.000 francs, sur lesquels l'Office des rentiers, qui était représenté par 15.000 parts de fondateur, avait 1 million 1/2 de capital ? »

Messieurs, je trouve qu'il serait temps que cette question soit résolue, car il va se produire le fait suivant : quand notre capital sera augmenté, et vous savez que, l'année dernière, l'assemblée extraordinaire avait voté également une nouvelle augmentation de capital pouvant porter celui-ci à 100 millions, à ce moment-là, Messieurs, les parts de fondateur toucheront naturellement davantage, puisque les bénéfices augmenteront, mais nous, nous en resterons toujours au même point. Les parts augmentent, et pour nous, actionnaires, le dividende est le même. Je crois, Messieurs, qu'il y aurait à réviser nos statuts à ce point de vue, et qu'il est nécessaire que le conseil d'administration veuille bien nous donner son avis.

Le président. — Je vais essayer de vous répondre, très brièvement d'ailleurs, car, enfin, la question ne dépend pas de nous. Vous avez des statuts ; vous ne pouvez pas vous y soustraire. Il n'appartient pas au conseil de venir vous dire : Nous allons réduire la part des parts de fondateur.

Je ne crois pas qu'il y ait un autre moyen de les supprimer que de les racheter. Il y a même quelques actionnaires qui sont venus me trouver pour me demander s'il n'y aurait pas lieu d'examiner la question. J'ai répondu qu'une question de cette nature, lorsqu'elle était soulevée, devait être résolue, autant que possible, très rapidement. Or, avec quoi voulez-vous racheter les parts de fondateur ? Avec les réserves : vous ne pouvez pas les racheter autrement. Eh bien, je crois que le moment ne serait considéré comme opportun par personne pour se défaire des disponibilités qu'on peut avoir pour racheter des titres qui n'ont de revenu que lorsque vous avez déjà touché vous-mêmes 5 %.

Vous venez de dire que vos bénéfices iraient en augmentant, et je veux bien le croire aussi, mais, alors, vous ne pourrez être que très satisfait, et en attendant d'avoir supprimé les parts de fondateur, vous vous montrerez sans doute bons princes et ne regretterez que relativement la part de vos bénéfices allant aux parts de fondateur.

Quoi qu'il en soit, si un actionnaire pouvait nous apporter une formule qui permette de faire disparaître les parts de fondateur, nous ne demanderions pas mieux que de l'adopter ou, du moins, de l'examiner avec soin.

Nous sommes aussi intéressés que chacun des actionnaires à rendre le dividende aussi rémunérateur que possible, mais, pour le moment, nous sommes impuissants à

faire quoi que ce soit dans l'ordre d'idées que vous indiquez. Si vous avez une solution, nous ne demandons pas mieux que de l'étudier ; mais, pour l'instant, je suis obligé, je le répète, de vous dire que nous ne pouvons rien.

#### RÉSOLUTIONS PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires, et pris connaissance du bilan et des comptes de l'exercice 1912-1913, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports, comptes et bilan, ainsi que le projet de répartition des bénéfices, tel qu'il lui a été présenté.

Fixe, en conséquence, le dividende dudit exercice à 35 francs par action.

Et décide la mise en paiement, à partir du 2 janvier 1914, sous déduction des impôts, du solde de 22 fr. 50, formant avec l'acompte de 12 fr. 50, déjà payé le 1<sup>er</sup> juillet, le montant total de 35 francs par action.

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale réélit administrateur, pour une période de six années, M. F[rédéric] Jolly, administrateur sortant désigné par le sort, conformément au roulement établi par l'article 19 des statuts.

#### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme commissaires aux comptes pour l'exercice 1913-1914, dans les termes de l'article 23 des statuts, MM. de Thézillat et G. Marie, et fixe à 2.000. fr. la rémunération de chacun d'eux.

#### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confirme, en tant que de besoin, à ceux des administrateurs qui feraient partie d'autres sociétés et entreprises, avec lesquelles le Crédit mobilier français aurait à traiter, l'autorisation prévue par l'article 20 des statuts.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

---

#### INFORMATIONS FINANCIÈRES

Crédit mobilier français.

(*Le Journal des débats*, 29 novembre 1913)

Les actionnaires du Crédit mobilier français ont tenu hier 27 novembre leur assemblée générale sous la présidence de M. [Jacques] de Lapisse. Les comptes au 30 juin dernier qui leur ont été présentés se soldent par un bénéfice net de 7.194.380 fr. contre 6.077.948 francs l'exercice précédent, soit une augmentation de plus d'un million de francs, qui n'a été due que pour partie à l'élévation du capital de 60 à 80 millions. Cette opération, qui résulte de l'absorption de la Compagnie française de banque et de mines [ex-Cofrador], n'a été réalisée, en effet, que dans les derniers mois de l'exercice.

Le dividende a été maintenu à 35 francs : il s'applique aux 160.000 actions du capital actuel.

Un acompte de 12 fr. 50 ayant été mis en paiement le 1<sup>er</sup> juillet dernier, le solde de 22 fr. 50 sera payé sous déduction des impôts, à partir du 2 janvier.

M. [Frédéric] Jolly, administrateur sortant, a été réélu.

---

Crédit mobilier français  
(*Le Capitaliste*, 4 décembre 1913)

Le Crédit mobilier fait preuve de bonne tenue à 634. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue le 27 novembre, sous la présidence de M. J[acques] de Lapisse, président du conseil.

Le compte de profits et pertes au 30 juin dernier a été approuvé à l'unanimité : il se solde par un bénéfice net de 7.194.380 fr. 79 contre 6.077.948 fr. 61 pour l'exercice précédent. Sur la proposition du conseil, il a été prélevé avant tout partage, une somme de 500.000 fr. pour les diverses réserves d'amortissements et une somme de 200.000 fr. pour amortissement sur le compte coffres-forts.

Le surplus, soit 6.494.380 fr. 79, a été réparti comme suit :

Réserve légale, 5 %        324.719 04

5 % aux actions    4.000.000 00

Total            4 324.719 04

Sur le reste, soit 2.169.661 fr. 75, ils revient aux termes des statuts :

10 % au conseil    216.966 18

15 % aux parts bénéficiaires    325.449 27

75 % aux actions    1.627 246 30

Total égal    2.169.661 75

À la part revenant aux actionnaires        1.627.246 30

il y a lieu d'ajouter le solde reporté des exercices précédents    1 072.626 80

ce qui porte la somme leur revenant à    2.699.873 10

Il a été décidé de distribuer un dividende supplémentaire de 10 fr. par action, soit 1.600.000 00

et de reporter à nouveau 1.099.873 10

Cette somme de 10 fr., ajoutée à celle de 25 fr. représentant l'intérêt, forme un dividende total de 35 fr. par action, sur lequel 12 fr. 50 ont été payés à titre d'acompte, le 1<sup>er</sup> juillet dernier ; le solde, soit 22 fr. 50, sera mis en paiement, sous déduction des impôts, contre remise du coupon n° 16, à partir du 2 janvier 1914.

M. F[rédéric] Jolly, administrateur sortant, a été réélu, ainsi que MM. de Thézillat et G. Marie, commissaire des comptes.

Nous reviendrons sur les intéressantes déclarations faites par le conseil d'administration au cours de cette réunion.

---

Crédit mobilier français  
(*Le Capitaliste*, 11 décembre 1913)

Le Crédit mobilier s'affermi à 640. Rappelons que c'est sous les auspices de cette société que sont introduites sur notre marché les actions de la Banque de commerce privée de Moscou, ainsi que celles de la Banque russe du commerce et de l'industrie.

Nous avons publié un compte rendu de l'assemblée tenue le 27 novembre dernier par les actionnaires du Crédit mobilier. Du rapport administratif présenté à cette réunion, il résulte que l'exercice 1912-1913 s'est déroulé tout entier au milieu des préoccupations de politique extérieure causée par la guerre des Balkans. La situation économique de tous les pays s'est trouvée profondément modifiée par le resserrement du crédit qui s'en est suivi et l'activité des affaires s'en est ressentie dans une large mesure. En dépit de ces circonstances défavorables, le Crédit mobilier, qui s'est montré très circonspect dans la conclusion d'affaires nouvelles et qui s'est surtout efforcé de développer ses opérations commerciales de banque, a pu poursuivre, au cours de cet

exercice, son extension régulière, de sorte que le chiffre de ses bénéfices nets a été en nouvelle progression sur celui des années antérieures. Du reste, l'importance des disponibilités sociales, accrues de celles que l'absorption de la Compagnie française de Banque et de Mines a procurées — absorption qui a nécessité l'augmentation du capital de 60 à 80 millions de francs — a permis de donner aux services d'escompte et de portefeuille un important développement.

Comme chaque année, la société a prêté son concours financier aux grandes émissions françaises réalisées sur la place de Paris. Elle a, d'autre part, resserré ou étendu les relations qu'elle entretient avec divers États, provinces ou entreprises financières à l'étranger, notamment en Bolivie, en Argentine, au Brésil et en Russie.

Il convient en outre de mentionner qu'avec la plupart des grandes banques françaises, le Crédit mobilier a participé à des opérations d'avances à plusieurs États étrangers, avances pouvant être considérées comme la préparation d'emprunts ultérieurs qui viendront alimenter l'activité des banques appelées à s'en charger.

Indépendamment de l'accroissement du capital de 60 à 80 millions de francs, l'attention doit être spécialement retenue, dans l'examen du bilan, par le chapitre des réserves ; de 10 millions au total en 1912, elles montent, au 30 juin 1913, y compris le solde reporté, à 14.850.000 fr., soit un accroissement de près de 5 millions de francs.

Cette constatation souligne les assises solides de la situation financière du Crédit mobilier qui, ainsi que le mentionne le rapport administratif, « a pris rang parmi les établissements dont la signature est recherchée et qui tirent de ce qu'on appelle les opérations de banque pure une partie notable de leurs bénéfices ».

---

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
La Caisse commerciale et industrielle  
et la Société centrale des banques de Province\*  
(*Gil Blas*, 21 décembre 1913)

Nous apprenons que la Caisse commerciale et industrielle qui, depuis un peu plus d'un an, est sous le contrôle de la Société Centrale, qui en possède presque toutes les actions, va porter son capital de 5 millions à 25 millions de francs. Cette augmentation, qui aurait lieu en partie en actions de priorité, serait garantie par la Société Générale et le Crédit mobilier français et la Banque nationale de crédit.

Nous croyons savoir que M. [Jacques] de Lapisse, président du conseil d'administration du Crédit mobilier, et H[enri] Bousquet, administrateur du même établissement, entrent dans le conseil de la Société centrale des banques de province.

---

Société centrale des banques de province  
(*Le Capitaliste*, 25 décembre 1913)

La Société centrale des banques de province est sans échange et reste à 560. Le conseil d'administration s'est réuni le 23 courant et a appelé aux fonctions d'administrateur M. [Jacques] de Lapisse, président du Crédit mobilier français, et Henri Bousquet, de la maison Jacques Gunsburg et Cie, administrateur de plusieurs établissements de crédit en France et à l'étranger, ainsi que d'autres importantes affaires.

---

Crédit mobilier français  
(*Le Temps*, 23 mars 1914)

Le Crédit mobilier français est à 550.

Cette société, pourvue d'une organisation complète d'opérations de banque proprement dites à laquelle elle a procédé par ses propres moyens, et de guichets nombreux en vue des émissions de titres, grâce à son étroite entente avec la Société centrale des banques de province, est en bonne situation pour profiter de la reprise des affaires, quand elle sera possible.

---

Crédit mobilier français  
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 décembre 1914, p. 853)

Pour l'ex. 1913-1914, clos le 30 juin dernier, dont les comptes seront soumis à l'AG qui doit se tenir lundi 7 courant, les bénéfices se sont élevés à 9.300.120 fr. contre 8.806.178 fr. p. l'exercice précédent. Le conseil proposant d'affecter 2.945.256 fr. à l'amortissement du portefeuille, le solde bénéficiaire disponible, après déduction des frais généraux, ressort à 4.777.079 fr. au lieu de 7.194.381 fr. en 1912-1913.

Le conseil d'administration propose aux actionnaires, en raison des circonstances, de limiter le dividende de cette années à l'acompte de 12 fr. 50 distribué le 1<sup>er</sup> juillet dernier et de porter le surplus des bénéfices aux comptes de réserve et de prévoyance destinés à amortir les pertes que pourraient avoir à supporter l'exercice en cours.

---

Crédit mobilier français  
(*Le Temps*, 6 janvier 1915)

Le Crédit mobilier français, qui, dès le début de la guerre, a mis à la disposition de ses déposants ou titulaires de comptes courants à vue les fonds qu'ils désiraient retirer, continue naturellement à ne pas user des limitations spécifiées dans les décrets du moratorium.

---

Les emprunts extérieurs de la province de Buenos-Ayres  
UN PROJET DE FUNDING  
(*Le Journal des finances*, 21 août 1915)

Le gouvernement de la province de Buenos-Ayres, ne pouvant effectuer le service régulier de sa dette extérieure, a proposé au début de l'année, à ses créanciers, d'en suspendre l'amortissement pendant deux années et de leur remettre des bons de funding rapportant 5 % d'intérêts, en échange des coupons venant à échéance jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1917.

Les emprunts compris dans le projet de funding sont les emprunts extérieurs de la province de Buenos-Ayres, dont la liste suit :

1<sup>o</sup> Emprunt 5 % or 1908. La tranche française est représentée par 37.500 obligations de 500 fr. et les coupons sont payables semestriellement les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre. Il a été émis par le [Crédit mobilier](#) et avait pour objet des travaux de drainage et d'assèchement.

2° Emprunt 1909-1912 4 1/2 %, d'un montant de 17 millions de pesos pour la construction du chemin de fer de La Plata à Méridiano-Quinto. La tranche française est représentée par 13.400.000 pesos or ou 67 millions de francs divisés en 132.932 obligations de 500 francs. Les coupons sont payables nets d'impôt les 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> décembre. Cet emprunt avait été émis, conjointement par le [Crédit mobilier français](#), MM. Bénard et Jarislowsky et Louis Dreyfus.

3° Emprunt 4 1/2 % or 1910 de 7.460.000 pesos ou 88.200.000 francs, pour l'achèvement des travaux de drainage et d'assainissement dans les villes de la Plata et Avellaneda Mar Del Plata. Cet emprunt avait été émis par la Banque de Paris et des Pays-Bas, MM. Bénard et Jarislowsky. Les coupons sont payables les 25 mai et 25 novembre.

4° Emprunt extérieur 4 1/2 % or 1911 d'un montant de 3 millions 080.000 pesos ou 15.400.000 francs, créée en mars 1913 pour construction de la Rambla de Mar del Plata. et représenté par 30.800 obligations de 500 fr. Cet emprunt avait été émis par la Société Générale, MM. Bénard et Jarislowsky, Louis Dreyfus et Cie. Les coupons sont payables les 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> septembre.

5° Emprunt. 5 % or 1913 d'un montant de 11.110.000 francs destiné à l'exécution de travaux de pavage de la ville de la Plata et représenté par 22.220 obligations de 500 francs. Les coupons sont payables les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre. Le placement avait été fait par les soins du [Crédit mobilier](#).

Les propositions faites par la province de Buenos-Ayres furent presque immédiatement acceptées à Londres par les créanciers anglais, qui obtinrent même d'être réglés en partie en espèces. Moins heureux, les porteurs français ne seront payés qu'en titres et ils n'ont encore jusqu'ici rien reçu.

En effet, les négociations se sont trouvées tout de suite arrêtées par une question fiscale. Il s'agit de savoir qui supportera l'impôt français de 5 % sur le revenu des fonds d'États étrangers créé en 1914, ainsi d'ailleurs que l'impôt du timbre exigible au moment de l'émission des emprunts d'États étrangers en France. La question ne s'était encore jamais posée jusqu'à, présent et le dernier funding brésilien ne pouvait pas servir de précédent; puisque le gouvernement brésilien a accepté de prendre à sa charge tous les impôts français.

Le gouvernement de la province de Buenos-Ayres, comme d'ailleurs la plupart des gouvernements des différents États du Brésil qui ont recours à un funding (Bahia) se sont montrés moins conciliants que l'État fédéral. Ayant réussi à négocier facilement avec le fisc anglais qui a accepté d'être payé partiellement, en funding, ils ont décliné la charge assez lourde que représentent les impôts français, d'autant que le fisc réclamait le paiement immédiat et en or de sommes relativement importantes.

D'autre part, on conviendra qu'il y a quelque chose de choquant à réclamer aux porteurs de ces emprunts le paiement de l'impôt qu'ils devront faire en espèces, alors qu'eux-mêmes ne seront payés qu'en titres.

L'Association nationale des porteurs de valeurs mobilières, qui a pris en main la question, a cherché à établir une transaction entre les intérêts en présence. D'après les renseignements qui nous ont été donnés, elle espère aboutir maintenant à assez brève échéance.

La province de Buenos-Ayres, au lieu de régler le paiement des coupons par la remise de titres de funding à raison de 100 % consentirait un sacrifice un peu plus important, et paierait à raison de 115 % par exemple (nous n'avons pas encore le chiffre exact et définitif). D'autre part, le fisc français consentirait à ne pas réclamer le paiement de l'impôt au porteur qui conserverait les « scripts » de coupons et il attendrait pour le percevoir le remboursement des titres de funding par l'État débiteur. Par contre, il exigerait le paiement de l'impôt au cas de négociations de titres de funding et il prétendrait le percevoir au moment de la première négociation.

Resté à savoir comment sera déterminée la première négociation. Il y a là des difficultés d'ordre pratique à résoudre. On s'y emploie actuellement et il est vraisemblable qu'une solution interviendra d'ici peu et que la patience des créanciers de la province de Buenos-Ayres ne sera plus soumise à une longue épreuve.

---

Crédit mobilier  
(*Le Temps*, 24 décembre 1915)

L'assemblée ordinaire des actionnaires du Crédit mobilier, tenue hier, sous la présidence de M. [Jacques] de Lapsse, a approuvé les comptes de l'exercice 1914-1915, faisant ressortir un bénéfice de 2 millions 008.322 francs sur lesquels 1 million 006 864 francs ont été reportés à nouveau. Dans les disponibilités, les bons de la Défense nationale figurent pour 30 millions 015.500 francs.

---

Crédit mobilier français  
(*Le Journal des finances*, 8 janvier 1916)

L'assemblée générale annuelle du Crédit mobilier français, réunie le 22 décembre, a reçu communication des comptes de l'exercice 1914-1915, clos le 30 juin dernier.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, cet exercice a été affecté profondément dans ses résultats par la crise dont le monde entier souffre. Il a néanmoins laissé un bénéfice brut de 8 millions 099.717 f r. 28. Après prélèvement des frais généraux, réduits d'environ 42 % cette année, le bénéfice net ressort à 2.008.332 fr. 28.

Il y avait lieu, par contre, de tenir compte de la dépréciation qui, par suite des circonstances générales, n'a épargné aucun portefeuille. Après une révision sévère de celui de la société, les administrateurs du Crédit mobilier ont effectué des amortissements s'élevant au total à 15.967.315 fr. 32. et auxquels il a été fait face par l'application, à concurrence de 14.965.847 francs 92, de la réserve constituée à cette fin, et pour le surplus (1.001.467 fr. 40) par un prélèvement sur le compte de Profits et pertes.

Le bilan, après ces passations d'écritures, se présente avec une remarquable netteté. Il fait ressortir, notamment, des allègements considérables dans le Passif envers les tiers, et un chiffre de disponibilités qui s'est accru, d'un exercice à l'autre, de près de 12 millions, pour atteindre le chiffre de 38.449.123 francs 53.

L'assemblée a approuvé les comptes, décidé, conformément aux propositions du conseil, le report à nouveau du Compte de profits et pertes (1.006.864 fr. 89) et réélu à l'unanimité les administrateurs et commissaires sortants.

---

AVIS FINANCIERS  
The Oriental Carpet Manufacturers (Limited)  
CONVOCATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
(*Le Journal des débats*, 24 mars 1916)

Les porteurs d'actions qui seraient désireux d'assister à cette assemblée ou de s'y faire représenter pour l'exercice de leurs droits devront déposer leurs titres cinq jours au moins avant la susdite date du 10 avril à l'un des endroits, suivants :

.....

À Paris :  
Au Crédit mobilier français, 30-32, rue Taitbout [succède à la la Banque commerciale et industrielle].  
À la Société générale, 29, boulevard Haussmann.

.....  

---

NÉCROLOGIE  
† M. Firmin Rainbeaux  
(*Le Gaulois*, 14 juillet 1916)

Nous apprenons la mort de M. Firmin Rainbeaux, ancien écuyer de l'empereur Napoléon III, officier de la Légion d'honneur, médaillé de 1870, grand-croix de Saint-Stanislas de Russie, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, administrateur-directeur général de la Société des mines de houille de Marles (Pas-de-Calais), administrateur des Chemins de fer du Nord, du Métropolitain de Paris, des Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan, de la Société franco-belge de construction de machines et de matériel de chemin de fer, du Crédit mobilier français ; administrateur-directeur de la Société des usines et mines de houille du Grand-Hornu (Belgique), président du conseil d'administration des Charbonnages du Grand-Buisson (Belgique), etc.

Le nom de M. Rainbeaux rappelle la revue de Longchamp, en 1867. Lors de l'attentat de Bérézowski [patriote polonais] contre le tsar Alexandre II, M. Rainbeaux, écuyer de service, put faire avancer son cheval, qui fut blessé à la tête, et protéger ainsi les jours du souverain russe.

On sait quelle fidélité à ses convictions il avait gardée.

Il était un des plus dévoués de l'impératrice Eugénie. Des anciens écuyers de l'empereur Napoléon III, il ne reste plus, croyons-nous, que le marquis du Bourg [de Bozas] et le vicomte Pernety.

M. Rainbeaux, depuis de nombreuses années, ne vivait que dans un cercle d'intimes dont le nombre avait sensiblement diminué. Il était très assidu au cercle de l'Union artistique et au cercle de la rue Royale, où il comptait beaucoup d'amis ; il était naguère des habitués de Deauville.

Mme Rainbeaux, sa femme, fille de M. Mocquard, chef du cabinet de l'Empereur Napoléon III, est morte il y a dix-huit mois, laissant de grands regrets. Elle donnait tous ses soins à l'asile Mathilde, œuvre d'incurables fondée par la princesse Mathilde et à qui elle avait succédé comme présidente de cette œuvre admirable. Elle-même a été remplacée, à sa mort, par la princesse de La Moskowa. M. Rainbeaux s'intéressait tout particulièrement à cette œuvre.

M. et Mme Rainbeaux avaient eu trois enfants; il ne leur restait qu'un fils, M. Félix Rainbeaux, qui gardera fidèlement les traditions de ses parents.

Les obsèques auront lieu le samedi 15 courant, à dix heures très précises, en l'église Saint-Philippe du Roule.

---

Crédit mobilier  
(*L'Économiste parlementaire*, 16 novembre 1916)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit mobilier a eu lieu le 14 décembre sous la présidence de M. de Lapisse, président du conseil.

Il ressort des rapports que les bénéfices nets de l'exercice 1915-1916 s'élèvent à 2.666.504 fr. 34 contre 2.008.332 fr. 29 pour 1914-15. En y ajoutant le report de l'exercice précédent, le solde disponible ressort à 3.673.369 fr. 23. Le dividende a été fixé à 15 francs par action (contre 9 pour 1914-1915 et 12 fr. 50 pour 1913-1914) ; il est payable depuis le 16 courant à raison de 14 fr. 10 net par action nominative et 10 fr. 45 par action au porteur (coupon n° 18). Une somme de 1.089.700 fr. 78 a été reportée à nouveau.

À l'actif du bilan, les bons de la Défense nationale figurent pour 37.795.000 fr. ; leur montant s'est encore accru depuis la clôture de l'exercice. La société a poursuivi activement le règlement de plusieurs affaires où elle avait des engagements, notamment celui de la créance qu'elle possédait sur la Compagnie générale transatlantique et de la liquidation de ses intérêts dans l'affaire de la Sucrierie centrale Coloso de Porto-Rico.

Après avoir entendu la lecture des rapports, l'assemblée a approuvé les comptes et la répartition proposés par le conseil.

MM. Bousquet et Piala, administrateurs sortants, ont été réélus.

#### DISSOLUTION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 décembre 1916)

Coloso de Porto-Rico. À dater du 24 nov. 1916, MM. de Lapisse, Levêque, Bergaud, Lachèvre, Maurel de Seilhac et Servajean, liquidateurs. — *Petites Affiches*, 11 décembre.

#### BILANS ET ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Crédit mobilier français

(*Le Journal des finances*, 17 novembre 1917)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit mobilier français est convoquée pour le 30 courant. Les comptes de l'exercice 1916-1917, qui lui seront soumis, se soldent par un bénéfice net de 3.404.140 fr. 52. contre 2.606.506 fr. 34 pour 1915-1916. Il sera proposé de répartir un dividende de 20 fr. par action au lieu de 15 francs précédemment.

Voici comment s'établissent et se comparent les deux derniers bilans au 30 juin :

	1916	1917
ACTIF		
Caisse et banques	11.416.005 78	10.924.943 49
Bons de la Déf. nat. et du Trésor	37.795.000 00	60.429.800 00
Reports	4.834.251 60	5.053.086 60
Effets en portefeuille	11.041.857 50	13.905.924 95
Prêts s. titres et avances sur garanties	2.162.874 75	1.481.232 65
Comptes cour. débit.	43.412.121 36	41.298.876 32
Débit. par acceptation	467.421 55	467.421 55

Portefeuille	31.475.564 90	27.450.106 47
Particip. financières	1.734.724 69	1.132.367 42
Agents de change : titres à livrer	4.007 25	43.366 80
Impôts et droits de transm. à recouvrer	745.030 29	291.693 15
Immeubles	5.883.237 42	5.869.237 42
	<u>159.973.657 00</u>	<u>168.339.111 82</u>
PASSIF		
Capital	80.000.000 00	80.000.000 00
Réserve légale :	2.119.184 00	2 302 852 74
Comp. cour. crédit. :	46.769.498 29	45.551.631 95
Comptes de dépôts :	16.575.325 10	34:033.945 02
Accep. et ef. à payer :	535.794 77	434.370 80
Ag. de ch. : tit. à rec. :	50.164 20	138.714 55
Div. restant à payer :	1.093.878 10	283.882 35
Report des exerc. 1907 à 1913 apparten. aux actionnaires :	1.006.864 89	1.009.87310
Profits et pertes : 2.066.594 34		4.493.841 30
	<u>159.973.657 00</u>	<u>168.330.111 82</u>

À l'actif, les ressources immédiates, représentées par l'ensemble des deux chapitres Caisse et banques, Bons de la Défense nationale, sont en augmentation de 22.133:777 fr. 71 : il est, d'ailleurs, à remarquer que cette augmentation porte exclusivement sur les Bons de la Défense nationale, puisque les disponibilités en caisse et en banque sont même en diminution d'un demi-million. Le compte Report varie peu, au contraire de ce qu'il avait fait l'an dernier et qui était dû aux levées de titres opérées depuis la liquidation du 30 septembre antérieur. Les prêts sur titres diminuent encore de 681.592 fr. 10. et il en va de même pour les comptes courants débiteurs pour acceptations qui reviennent de 43 millions 412.121 fr. 38 à 41 millions 298.876 fr. 32. Les Effets en portefeuille apparaissent en nouvelle plus-value de 2 millions 864.067 fr. 45. La diminution globale de 4 millions 627.815 fr. 70 que l'on constate sur les deux chapitres Portefeuille. Participations, est due à la prudence, d'exercice en exercice plus grande, avec laquelle le conseil procède à la réduction de leur valeur.

Au passif, les comptes courants créditeurs sont en diminution de 1.217.866 fr. 33, tandis que les comptes de dépôts, dans lesquels figurent d'importantes opérations financières en cours à la fin de l'exercice, sont en forte augmentation à. 34 millions 33.945 fr. 02 contre 16.575.325 fr. 16.

---

1918 : Paul Dutasta est nommé ambassadeur de France à Berne. Il démissionne probablement à cette date du conseil du Crédit mobilier français où apparaît l'industriel linier Louis Guérin, qui décède en 1921.

---

Crédit mobilier  
(*Le Journal des finances*, 30 novembre 1918)

Les comptes de 1917-18 qui seront soumis à l'assemblée du 28 courant se soldent par un bénéfice net de 3.030.602 fr. contre 3.404.140 fr. pour 1916-17 ; le report antérieur étant de 1.123.634 fr., le bénéfice disponible est de 4.754.236 fr. qui permet la distribution annoncée d'un dividende de 20 fr. aux actions (égal au précédent) et de reporter à nouveau 1.372.706 fr. Le rapport des commissaires signale que le mouvement de reprise des affaires s'est encore accentué : Au bilan, au 30 juin 1918, le poste portefeuille et participations figure pour 45 149.424 fr. contre 28.582.473 fr. en 1917 : cette augmentation de 10 millions et demi provient, pour la plus grande part, de l'opération réalisée l'an dernier avec un grand établissement de crédit Voici les autres variations de l'actif : encaisse et bons de la Défense, 57.577.953 francs (- 13.767.793 fr.) ; reports. 3.917.076 (- 1 million) ; effets en portefeuille, 13.310.373 fr. ; prêts sur titres, 973.352 fr. (— 508.000 fr.) ; débiteurs. 42 millions 708.397 fr. (+ 1.410.000 fr.). Au passif, les comptes courants créditeurs sont à 54.323.376 fr. contre 45.551.031 fr. et les dépôts à 27.033.312 fr. contre 31.033 945 fr. Les opérations de change à terme garanties sont inscrites des deux côtés pour 29.689.000 francs.

---

Crédit mobilier français  
(*L'Économiste parlementaire*, 26 décembre 1918)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit mobilier s'est tenue le 19 décembre 1918, sous la présidence de M. de Lapisse, président du conseil d'administration, assisté de MM. Duchemin et le marquis de l'Enferma, scrutateurs.

19.678 actions étaient présentes ou représentées à l'ouverture de la séance.

Au cours de l'exercice écoulé, le Crédit mobilier a participé largement aux émissions de l'État : bons de la Défense nationale, bons du Trésor Emprunt 4 %, et à celle des bons municipaux de la Ville de Paris.

Il s'est intéressé, d'autre part, soit comme participant, soit comme co-émetteur, dans un grand nombre d'affaires : augmentation de capital de la Compagnie transatlantique, constitution de la Compagnie générale de constructions navales, achat d'un lot important d'actions d'un des grands établissements de crédit.

Le bilan au 30 juin accuse une augmentation de 23 millions sur le précédent. Les disponibilités y figurent pour 57 millions et demi. Le portefeuille rentes, actions et obligations est passé de 27 à 44 millions. Au passif, les comptes courants sont en augmentation de près de 9 millions (54.323.370 francs) et les comptes de dépôt en diminution de 7 millions (27.053.812 fr.).

Après déduction de tous frais, le compte de profits et pertes se solde par un crédit de 3 millions 830.002 fr. Si on y ajoute le solde reporté de l'exercice précédent, on arrive à un total de 4.754.330 francs.

Le conseil propose de distribuer aux actions un dividende de 20 francs; payable, sous déduction des impôts, à partir du 20 décembre, et de reporter à nouveau 1.372.700 francs.

Le président, sur la demande d'un actionnaire, fournit à rassemblée quelques renseignements sur la marche satisfaisante des travaux d'installation de la Compagnie de construction de locomotives et de la Compagnie de constructions navales. Les résolutions à l'ordre du jour sont alors mises aux voix et adoptées à l'unanimité. Elles comportent l'approbation des comptes et la fixation du dividende à 20 francs, la réélection pour six ans de MM. de Créqui-Montfort, P. Eonnet, de Gunzbourg, de

Lapisse, Raphaël-Georges Lévy, W. Berry et L. Guérin et la nomination de MM. Matrat et de Thézillat commissaires des comptes.

---

Fin 1918-début 1919 : constitution de la [Banque française de Syrie](#) par la Société générale avec l'appui du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (qui se retirera en 1922 en laissant le contrôle exclusif à la SG) et du Crédit mobilier français.

---

#### MARIAGES

Magdeleine Goüin

Bernard de Ganay

(*Le Journal des débats*, 11 février 1919)

On annonce le prochain mariage de Mlle Magdeleine Goüin, fille de M. Édouard Goüin, administrateur de la Compagnie du chemin de fer du Nord [ , du Crédit mobilier français, etc.], et de Mme Édouard Goüin, avec le comte Bernard de Ganay [1891-1940], sous-lieutenant au 3<sup>e</sup> cuirassiers [et futur administrateur de la Compagnie des Hauts Plateaux indochinois], fils du marquis et de la marquise [Jean] de Ganay.

---

#### Crédit mobilier français

(*L'Économiste parlementaire*, 8 janvier 1920)

L'assemblée générale annuelle, réunie le 20 décembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1918-1919 qui font ressortir une progression sensible du mouvement des affaires et des bénéfices de cette année sociale dont la première partie pourtant s'est encore écoulée pendant la guerre.

Le total du bilan, qui dépassé 223 millions, est en progression de 31 millions et demi sur le chiffre correspondant de l'année précédente et tous les comptes qui reflètent l'activité d'un établissement sont également en plus-value.

Le bénéfice net s'établit, tous frais généraux déduits, à 4.276.219 francs, en augmentation de 645.617 francs.

L'assemblée a fixé le dividende à 25 francs contre 20 l'an dernier. Ce dividende sera mis en distribution dès aujourd'hui, à raison de 22 fr. 50 par action, au porteur, impôts déduits. Elle a ratifié la nomination de M. P. Boucheron, directeur de la société, aux fonctions d'administrateur, et réélu M. Jolly, administrateur sortant. Les commissaires ont aussi été réélus.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

---

#### Société commerciale, industrielle et financière pour la Russie [Socifro]

(*Le Journal des finances*, 23 janvier 1920)

Une Société commerciale, industrielle et financière pour la Russie vient de se constituer à Paris, au capital de 25 millions de francs, dans le but de « faciliter et développer les relations commerciales, industrielles, économiques et financières entre la France et la Russie. Elle pourra notamment effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, agricoles, bancaires, immobilières, minières où de travaux publics, y

compris toutes opérations de transport, commission, magasinage et assurances ; créer, développer, financer ou réorganiser toutes sociétés ou entreprises », etc., etc.

La Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], avec M. André Bénac ; la Société Générale, avec M. André Homberg ; le Crédit mobilier, avec M. de Lapisse... figurent parmi les fondateurs et les premiers administrateurs.

---

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS  
(La Cote de la Bourse et de la banque, 29 janvier 1920)

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué le 31 octobre 1919, en examinant les comptes du Crédit mobilier français, l'activité de cet établissement s'est notablement accentuée au cours de ce dernier exercice.

Bien qu'une partie de cet exercice se soit encore écoulé pendant la guerre, les résultats n'en accusent pas moins un nouveau développement et le chiffre des bénéfices s'établit en progrès sensible sur les précédents. Rappelons qu'ils se sont chiffrés par un solde disponible de 5.648.925 fr. en y comprenant le report de l'année précédente, qui s'élevait à 1.372.706 fr.

Les deux derniers comptes Profits et pertes se présentent d'ailleurs comme suit :

	1917-18	1918-19
Commis., intér., bénéfices	5.140.388 14	6.199.659 98
Frais généraux	1.509.785 82	1.923.441 13
Bénéfice net	<u>3.630.602 32</u>	<u>4.276.218 85</u>
Report antérieur	1.123.634 27	1.372.706 48
Solde disponible	<u>4.754.236 59</u>	<u>5.648.925 33</u>

L'assemblée a ratifié la répartition proposée par le conseil et que nous comparons à celle adoptée l'an dernier :

	1917-18	1918-19
Réserve légale	181.530 11	213.810 94
Dividende	3.200.000 00	4.000.000 00
Report à nouveau	1.372.706 48	1.435.114 39
	<u>4.754.236 59</u>	<u>5.648.925 33</u>

Le rapport qui a été présenté à l'assemblée contient tout d'abord quelques considérations générales sur la situation économique présente. Le conseil voit, à cet égard, une amélioration de notre état actuel dans un temps relativement rapproché, du fait que les différents problèmes qui se posent, équilibre du budget, diminution de la circulation des billets, amélioration des transports, normalisation des changes, sont intimement liés entre eux et que la solution de l'un d'eux aura nécessairement sa répercussion sur la solution des autres. De plus, le conseil estime que le chiffre du rendement des impôts est une preuve des ressources dont le pays peut disposer pour faire face à ses charges.

On ne saurait trop le répéter, dit le rapport, de l'augmentation de la production naîtra le véritable remède à l'abaissement de notre change. Vienne cette augmentation, et le relèvement du franc français se produira de lui-même. Il en résulte par voie de conséquence directe, l'abaissement du coût de la vie. Nous ne voulons pas étendre davantage ce tableau de la situation présente et des espoirs qu'elle laisse entiers pour l'avenir, malgré les difficultés qu'elle comporte. Nous affirmerons simplement que la France, victorieuse et digne de la confiance de toutes les autres nations, est assurée de les surmonter. Il semble donc qu'on puisse conclure, avec raison, qu'une longue période de travail et d'activité s'ouvre devant le pays et que cette période doit elle-même en préparer une autre de grande prospérité.

En ce qui concerne l'activité même de la Banque, le rapport expose que, comme pour les années précédentes, le Crédit mobilier a donné son plus entier concours aux opérations de l'État ; Emprunts et Bons de la Défense Nationale, et que ce concours a été des plus fructueux. Il a pu ainsi placer à sa clientèle un chiffre important de l'emprunt 1918. Elle a fait souscrire également pour une large part aux Bons de la Défense nationale et aux obligations des chemins de fer de l'État.

Il a participé aussi aux émissions de la Ville de Paris : Bons décennaux et Emprunt 1919.

En ce qui concerne les participations industrielles de la Banque, le conseil signale qu'elle a pris une part à l'augmentation de capital de la Compagnie générale de construction de locomotives et de la Société Métallurgique de Montbard-Aulnoye. En même temps qu'elles ont augmenté leur capital-actions, ces deux sociétés ont émis des Bons décennaux 6 %, la Banque a concouru également à l'émission de ces Bons, ainsi qu'à une émission de la Compagnie d'électricité de Limoges.

Une part importante a été également prise dans l'augmentation du capital de la Société générale de télégraphie sans fil. À signaler encore la participation du Crédit mobilier aux augmentations de capital de la Compagnie Thomson-Houston, des Câbles Télégraphiques, des Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt.

[D'autre part, en accord avec la Société Générale, il a été constitué la Banque française de Syrie au capital de 5 millions.](#)

Enfin, le conseil signale l'importance de la participation prise à la création de la Compagnie générale des tabacs. Cette société paraît appelé à jouer un rôle très considérable dans l'importation et dans le commerce des tabacs en France.

En dehors de ces opérations, il a été effectué après la clôture de l'exercice d'autres opérations, dont les deux plus importantes sont : la constitution avec d'autres établissements de crédit de la Banque nationale française de commerce extérieur et du Crédit national pour faciliter la réparation des dommages causes par la guerre, ces deux sociétés au capital de 100 millions.

Le rapport signale encore, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, l'achat d'un immeuble au 28, de la rue Taitbout, ce qui permettra d'augmenter la surface des bureaux et de donner ainsi plus d'étendue aux divers services.

[Par contre, il a été réalisé dans l'été dernier une importante propriété rurale en Tunisie. Cette réalisation a laissé un bénéfice satisfaisant.](#)

Le bilan, dont nous avons déjà examinés les principaux postes, accuse une progression notable des disponibilités dont la banque peut disposer. D'autre part, au passif, le conseil a appelé l'attention sur le compte de réserves, qui se chiffre par 2.531.060 fr., représentant une récupération partielle de celles qui figuraient aux bilans d'avant-guerre. On sait que ce compte ne figurait plus au bilan de la Société depuis ces quatre derniers exercices.

L'assemblée a réélu M. Jolly, administrateur sortant, et ratifié la nomination de M. [Pierre] Boucheron, qui remplissait déjà les fonctions de directeur de la société, comme administrateur.

---

1920 (mai) : capital de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui (CFSO) porté de 12 à 24 millions. Émission réalisée avec le concours du Crédit mobilier français.

---

10 septembre 1920 : prise de contrôle de la Compagnie d'exploitation des chemins de fer orientaux (la voie de l'Orient-Express) par la BFCI et ses associés : Crédit mobilier français, Schneider, Société de construction des Batignolles.

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
Crédit mobilier français  
(*Le Journal des finances*, 10 décembre 1920)

L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu, sous la présidence de M. [Jacques] de Lapisse. Le compte de Profits et pertes se solde par un bénéfice net de 6.009.333 fr. en augmentation de 1.733.114 fr. sur celui de l'exercice précédent et malgré l'attribution aux réserves d'une somme de 1.984.601 fr. avant arrêté des comptes. Le dividende a été fixé par l'assemblée à 30 fr. par action, payable à partir du premier janvier prochain.

Avant l'assemblée ordinaire, une assemblée extraordinaire des actionnaires a autorisé le conseil à augmenter le capital social, aujourd'hui de 100 millions de francs, jusqu'au chiffre de 200 millions en une ou plusieurs fois quand il le jugerait bon. L'assemblée ordinaire a nommé M. [André] Luquet et M. le comte [Jean] de Charnières [gendre de Jacques de Lapisse] administrateurs, et voté à l'unanimité toutes les résolutions qui lui étaient soumises.

Avant de lever la séance, M. de Lapisse a fait connaître aux actionnaires qu'il était dans son intention d'offrir la présidence du conseil à M. Luquet, estimant que celui-ci serait ainsi dans les meilleures conditions pour rendre à la société les éminents services qu'on peut attendre de sa participation à la direction des affaires de la société. M. de Lapisse reste administrateur de celle-ci dont, on le sait, il a été l'un des fondateurs et qu'il a toujours dirigée depuis. M. Luquet, on se le rappelle, a successivement rempli les fonctions de directeur du Mouvement général des fonds au ministère des Finances et de premier sous-gouverneur à la Banque de France dont il vient nommé gouverneur honoraire. Un des membres du conseil, M. Raphaël-Georges Lévy, a rappelé les services que M. de Lapisse a rendus au Crédit mobilier français pendant les vingt années où il a occupé la présidence et souligné le désintéressement avec lequel, tout en continuant à faire partie du conseil, il avait pris lui-même l'initiative d'offrir la première place à M. Luquet. L'assemblée a vivement applaudi et sur la proposition de plusieurs actionnaires, elle a voté par acclamations une résolution par laquelle elle affirme à la fois sa confiance dans le nouveau président et sa gratitude envers M. de Lapisse.

---

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS  
(*Le Journal des chemins de fer*, 11 décembre 1920, p. 411)

Réunis en assemblée ordinaire le 25 novembre, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'ex. 1919-1920 que nous avons analysés dans notre numéro du 13 novembre, et voté le dividende annoncé de 30 fr. par action contre 25 fr. l'an dernier.

Les parts recevront 17 fr. 10 brut alors qu'elles n'avaient rien reçu depuis l'exercice 1912-13, époque à laquelle leur répartition avait été de 21 fr. 60.

De l'examen du bilan, il ressort que les progrès de l'activité sociale se sont affirmés au cours de l'exercice écoulé, le bilan de 1919-20 se totalisant par 304 millions contre 233 millions l'an dernier. À l'actif, on remarque une forte, augmentation des bons de la Défense nationale et des effets en portefeuille qui passent, d'une année à l'autre, de 74 à 144 millions ; de même, les comptes courants sont en légère progression. Par contre, le portefeuille titres et les participations sont en diminution de 17 millions, à la suite de diverses réalisations. Le poste immeuble est en diminution d'un million par suite de la [vente du domaine de l'Oued-el-Abid en Tunisie](#) <sup>19</sup>, opération dont il avait été fait mention l'an dernier à l'assemblée.

En dehors du concours apporté à l'État pour les emprunts et le placement des bons de la Défense, le Crédit mobilier a participé à l'augmentation de capital de nombreuses sociétés industrielles, parmi lesquelles on peut citer : la Thomson-Houston, la Société des forges et aciéries de Huta-Bankowa, la Banque française pour le commerce et l'industrie [BFCI], la Compagnie générale transatlantique et particulièrement la Compagnie générale des tabacs, etc.

La situation financière du Crédit mobilier est forte. Elle est caractérisée par une liquidité exceptionnelle de l'actif pour une banque d'affaires. D'autre part, les réserves, qui avaient reparu au bilan l'an dernier et qui n'y figuraient que pour 2.531.000 fr., s'élèvent cette année, par suite des récupérations effectuées sur les dépréciations de la guerre, à 10.400.609 fr. Elles représentent ainsi environ 10 % du capital social qui a été porté au cours de l'exercice 1919-20, de 80 à 100 millions.

Dans une assemblée extraordinaire qui a suivi, les actionnaires ont autorisé le conseil à augmenter le capital jusqu'au chiffre de 200 millions en une ou plusieurs tranches au gré du conseil.

---

Avance à la Banque industrielle de Chine  
à la demande du gouvernement français  
(*Le Journal des finances*, 4 février 1921)

Crédit mobilier français 1 million de francs [1.014.00 fr. exactement selon le rapport de M. Jeanneney].

---

(*Paris-Capital*, mai 1921)

Le Crédit mobilier français a reçu de la chambre des mines du Transvaal un télégramme lui annonçant que le rendement des mines d'or sud-africaines, au mois d'avril a été de 681.382 onces d'or fin, contre 671.123 onces d'or fin pour le mois de mars 1921.

D'autre part, le nombre d'indigènes employés par les membres de l'association relative à la main-d'œuvre au Witwalersrand et par les entrepreneurs a été de 189.050.

---

Baldy, *Les banques d'affaires en France depuis 1900* (thèse, 1922) :

Conseil d'administration 1921 (d'après Baldy) :

---

<sup>19</sup> Domaine de l'Oued-el-Abid : racheté ultérieurement par la [Société tunisienne de cultures](#).

A[ndré] Luquet [> Foncière transports]  
J[acques] de Lapisse  
P[aul] Levêque  
J[ean]-C[harles] Charpentier,  
H[enri] Bousquet [= Banque Gunzbourg]  
R[aphaël]-G[eorges] Lévy  
P[ierre] Boucheron [= dir. du CMF]  
Cte [Jean] de Charnières [ép. la fille de Jacques de Lapisse]  
Marquis [Georges] de Créqui-Montfort, industriel [> [Compagnie foncière et agricole du Maroc](#) (AEC 1922), Foncière transports (Desfossés, 1956), etc. ]  
P[aul] Eonnet,  
Éd[ouard] Goüin,  
F[rédéric] Jolly,  
A[ugustin] Piala,  
baron [Jacques] de Gunzburg  
Walter Berry, Chambre de commerce franco-américaine.

---

## II. — ANDRÉ LUQUET, PRÉSIDENT

Durant cette seconde période,  
le Crédit mobilier français débarque en Indochine,  
avec une participation dans la SICAF,  
les Cafés de l'Indochine,  
la Société agricole du Kontum  
la Biênhoà industrielle et forestière,  
les Hauts-Plateaux indochinois  
les Hauts-Plateaux indochinois  
la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm  
et celle du Thap-Muoi.

Il y intervient en outre par l'intermédiaire de ses participations dans la Compagnie générale des tabacs, qui prend en gérance les Tabacs de l'Indochine à Hanoï, l'Électro-métallurgie de Dives, intéressée aux Étains et wolfram du Tonkin, et dans la Compagnie industrielle du platine, qui filialise en 1925 ses activités indochinoises au sein de la CREM et qu'on retrouve en outre en Afrique du Nord et en Guyane.

Des activités de la CREM naîtra la Société des étains du Cammon, au Laos, constituée en association avec les Étains et wolfram du Tonkin, toutes sociétés où l'on retrouve André Luquet.

Le Crédit s'intéresse à la Cotonnière des Nouvelles-Hébrides.

L'établissement participe à l'augmentation de capital de l'Alfa, qui exploite des chantiers de ramassage en Algérie et en Tunisie.

Il reste présent dans la Banque commerciale du Maroc et l'un de ses administrateurs, le marquis Georges de Créqui-Montfort siège en outre à la Compagnie foncière et agricole du Maroc.

La maison pointe aussi son nez en A.-O.F. avec un ticket dans la Construction africaine.

En A.-E.F., le Crédit mobilier français se limite à contribuer à l'augmentation de capital de la Banque française d'Afrique, au placement de l'emprunt public de 1925 et à un ticket dans la Compagnie équatoriale de mines et dans sa filiale, la Compagnie générale de recherches minières en Oubangui.

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
Crédit mobilier français  
(*Le Temps*, 6 décembre 1921)  
(*Le Journal des finances*, 9 décembre 1921)

L'assemblée générale annuelle du Crédit mobilier français s'est tenue, le 3 du courant, sous la présidence de M. André Luquet, sous-gouverneur honoraire de la Banque de France, président du Crédit mobilier.

Le rapport présenté aux actionnaires fait ressortir la bonne situation de rétablissement, et notamment l'importance de sa trésorerie.

Malgré les circonstances générales défavorables au milieu desquelles s'est écoulé l'exercice 1920-1921, les bénéfices nets ont atteint 7.171.000 fr., soit 1.102.000 fr. de plus que ceux de l'année précédente. Ce résultat a permis au conseil, tout en grossissant les réserves, de proposer le maintien du dividende à 30 francs, aux 200.000 actions du capital, augmenté depuis l'an dernier.

Plusieurs actionnaires ont exprimé l'assentiment de l'assemblée à la politique de prudence suivie par le conseil. Le président, en les remerciant, a exprimé sa pleine confiance dans l'avenir qu'on pouvait en attendre. Toutes les résolutions proposées ont été adoptées à l'unanimité. Le dividende sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

---

Informations financières  
CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS  
(*Les Annales coloniales*, 9 décembre 1921)

.....  
L'assemblée a réélu M. Paul Levêque et M. le comte d'Ormesson, administrateurs sortants.

---

1922 (mai) : un pied dans La Construction africaine, constituée par la Compagnie générale des colonies, avec un représentant au conseil : J.-Ch. Charpentier.

COMMUNIQUÉS FINANCIERS  
Banque des Pays de l'Europe centrale [BPEC]  
(*L'Europe nouvelle*, 13 mai 1922)

Voici la composition du nouveau conseil d'administration de la Banque des Pays de l'Europe centrale (ex-Banque des Pays Autrichiens) :

MM. ... André Luquet...

---

NÉCROLOGIE  
M. Édouard Goüin  
(*Le Journal des débats*, 19 septembre 1922)

Les obsèques de M. Édouard Goüin, ingénieur civil, président de la Société de construction des Batignolles\*, administrateur de la Compagnie du chemin de fer du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, ont été célébrées hier, à dix heures, en l'église Saint-Augustin. L'absoute a été donnée par l'abbé Baston, curé de l'église Saint-Michel.  
[...]

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
Crédit mobilier français  
(*Le Journal des finances*, 22 décembre 1922)

L'assemblée ordinaire des actionnaires de cet établissement a été tenue le 19 courant, sous la présidence de M. Luquet ; elle a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1921-22 qui se soldent par un bénéfice net de 7.119.847 fr. 27. Le dividende payable le 1<sup>er</sup> janvier a été fixé à 30 fr.

Les progrès enregistrés pendant les six derniers mois sont dignes de retenir l'attention. Parmi les indices favorables qui se sont manifestés au cours du dernier semestre, on peut signaler la progression des demandes de matières premières, une augmentation des commandes à l'industrie en général et à l'industrie métallurgique en particulier, et la reprise de l'activité à la Bourse des valeurs mobilières, qui a été la conséquence de ce relèvement industriel. En présence de cette amélioration certaine, mais lente à s'affirmer, et des difficultés qui restent encore à résoudre, le conseil ne pouvait que s'attacher de plus en plus à la politique de prudence qui fut toujours sa règle. Il a pu ainsi consolider encore la situation déjà très forte, et comme l'examen des comptes le fera apparaître, le bilan se présente avec un ensemble de ressources liquides ou immédiatement réalisables qui représente plus de 140 % du total des engagements envers les tiers.

Le Crédit mobilier a continué de donner son concours actif aux émissions de l'État, et avec les principaux établissements de crédit, il a participé aux placements des obligations de la Ville de Paris et de titres émis pour la reconstitution des régions dévastées. Il a également concouru au placement des obligations Union d'électricité et des bons Dolfus Mieg et Cie [DMC] et Compagnie parisienne de distribution d'électricité [CPDE].

Avec les principales banques, le Crédit mobilier a participé à l'augmentation de capital de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], Compagnie nouvelle de matières colorantes et de produits chimiques, des Câbles télégraphiques, Aciéries de Longwy, Charbonnages de Trifail. La société a contribué à la constitution de la Banque des pays de l'Europe centrale [BPEC] et fait aboutir les négociations pour la reprise du service des obligations du Chemin de fer de Goyaz.

Le président a souligné que le Crédit mobilier recherchait la qualité des affaires de préférence à leur quantité. Faisant ensuite allusion au projet de fusion avec la Banque Transatlantique\*, il a ajouté que les pourparlers n'avaient pas abouti par suite des divergences rencontrées de part et d'autre dans les conditions de l'opération.

---

Crédit mobilier français  
(*Les Documents politiques*, décembre 1922)

L'assemblée générale annuelle du Crédit mobilier français s'est tenue le 19 courant, sous la présidence de M. André Luquet, gouverneur honoraire de la Banque de France, président du conseil d'administration.

Les bénéfices nets de l'exercice 1921-1922 ont atteint : 7.119.841 fr. 27. Ce résultat a permis au conseil de proposer la même répartition que celle de l'exercice précédent, soit 30 fr. par action.

Au cours de la discussion qui a suivi la lecture des rapports, le président a eu l'occasion d'exposer les principes qui dirigent la politique du conseil d'administration.

Toutes les résolutions proposées ont été adoptées à l'unanimité. Le dividende sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Auguste Étienne CHAUVY,  
administrateur délégué

Né à Plouha (Côtes-d'Armor), le 12 avril 1871.

Inspecteur des finances (1898).

Directeur de l'office national des retraites ouvrières et paysannes (juillet 1910).

Premier vice-président de la Brazil Railway C<sup>o</sup> et du Port of Para(1911).

Administrateur du Chemin de fer de Rosario à Puerto-Belgrano

et de la Compagnie du Port de Rio-de-Janeiro (1912),

Directeur du Crédit national (nov. 1919). Démissionnaire (août 1920).

Directeur général adjoint (août 1920), puis administrateur (1924-1933) de la Banque des pays du Nord.

Administrateur délégué du Crédit mobilier français (mai 1923). Son représentant au conseil des sociétés suivantes :

Compagnie française des pétroles (avril 1924),

[Société électro-métallurgique de Dives](#) (1925),

[Banque française des pays d'Orient](#),

[Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance](#) (SICAF ),

[Biênhoà industrielle et forestière](#) (président),

Banque française d'acceptation (janvier 1930),

[Compagnie générale de recherches minières de l'Oubangui...](#)

.....

Administrateur délégué de la Banque de l'union parisienne (après absorption du Crédit mobilier français en mai 1932) :

administrateur de la Compagnie française du Bi-métal

président des Chemins de fer de la Province de Buenos-Aires (déc. 1939).

Décédé en son domaine de Kéravel à Plouha, en 1945.

Crédit mobilier français  
(*Le Journal des débats*, 31 mai 1923)

Le conseil d'administration de cet établissement vient d'appeler aux fonctions d'administrateur délégué M. Étienne Chauvy, précédemment directeur général adjoint

de la Banque des pays du Nord\*. Au cours de la même séance, le conseil a nommé administrateur M. Maurice Paléologue, ambassadeur de France [en Russie].

Le Crédit mobilier  
(*Le Journal des finances*, 16 novembre 1923)

Les comptes du Crédit mobilier, pour l'exercice clos le 30 juin dernier viennent de paraître : ils se traduisent par des résultats sensiblement égaux à ceux qu'accusaient les comptes de l'exercice précédent. Le bénéfice net sur lequel il n'est pas donné de détail, ainsi qu'à l'habitude, ressort à 7.318.551 fr. 11 contre 7 millions 119.841 francs 47 pour 1921-22. Le dividende sera maintenu à 30 francs, ce qui absorbera 6 millions. Quant au 15.000 parts elles se partageront 292.893 fr. 53 contre 265.577 francs, ce qui représentera pour chacune d'elles 19 fr. 52 brut contre 17 fr. 63 l'an dernier et 18 fr. 15 pour 1920-21. Notons tout de suite que si le dividende des parts varie tandis que celui des actions demeure immobile, la raison en est qu'une fraction de la somme revenant statutairement aux actionnaires dans la distribution des bénéfices — et en dehors du premier — est versée à la réserve spéciale des actionnaires.

Si la comparaison des résultats des deux derniers exercices ne donne pas lieu à des observations très particulières, celle des principaux chapitres de l'inventaire révèle quelques modifications assez importantes :

	1921-22	1922-23
ACTIF		
Caisse et banques	11.104.059.20	23.341.231.11
Effets et bons de la Déf.	98.446.808.37	106.807.752.50
Reports. -Prêts sur titre, Avances sur garantie	2.512.545.30	15.404.436.70
Comptes courants débit.	46.246.334.06	48.481.401.37
Portefeuille	21.521.976.03	21.142.209.19
Participation financ.	6.143.452.44	10.450.490.55
PASSIF		
Comptes courants créditeurs	30.454.000.98	52.912.964.61
Dépôt	48.492.260.42	61.918.325.91

L'augmentation des ressources : Comptes courants créditeurs et comptes de dépôt — soit 35 à 36 millions — se retrouve intégralement à l'actif dans celle des comptes représentant des [réserves de] tout repos. Il ne semble pas en effet qu'il y ait lieu de ressentir des appréhensions à l'égard de l'accroissement de 4.300.000 des participations financières ; quant au portefeuille-titres, il a à peine varié et a plutôt diminué. Son importance apparaît au surplus assez restreinte pour un établissement qui se range dans les instituts d'affaires. Au 30 juin 1918, le portefeuille-titres s'élevait à 44.000.000 ; les participations n'étaient alors, il est vrai, que de 1.145.000. au 30 juin 1914 on comptait 31.680.000 au portefeuille-titres et 15.650.000 aux participations, et l'argent avait alors une autre valeur que celle qu'il a actuellement.

On a, en somme, l'impression que le Crédit mobilier se recueille et attend des jours meilleurs pour reprendre une existence plus active. Pour le présent il accumule des moyens, politique circonspecte, dont les manifestations se sont fait sentir à partir de 1921. C'est à cette époque que M. [Jacques] de Lapisse s'est effacé pour abandonner le fauteuil présidentiel à M. [André] Luquet. Celui-ci joignait aux qualités de pondération que doit posséder un gouverneur honoraire de la Banque de France, le tempérament administratif, d'un directeur, également honoraire, du mouvement des fonds au ministère des Finances. Les raisons de cette substitution n'ont jamais été bien connues. **M. de Lapisse, qui pouvait se dire, pratiquement, le créateur du Crédit mobilier, ne manquait pas de hardiesse pour s'engager dans certaines voies où il pouvait supposer que l'épargne surprendrait la Fortune endormie ; mais la Fortune a l'oreille fine et le déboulé rapide.**

Quoi qu'il en soit de ces changements, le Crédit mobilier paraît ne pas être dépourvu, pour le présent, d'intéressantes possibilités d'action ; jusqu'ici, il n'en a pas fait encore usage.

Peut-être son administration ne juge-t-elle pas le moment venu ; peut-être ne les juge-t-elle pas encore suffisants. Bien qu'il ne s'agisse là que d'une impression personnelle, une opération financière de quelque envergure se réaliserait dans un avenir assez prochain qu'il ne faudrait pas s'en étonner. L'assemblée du 25 novembre 1920 a donné au conseil d'administration, l'autorisation d'élever le fonds social en une ou plusieurs fois, jusqu'à 200 millions.

Or, à l'issue de l'assemblée ordinaire, convoquée pour le 29 novembre, une réunion extraordinaire doit avoir lieu qui fera aux statuts quelques modifications en vue du rachat partiel des parts de fondateur, dans des conditions « intéressantes pour des actionnaires » précisent certaines notes. Quelle peut être la nature de cet intérêt ? Les parts, au nombre de 15.000, nous l'avons dit plus haut, ont droit à 15 % de l'excédent des bénéfices après paiement d'un intérêt de 5 % ou 25 francs par action ; les sommes qu'elles touchent de ce fait ne sont pas négligeables ; mais, de plus, elles ont un droit de préférence à la souscription en espèces de la moitié des actions nouvelles en cas d'augmentation du capital, disposition toujours gênante quand il s'agit de procéder à une opération financière de quelque envergure. Rappelons-le, on ne peut pas affirmer que le rachat des parts prélude à une augmentation du fonds social ; il est permis seulement de le présumer et ce d'autant plus qu'il est nécessaire avant toute chose de donner au marché l'impression d'une amélioration de la situation des actionnaires, car l'action se traite en ce moment à 486, c'est-à-dire au-dessous du pair, ce qui exclurait toute possibilité d'émission si, sous un prétexte quelconque, on ne parvenait pas à élever les cours.

---

#### Le Crédit mobilier et la Société financière des pétroles (*Le Journal des finances*, 19 octobre 1923)

La Société financière des pétroles est, on le sait, au capital de 25.000.000 représenté par 45.000 actions de 500 francs dites A et 500 actions de 500 francs, dites B. Celles-ci, en dehors de leurs avantages dans la répartition des bénéfices, jouissent d'un privilège de vote extrêmement important. Elles ont, en effet, un droit de vote égal à l'ensemble de toutes les actions A quel qu'en soit le nombre, et comme jamais les porteurs de ces dernières ne pourront se coaliser, il s'ensuit que le contrôle de l'entreprise est assuré aux détenteurs des actions B. On doit savoir d'autre part, que la Société financière des pétroles délient — ou paraît détenir — le contrôle de la Société des pétroles Premier (cf. notre numéro du 7 septembre), grâce aux 20.000 actions à vote plural de cette dernière qu'elle délient en portefeuille. Qu'elle paraît détenir, disons-nous, parce que la

Financière a été obligée d'avoir recours aux bons offices financiers de la Société des pétroles Premier. Mais il est bien évident que si un groupe prenant le contrôle de la Financière pouvait se libérer de la sujétion relative à la Société Premier, il posséderait du même coup la haute main sur les deux entreprises. Or, pour contrôler la Financière, il suffit de posséder la majorité des actions B. C'est ce à quoi a pensé le Crédit mobilier qui a obtenu des options d'achat sur 300 actions B et qui, pour un capital nominal de 1.500.000 fr., a songé ainsi à s'assurer le contrôle de deux entreprises représentant un capital total de 150 millions. Il est vrai que la Société des pétroles Premier peut obtenir, sur simple demande, comme nous l'avons exposé, la disparition du droit de vote spécial attaché aux actions détenues par la Financière. À l'assemblée du 29 août, le président de cette dernière a déclaré que cette hypothèse n'était pas à envisager, car autrement, l'affaire passerait aux mains du groupe anglais détenteur de la majorité des actions d'apport, et qu'elle n'avait pas d'intérêt à cela ; elle peut n'y avoir pas intérêt aujourd'hui, mais elle peut y avoir intérêt demain. La convention franco-polonaise des pétroles peut avoir sa réplique : le fait que la Pologne a sollicité un conseiller financier britannique prouve que les banquiers de la Cité ne demeurent pas inactifs à Varsovie. Mais d'autre part, la Financière des Pétroles est-elle si sûre que cela de conserver ses convictions ? Nous avons vu que le Crédit mobilier avait obtenu des options sur 300 actions B. qui lui assureraient le contrôle de l'entreprise. Or les représentants de ce Crédit mobilier siègent dans le conseil de l'Union Bank de Vienne à côté des représentants de la Dresdner Bank qui détient la majorité dans cet établissement ; enfin, on connaît maintenant le groupe qui a racheté les propriétés de la Financière — pour le prix de 10.500.000 fr. plus les intérêts — en Galicie. C'est un groupe à la tête duquel se trouve un certain M. Auerbach qui, il est vrai, a assuré qu'il n'y avait pas un franc d'argent autrichien dans les sommes versées à la Financière, mais seulement de l'argent français et polonais, ce qui, après tout, est peut-être le fin du fin.

On a prétendu en dernier lieu que le Crédit mobilier aurait à abandonner ses options sur les actions B. Ceci vient peut-être de ce que le conseil, en vertu de l'article 6 des statuts, subordonne la cession de ces titres à l'agrément du conseil. Il faut s'en féliciter. Mais on remarquera que la barrière est bien faible et qu'elle peut céder un jour ou l'autre, devant les facteurs conjugués des exigences éventuelles de la trésorerie, des aspirations anglaises qui peuvent se faire sentir aux Pétroles Premier et des aspirations allemandes qui peuvent, éventuellement, prendre le masque qu'il faudra pour tromper une attention mal éveillée ou qu'un fâcheux hasard aura endormi au mauvais moment. Tel est le danger des titres à vote plural. Nous l'avons souligné il y a longtemps déjà à propos d'une entreprise qui est, si nous ne nous trompons pas, la Compagnie générale de télégraphie sans fil [CSF].

---

*(Le Journal des finances, 22 novembre 1913)*

Le Crédit mobilier se dispose à introduire sur notre marché les actions de la Banque de commerce privée de Moscou et des Aciéries de Libau. En outre, d'accord avec la Banque ottomane, la Société générale et la Banque franco-serbe, elle vient de traiter avec le gouvernement serbe pour l'émission d'une nouvelle série d'obligations foncières de l'Ouprava Fondawa.

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
Crédit mobilier français  
*(Le Journal des finances, 29 décembre 1923)*

L'assemblée générale ordinaire du Crédit mobilier français s'est tenue le 19 courant, sous la présidence de M. A[ndré] Luquet, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1922-1923, se soldant par un bénéfice net de 7.318.551 fr. 11, et, voté le dividende annoncé de 30 francs. Ce dividende sera mis en paiement dès le 1<sup>er</sup> janvier.

L'assemblée a approuvé le rachat des parts bénéficiaires jusqu'à concurrence d'un nombre maximum de 5.000 titres et à un prix, ne dépassant pas 415 francs par titre (coupon n° 14 détaché).

MM. E[tienne] Chauvy et [Maurice] Paléologue [remplaçant le comte d'Ormesson, décédé] ont été nommés administrateurs pour une durée de six années ;

M. J[ean]-C[harles] Charpentier, administrateur sortant, a été réélu.

Toutes les résolutions proposées par le conseil d'administration ont été adoptées à l'unanimité.

---

Qui êtes-vous ? 1924

BOUCHERON (Pierre).

81, rue de Courcelles, T. : 19-19.

Administrateur du Crédit mobilier français ; administrateur de la Compagnie générale des Tabacs, etc.

Chevalier de la Légion d'honneur.

BOUSQUET (Henri)\*.

CHARNIÈRES (Comte de).

1, avenue Charles-Floquet, T. : Ségur 86-40 ; et château de la Guze, par Nueil-sous-Passavent (Maine-et-Loire), T. : 1, et château du Repaire, par Vigeois (Corrèze).

Administrateur du Crédit mobilier français.

Marié à Mlle Lapisse [fille de Jacques Lapisse, président du Crédit mobilier français (1902-1921)].

Clubs : Jockey-Club ; Cercle militaire ; Nouveau Cercle ; Polo.

---

## CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS

(*Le Journal des chemins de fer*, 15 novembre 1924, p. 378)

Nous croyons savoir que les bénéfices nets de l'exercice 1923-1924, clos le 30 juin, s'élèvent à 8.020.000 fr. contre 7.318.551 fr. pour 1922-1923. Le montant des bénéfices bruts est en augmentation de plus de 1 million. Il sera proposé à l'assemblée du 19 novembre un dividende de 32 fr. 50 contre 30 fr. l'an dernier. Cette répartition laissera 600.000 fr. à porter à la réserve des actionnaires contre 464.467 fr. l'an dernier. Cette réserve, qui a supporté le prélèvement de plus de 2 millions nécessaire au rachat de 5.000 parts, se trouvera ainsi portée à 1.300.000 fr. environ. Rappelons que le rachat des parts a pour conséquence, cette année, l'élévation de 75 à 80 % de la part attribuée aux actions dans les bénéfices restant après dotation de la réserve légale et prélèvement de l'intérêt statutaire de 5 %.

Le développement de l'activité de la banque au cours de l'exercice écoulé apparaît au bilan dans l'augmentation de près de 147 millions que présentent le portefeuille et les participations et dans l'accroissement de 3 millions des comptes courants débiteurs. Ces plus-values ont pour contrepartie une réduction de 11 millions des disponibilités immédiates et de 2 millions des reports, prêts sur titres et avances garanties. Les

créditeurs et les comptes des dépôts sont sans changement notable aux environs de 115 millions. L'excédent de l'actif disponible ou réalisable sur le passif exigible ressort, en chiffres ronds, à 114 millions pour un capital de 100 millions. Il s'y ajoute la valeur des immeubles, très supérieure aux 7.461.542 fr. que continuent à représenter ce poste au bilan.

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS  
(La Cote de la Bourse et de la banque, 2 décembre 1924)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit mobilier français a été tenue le 29 novembre. Pus de 104.000 actions (sur les 200.000 représentant le capital social) avaient été déposées ; les actionnaires présents ou représentés groupaient plus de 69.000 actions.

Le dividende a été fixé à 32 fr. 50 brut par action, soit net 28 fr. 60 au nominatif et 25 fr. 788 au porteur (coupon n° 27) payable à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Les parts recevront brut 26 fr. 2521 et net 20 fr. 454 (coupon n° 15).

L'assemblée a renouvelé le mandai de MM. [Georges] de Créqui-Montfort, P[aul] Ennet, Jacques de Gunzburg. R.-G. Lévy et Walter Berry, administrateurs sortants.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

\*  
\* \* \*

Nous ne reviendrons pas en détail sur les comptes de l'exercice 1923-1924, que nous avons publiés dans notre numéro du 8 novembre. Rappelons du moins que le bénéfice net de cet exercice s'est élevé à 8.026.572 fr. 46 au lieu de 7.318.551 fr. 11 pour l'exercice 1922-1923, et qu'il s'y adjoignait 2.728.852 fr. 81 de solde reporté des exercices antérieurs. Voici d'ailleurs un rappel des résultats des dix derniers exercices (au 30 juin) :

	Bénéf. bruts	Bénéf. nets	Bénéf. distribués	Divid. actions	Divid. bruts
	(En milliers de fr.)			(En fr.)	
1913	8.806	7.194	6.124	35 00	21 69
1914	9.300	7.422	2.000	12 50	—
1915	3.091	2.099	—	—	—
1916	3.584	2.607	2.400	15 00	—
1917	4.752	3.404	3.200	20 00	—
1918	5.140	3.631	3.200	20 00	—
1919	6.199	4.276	4.000	25 00	—
1920	8.618	6.009	5.227	30 00	17 00
1921	10.807	7.172	6.453	30 00.	18 13
1922	11.019	7.120	6.441	30 00	17 64
1923	11.074	7.319	6.488	30 00	19 52

1924	12.119	8.027	7.025	32 50	26 25
------	--------	-------	-------	-------	-------

On remarquera la continuité de l'ascension des bénéfices depuis 1914-1913, compte étant tenu du trouble que la guerre et ses conséquences ont apporté momentanément dans l'activité sociale. À partir de l'exercice 1920-1921, on était cependant revenu au chiffre des bénéfices d'avant-guerre, puis on l'avait dépassé et 1923-1924 est à cet égard un exercice record. On sait que le capital du Crédit mobilier français a progressé par étapes : de 7.525.000 fr. à l'origine, il a été porté à 10 millions en 1904, à 25 millions en 1905, à 45 millions en 1909, à 60 millions en 1910, à 80 millions en 1913 et enfin à 100 millions en 1920.

La liquidité des comptes du Crédit mobilier est légendaire, le président a insisté à la dernière assemblée pour exposer aux actionnaires que le conseil se proposait bien de tirer de cette situation, remarquablement forte, tout le parti utile, mais qu'il était pour cela nécessaire qu'on le laisse entièrement libre et de ses mouvements et du choix du moment opportun; l'unanimité de voix a souligné la confiance des actionnaires dans leur conseil. Bien entendu, les réserves sont largement dotées; il est apparu dans les comptes que nous avons publiés qu'elles ressortent au dernier bilan à 10.378.501 fr., et il résulte de l'approbation des comptes qu'elles atteignent maintenant 10.779.830 fr.

\*  
\* \*

Les circonstances qui ont marqué le cours de l'exercice 1923-24 n'ont pas modifié sensiblement la situation générale exposée en détail l'année dernière, et qui justifie entièrement la politique suivie par l'établissement : modération dans les engagements et les immobilisations, liquidité extrême de la trésorerie. Le conseil estime que cette conception est parfaitement compatible avec le développement progressif de l'activité du Crédit mobilier et les résultats obtenus en sont le témoignage immédiat.

Les frais généraux marquent une certaine augmentation sur les dépenses de l'année précédente. Si le conseil tient à maintenir les frais d'exploitation dans des limites aussi modérées que possible, il n'a pu éviter la répercussion des nouvelles mesures fiscales.

Abordant la question du rachat des parts de fondateur, le conseil s'est exprimé comme suit dans son rapport à l'assemblée : Votre conseil a été assez heureux pour remplir intégralement le programme que vous lui aviez tracé pour l'exercice 1923-1924; au cours de cette période, il a été racheté 5.000 parts bénéficiaires à un prix moyen de 482 fr. 95 par titre, sensiblement inférieur à la limite maxima que vous nous aviez fixée. Le coût de ce rachat ressort ainsi dans l'ensemble à 2.014.785 fr. 02, somme à laquelle il convient d'ajouter 13.240 fr. 41 pour droits de transmission, soit au total 2.028.026 fr. 43. Ainsi que nous vous l'avions expliqué, le coût de ce rachat doit être imputé sur le compte « Solde reporté des exercices antérieurs appartenant aux actionnaires » ; ce poste, dont le montant, après clôture du précédent exercice, s'élevait à 2.728.852 fr. 81, sera ainsi réduit à 700.827 fr. 38.

Par contre, le pourcentage réservé aux actionnaires dans les bénéfices distribuables après un premier dividende de 5 % passe statutairement de 75 à 80 % et le projet de répartition des bénéfices qui vous est aujourd'hui soumis fait état de cette nouvelle base.

Un résultat aussi décisif doit nous faire persévérer dans la voie qui mènera votre société à la libération de ses dividendes. Nous vous proposons donc d'autoriser votre conseil d'administration à procéder, au cours des exercices à venir, et dans la limite des ressources inscrites au compte « Solde reporté des exercices antérieurs appartenant aux actionnaires », au rachat des 10.000 parts bénéficiaires restantes. Vous aurez à fixer chaque année, sur la proposition de votre conseil, le prix maximum par titre auquel ces rachats pourront avoir lieu et il vous sera rendu compte des opérations effectuées dans

ces conditions. En ce qui concerne l'exercice 1924-25, nous vous proposons que les rachats soient réalisés, comme ceux du dernier exercice, à un prix ne dépassant pas 415 fr. par titre, frais compris (coupon n° 15 détaché). Le rapport expose alors le détail des opérations d'émission et de participations auxquelles le Crédit mobilier a consacré son activité pendant l'exercice et qui sont notamment :

Émissions effectuées en vue de la restauration nationale : Bons de la Défense nationale, Bons du Trésor, obligations du Crédit national, du Crédit Foncier de France, du Royaume de Belgique, de la République Fédérale d'Autriche.

Placement d'obligations et bons : Compagnie parisienne de distribution d'électricité, Union d'électricité, Compagnie générale transatlantique, Société des aciéries et usines à tubes de la Sarre.

Augmentations de capital : Banque régionale du Nord. Société syndicale de banques, Union européenne industrielle et financière, Union Bank, Banque de crédit de Prague, Union d'électricité, Compagnie générale de télégraphie sans fil, Charbonnages de Trifail, Métallurgique de Montbard-Aulnoye. Schneider et Cie, Hauts Fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin, Usines de fabrication de tubes et des forges de Sosnowice, Automobiles Delaunay-Belleville, Compagnie générale des tabacs, Tabacs d'Orient et d'Outre-mer, Comptoir de l'industrie du sel, [Coloniale des Grands Magasins \[en Indochine\]](#).

Participations : Régie immobilière de la Ville de Paris, Compagnie française des pétroles, Société de l'Autodrome Parc National des Sports.

Avant de lever la séance, M. A. Luquet, président, a tenu à remercier, au nom du Crédit mobilier français, les actionnaires d'être venus en aussi grand nombre apporter personnellement le témoignage de leur confiance dans le conseil d'administration et de leur approbation de la politique constamment suivie par lui.

Il a insisté sur l'intérêt et la portée que prenait cette manifestation dans les circonstances présentes.

Il a ajouté qu'il serait désirable que cet exemple fut suivi par l'ensemble des actionnaires dont l'abstention, quelle que soit la confiance qu'elle implique à l'égard du conseil, ne saurait avoir la même efficacité que la présence de l'actionnaire ou sa représentation.

---

PETITES SILHOUETTES  
M. Pierre Boucheron  
par Paul Reboux  
(*Paris-Soir*, 23 avril 1925)

M. Pierre Boucheron, administrateur délégué du Crédit mobilier français, est un type dans le genre d'Aristide Briand et de feu Pierre Loti.

J'entends par là qu'il ne lit jamais.

Pierre Loti ne lisait pas parce que les admirables visions du monde lui suffisaient.

Aristide Briand ne lit jamais parce que son intelligence exceptionnelle lui permet, de comprendre les événements au delà même des explications que les gens les mieux renseignés lui donnent

M. Pierre Boucheron, lui, ne lit jamais, car il est affligé d'une myopie qui l'oblige à porter, en guise de lunettes, une paire de loupes et à n'user de ses yeux que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles.

Mais il n'en retient pas moins tout ce qu'il a entendu dire. On s'en aperçoit à la manière dont il gère le Crédit mobilier français et dont il a restauré le marché, quelque peu alourdi, des actions de la Société générale.

Voilà quarante ans qu'il a débuté dans la finance comme simple teneur de carnets. Malgré la faiblesse de sa vue, il s'est conduit avec assez d'adresse pour être un habile saute-ruisseau et pour franchir ceux-ci d'un élan qui l'a porté de la rive des commis sur la rive des patrons.

Aujourd'hui, il est prospère. Il habite au parc Monceau un hôtel princier et possède un vaste domaine agricole en Corrèze.

Honneur à l'oculiste grâce à qui M. Pierre Boucheron, quoique myope, sait voir clair et sait voir loin.

---

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS  
(La Cote de la Bourse et de la banque, 25 novembre 1925)

Les actionnaires du Crédit mobilier français, réunis en assemblée le 21 novembre, ont approuvés les comptes de l'exercice au 30 juin dernier dont nous avons donné une analyse dans notre numéro du 5 novembre. Rappelons que les bénéfices nets de l'exercice 1921-1923 se sont élevés à 8.307.477 fr. 57 au lieu de 8.026.572 fr. 46 pour l'exercice précédent.

Le dividende a été porté de 32 fr. 50 à 35 francs. Le solde, ainsi que le fait ressortir la répartition que nous exposons ci-dessous, est de 357.064 fr. 52 porté à la réserve des actionnaires, laquelle, après prélèvement de 589.212 fr. 33, montant du rachat de 1.500 parts bénéficiaires, s'élève à 1.068.874 fr. 05.

	1923-24	1924-26
Réserve légale	401.328 62	415.373 87
Dividende	5.000.000 00	5.000.000 00
Parts bénéficiaires	262.524 38	245.828 81
Conseil d'administration	262 524 38	289.210 37
Superdividende	1.500 000 00	2.000.000 00
Réserve des actionnaires	600.195 08	357.064 52
	<u>8.026.572 40</u>	<u>8.307.477 57</u>

Le rapport donne les renseignements suivants sur la marche des opérations de la société pendant l'exercice écoulé :

Cet exercice n'a pas vu s'atténuer les difficultés de toutes sortes qui pèsent sur la situation financière du pays et dont les répercussions sur la marche des affaires se font vivement sentir. L'instabilité des changes, l'incertitude de l'avenir immédiat, l'augmentation constante et préoccupante des charges fiscales, sont autant de facteurs qui risquent d'entraver les initiatives les plus légitimes et de déjouer les prévisions les plus sagement établies. La prolongation excessive de cette sorte de crise latente d'après-guerre témoigne, mieux que tout raisonnement, combien était justifiée la politique de prudence que la société pratique depuis de longues années. Mais le conseil ne veut pas que cette règle de conduite, si elle exige une grande circonspection, puisse être confondue avec une sorte de conservatisme étroit.

Les détails sur les opérations auxquelles la société a participé au cours de l'exercice montre que, tout en maintenant l'extrême aisance de trésorerie qui est la règle de l'établissement, tout en collaborant avec les autres maisons de la place aux opérations d'ordre général, elle a pu étendre et diversifier le champ de son activité sociale. Cette politique de modération réfléchie est le meilleur gage du développement progressif des bénéficiaires ; les résultats sont la manifestation directe de ce développement puisqu'ils permettent, après avoir apporté dans l'évaluation des éléments d'actif la rigueur qui est également de constante tradition dans la société, d'augmenter le dividende. Celui du précédent exercice marquait lui-même un accroissement sur l'année antérieure.

Les frais généraux sont en progression sensible sur l'exercice 1923-1924, avec un total de 4.659.000 fr., en chiffres ronds, soit 35 % environ des produits bruts. Les trois cinquièmes de l'augmentation sont imputables aux impôts et contributions.

D'autre part, le conseil a tenu — en adoptant des mesures d'ensemble indépendantes des avancements individuels — à procéder aux améliorations de traitements rendues nécessaires par la hausse du coût de la vie. En conformité de sa politique et par application de l'article 36 des statuts, modifié par l'assemblée générale extraordinaire du 14 février 1924, le conseil a continué à procéder au rachat des parts bénéficiaires.

Le nombre des parts rachetées au titre de l'exercice 1924-25 s'est élevé à 1.500 et le coût total du rachat a atteint 589.212 fr. 33, soit un prix moyen de 392 fr. 808 par titre, sensiblement inférieur à la limite maxima fixée par l'assemblée précédente. Le compte Solde reporté des exercices antérieurs appartenant aux actionnaires, auquel doit être imputée cette dépense, s'élevait — après clôture du précédent exercice — à 1.301.022 fr. 46 ; les opérations de rachat dont le conseil rend compte réduisent ce poste à 711.810 fr. 13.

Ce rachat étant effectué exclusivement au profit des actionnaires, le pourcentage qui leur est réservé dans les bénéfices distribuables, après un premier dividende de 5 %, passe statutairement de 80 à 81,50 % ; la répartition des bénéfices que nous donnons plus haut est établie suivant cette nouvelle proportion.

Le nombre de parts bénéficiaires rachetées au titre de l'exercice 1924-25 est sensiblement moindre que le chiffre atteint l'année dernière, ce qui est normal puisque les titres auxquels pouvait s'appliquer cette seconde campagne de rachat ne représentaient que les deux tiers du nombre d'origine.

Le prix maximum unitaire des rachats de parts bénéficiaires qui pourront être effectués au cours de l'exercice 1925-1926 a été fixé par les actionnaires, sur la proposition du conseil, à 415 fr. par titre, frais compris (coupon n° 16 détaché).

Comme par le passé, la société a donné tout son concours aux émissions effectuées au cours de l'exercice par le Trésor public, soit sous forme de Bons de la Défense nationale, soit sous la forme nouvelle de chèques-contributions.

La société a concouru au placement de [l'emprunt 6 % du Gouvernement de l'Afrique Equatoriale](#), des obligations émises par la Ville de Paris au titre du Chemin de fer Métropolitain, par la Compagnie parisienne de distribution d'électricité, par la Régie immobilière de la Ville de Paris (Loyers modérés), par la Compagnie générale transatlantique et par la Société des Aciéries et usines à tubes de la Sarre.

Elle a participé à l'augmentation de capital des sociétés suivantes : Société des Aciéries de Longwy, Société des Aciéries et Forges de Firminy, Compagnie française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston, Banque française de l'Afrique, Compagnie d'électricité de Limoges, Société d'énergie électrique du Rouergue, Société des Sucreries et Raffinerie Say, Société chimique des usines du Rhône, Société des Travaux et industries maritimes [STIM], [Union commerciale indo-chinoise et africaine](#), Autodrome-Parc National des Sports, Société des Ciments et Chaux de Neuchâtel.

[Certaines affaires ont paru offrir des perspectives d'avenir intéressantes. C'est ainsi que le Crédit mobilier a participé à la formation de la Société agricole du Kontum, dont](#)

l'objet est de constituer en Indochine des plantations de thé et de café, de la Société Cotonnière des Nouvelles-Hébrides, dont le programme est d'acclimater dans cet archipel la culture du coton, de la Compagnie de Recherches et d'Exploitations Minières [CREM (Compagnie industrielle du platine)], qui possède, au Tonkin, des options sur des périmètres étendus de terrains carbonifères. Dans le même ordre d'activité, le Crédit mobilier a concouru à l'augmentation de capital de la Société des Tabacs du Cameroun, fondée en 1922 et dont l'exploitation paraît susceptible de se développer.

À signaler également la part prise par la société dans l'augmentation de capital réalisée avec un plein succès par la Société d'électro-métallurgie de Dives. À la suite de cette opération, la société a pris un intérêt dans cette importante entreprise et est maintenant représentée dans son conseil d'administration.

Le Crédit mobilier a acquis, sous forme d'achat d'actions, un intérêt dominant dans la Société des Grands Immeubles de la Côte d'Azur. Cette société possède, au centre même de la ville de Nice, trois groupes d'immeubles de rapport correspondant à une superficie bâtie de plus de 6.500 mètres carrés ; ces immeubles, construits peu de temps avant la guerre, sont en pleine exploitation et peuvent comporter une marge de plus-value importante. En connexité avec cette affaire, le Crédit mobilier a noué des relations avec un groupe d'entreprises hôtelières dont la réputation, la prospérité et le rapide développement permettent d'augurer, pour l'établissement qui nous occupe, de nouveaux éléments d'activité.

Enfin, la société a concouru, pour une part notable, à une opération destinée, avec l'appui du Crédit foncier de France, à permettre le développement des affaires poursuivies dans le territoire de la Sarre par la Caisse centrale sarroise de Crédit immobilier, en plein accord avec les vues de la Haute-Commission de ce territoire.

Cet exposé est de nature à montrer la variété des directions dans lesquelles s'exerce l'activité de l'établissement.

Le total du bilan au 30 juin 1925 s'élève à 248 millions 176.059 fr. 77, contre 240.602.101 fr. 76 l'année dernière.

Voici quelques indications sur les principaux postes :

À l'actif :

Les comptes Espèces en caisse et dans les banques, effets en portefeuille et bons de la Défense nationale, qui groupent les disponibilités immédiates, se totalisent par 111.745.770 fr. 10, contre 118.566.093 fr. 80 l'an dernier. Le compte Reports s'élève à 3.917.256 fr. 90 contre 13 millions 274.556 fr. 90.

Les comptes courants débiteurs, avec 70 millions 616.682 fr. 50 contre 51.532.102 fr. 26, et le compte débiteurs par acceptations et garanties, avec 13.267.637 fr. contre 2.165.000 fr., montrent un accroissement qui est la conséquence normale du développement des affaires.

Le portefeuille : Rentes, actions, obligations et les participations financières se totalisent par 37.694.734 fr. 75 au lieu de 45.106.478 fr. 10. Cette diminution sensible résulte, non seulement des réalisations effectuées au cours de l'année, mais encore de la prudence avec laquelle a été évalué le portefeuille-titres à la clôture de l'exercice.

Au Passif, les comptes courants créditeurs et les comptes de dépôts atteignent au total 113.403.394 fr. sans grande variation avec le chiffre de l'année dernière : 115.190.092 fr. 89.

Le poste Acceptations, effets à payer et garanties à divers passe de 2.208.841 fr. 32 à 13.793.993 fr. 95, en corrélation avec le poste correspondant de l'actif.

Le solde reporté des exercices antérieurs appartenant aux actionnaires figure pour 1.301.022 fr. 46. Après prélèvement de la somme de 589.212 fr. 33, montant du rachat des 1.550 parts bénéficiaires, il se trouvera réduit à 711.810 fr. 13 ; la répartition que nous donnons ci-dessus porte ce chiffre à 1 million 68.874 fr. 65.

Enfin, les produits bruts s'élèvent à 12.965.098 03, en augmentation de 846.229 fr. 64 sur le chiffre de l'année dernière.

Dans son allocution, le président a déclaré que ce n'était pas sans avoir mûrement réfléchi que le conseil avait décidé d'augmenter le dividende. Il a ajouté que le bilan, à l'heure actuelle, a conservé la même physionomie que celui au 30 juin, sauf le portefeuille « Valeurs » qui présente une certaine diminution à la suite des réalisations faites depuis le 30 juin.

Ces réalisations — en raison même de la rigueur avec laquelle ces valeurs ont été évaluées, rigueur qui était d'ailleurs imposée par la situation du 30 juin, puisque le conseil devant tenir compte des cours qui étaient cotés à ce moment-là — ces réalisations ont fait récupérer à la société le bénéfice de la rigueur mise dans les évaluations de ce portefeuille.

Quant à l'avenir, le président ne veut pas se hasarder à des pronostics. Le conseil, dit-il, continue à veiller avec vigilance et fera tous ses efforts pour que l'économie du patrimoine dont il a la responsabilité et qu'il a à gérer, soit telle qu'elle puisse répondre à toutes les éventualités et qu'elle puisse garantir et sauvegarder l'équilibre de la maison, quels que soient les courants qui agiront en sens contraire dans la période qui va s'ouvrir.

Enfin, dans sa déclaration à l'issue de l'assemblée le président a rappelé que c'est grâce à la collaboration de certains actionnaires que le conseil est arrivé à trouver une solution pour l'emploi de la réserve des actionnaires et le rachat des parts de fondateur. Il y a déjà deux ou trois ans que ces suggestions ont été faites à l'assemblée. Cette année, c'est grâce à quelques actionnaires qui ont attiré l'attention du conseil, sur la date de paiement du dividende, que le conseil a fixé au 23 novembre la mise en paiement du dividende.

L'assemblée générale a ratifié la nomination de M. le comte de Bourbon-Busset au poste d'administrateur. M. Pierre Boucheron, administrateur sortant, a eu son mandat renouvelé.

---

Crédit mobilier français  
(*Les Annales coloniales*, 28 novembre 1925)  
(*Les Documents politiques*, décembre 1925)

L'assemblée générale, présidée par M. [André] Luquet, a approuvé les comptes de l'exercice arrêté au 30 juin 1925, au cours duquel 1.500 parts bénéficiaires ont été rachetées au profit des actionnaires, dont la part statutaire est ainsi élevée à 81,50 % des bénéficiaires.

Le solde bénéficiaire de l'exercice atteint 8.307.477 fr. 57, en augmentation d'environ 300.000 francs sur le précédent ; le dividende brut fixé à 35 francs contre 32 fr. 50 en 1924 sera mis en paiement à partir du 20 novembre (30 fr. 80 au nominatif et 27 fr. 26 au porteur).

L'assemblée a décidé de continuer le rachat des parts bénéficiaires au taux maximum de 415 francs par titre ; ratifié la nomination de M. [le comte Jean] de Bourbon-Busset comme administrateur et confirmé le mandat de M. Pierre Boucheron.

---

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
Crédit mobilier français  
(*Le Journal des débats*, 20 novembre 1926)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a été tenue le 18 novembre. Sur 76.861 actions déposées, 71.389 actions étaient présentes ou représentées. Toutes les

résolutions ont été adoptées à l'unanimité, L'assemblée a fixé à 40 fr. 90 brut par action le montant du dividende, au lieu de 35 francs l'an dernier, et décidé qu'il serait mis en paiement à partir du 29 novembre.

Le marquis [Jacques] de Ganay <sup>20</sup> a été nommé administrateur pour une durée de six années et le mandat de M. A. Luquet et de M. le comte de Charnières, administrateurs sortants, a été renouvelé pour la même période. Avant de lever la séance, M. Luquet, président, a remercié, au nom du Crédit mobilier français, les actionnaires de la confiance qu'ils avaient témoignée au conseil par leur présence et leurs votes.

---

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS  
(La Cote de la Bourse et de la banque, 24 novembre 1926)

Réunis en assemblée ordinaire le 18 novembre, les actionnaires du Crédit mobilier français ont approuvé les comptes de l'exercice 1925-1926, que nous avons déjà analysés dans notre numéro du 4 novembre.

Rappelons que les résultats de l'exercice au 30 juin dernier se traduisent par un bénéfice brut de 13.979.718 fr., supérieur d'un million environ au précédent, et que l'ensemble des profits nets atteint 8.566.227 fr. contre 8.307.477 fr. 57. Si la plus-value des profits nets est inférieure à celle des produits bruts, cela tient à ce fait que la société a dû payer en impôts et contributions une somme de 1.528.684 francs au lieu de 944.322 précédemment.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé de porter le dividende de 35 à 40 fr. 90, dans lequel les bénéfices de l'exercice concourent pour 35 fr. — chiffre égal à celui de l'an dernier — et le reliquat des exercices antérieur pour 5 fr. 90. Dans ces conditions, les actionnaires n'auront pas à supporter la majoration de 50 % des impôts, édictée par la loi du 4 décembre 1925, soit 3 854 pour l'impôt sur le revenu et 2 046 pour le droit de transmission dont le total équivaut précisément au montant de l'augmentation du dividende. Le dividende brut de 40 90 sera mis en paiement à partir du 29 novembre 1926, sous déduction des impôts.

Voici d'ailleurs quelle a été la répartition des bénéfices telle qu'elle a été adoptée par les actionnaires, répartition que nous comparons avec la précédente :

	1925	1926
Réserve légale	415.373 87	428.311 37
Dividende	5.000.000 00	5.000.000 00
Parts bénéficiaires	245 828 81	247.895 38
Conseil d'administration	289.210 37	313.791 60
Superdividende	2.000 000 00	2.576.229 10
Réserve des actionnaires	357.064 52	—
	<u>8.307.477 57</u>	<u>8.566.227 45</u>

---

<sup>20</sup> Jacques de Ganay (1891-1969) : fils de Jean de Ganay, président de la Société pour l'encouragement des races de chevaux, ancien administrateur des Charbonnages de Kebao et de la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens, et de Mme, née Emily Ridgway. Marié à Hélène de Durfort. Successeur de son père à la Société d'encouragement, à la mairie de Courances, au conseil général de Seine-et-Oise...

Le rapport présenté par le conseil à l'assemblée expose que les difficultés, sur lesquelles le conseil a, depuis plusieurs années, appelé l'attention des actionnaires, ne se sont pas atténuées au cours de cet exercice. Les anomalies par lesquelles se manifeste la situation incertaine de notre pays se sont accentuées durant cette période. Jamais encore, depuis l'Armistice, les variations de la valeur du franc ne s'étaient traduites par des soubresauts aussi brusques et d'une telle amplitude ; jamais n'avaient été plus marquée l'aggravation incessante et très lourde des charges fiscales, l'augmentation de la circulation fiduciaire et des avances de la Banque de France au Trésor public, l'accroissement continu du coût de la vie, le resserrement du crédit et la hausse du loyer de l'argent.

Tous ces symptômes connexes ont atteint à certains moments un tel degré d'acuité que le pays a pu en concevoir de légitimes inquiétudes. Rien de plus trompeur que les mirages créés par l'inflation ; le caractère en partie factice de bénéfices comptabilisés dans une monnaie instable, la désorganisation des prix, tout concourt à fausser le jugement de l'opinion publique.

Depuis la clôture de l'exercice, une certaine détente a pu être constatée, et l'on voudrait pouvoir espérer que ces faits ont marqué le point maximum de cette crise.

La société s'est bien trouvée de la politique de prudence qu'elle a toujours suivie et en dépit des incertitudes et des inconnues auxquelles s'est heurtée la marche des affaires, la situation de l'établissement s'est encore fortifiée au cours de cet exercice.

Tout en s'attachant à faire fructifier au mieux l'ensemble des ressources de l'établissement, le conseil s'est appliqué à prévoir les conséquences possibles des mesures de stabilisation monétaire que l'on envisage et dont on voit un pays voisin faire l'essai. Aussi les différents postes de l'actif du bilan ont-ils été inventoriés avec la rigueur qui s'impose cette année plus que jamais.

L'augmentation constatée dans les frais généraux proprement dits, déduction faite des impôts, provient exclusivement des avantages nouveaux accordés au personnel, non seulement en raison de l'avancement normal, mais encore pour tenir compte de la hausse constante du coût de la vie.

Les Installations du Crédit mobilier français ont continué à donner toute satisfaction. En présence de l'affluence croissante des demandes de location de coffres, le conseil a décidé d'augmenter notablement ses moyens d'action en utilisant des parties du sous-sol de l'immeuble tenues jusqu'à maintenant en réserve. Ce travail est aujourd'hui terminé.

Par application de l'article 36 des statuts et en vertu de l'autorisation permanente précédemment votée, le conseil a continué à procéder au rachat des parts bénéficiaires de la société. Le nombre des parts rachetées au titre de l'exercice 1925-1926 s'est élevé à 600 pour une somme totale de 225.177 fr. 90, ce qui correspond à un prix moyen de 375 fr. 30. La limite maximum du prix de rachat fixée lors de la dernière assemblée était de 415 fr. Le compte solde reporté des exercices antérieurs appartenant aux actionnaires, auquel doit être imputée cette dépense, s'élevait, après clôture du précédent exercice, à 1.068.874 fr. 65 ; les opérations de rachat réduisent ce poste à 843.696 fr. 75.

Les résultats ainsi obtenus montrent, comme il était aisé de le prévoir, que les possibilités de rachat diminuent d'une manière plus rapide que le nombre de parts en circulation. Néanmoins, en trois exercices, le nombre de ces titres a été réduit de près de moitié, et le conseil ne peut que persévérer dans la politique de libération de dividendes. Le pourcentage auquel les actionnaires ont droit dans les bénéfices distribuables après un premier dividende de 25 fr., qui était à l'origine de 75 %, passe de 81,5 % à 82,1 %.

L'assemblée générale décide de fixer le prix maximum des rachats de parts bénéficiaires à effectuer au titre de l'exercice 1926-1927, à 415 fr. par titre, frais déduits, coupon n° 17 détaché.

Comme par le passé, le Crédit mobilier français a concouru aux principales opérations traitées sur la place de Paris.

En raison des difficultés rappelées ci-dessus, les émissions d'obligations ont été sensiblement moins nombreuses qu'au cours des années précédentes. L'établissement a participé à l'émission, par le Crédit foncier de France, des obligations foncières et communales 1926 — au [placement des obligations 7 % du Gouvernement de l'Afrique Equatoriale Française](#), des bons décennaux du Chemin de fer métropolitain de Paris, de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité, de la Compagnie générale transatlantique. Il a pris part à l'augmentation de capital des sociétés suivantes : Comptoir Lyon-Alémand, [Banque française de l'Afrique](#), Compagnie française des Pétroles, Christofle et Cie, Félix Potin et Cie, Grands Moulins de Corbeil, [L'Alfa](#), Ciments et Chaux de Neufchâtel, [Société Indochinoise de Commerce, d'Agriculture et de Finance](#).

[La société, qui possède déjà quelques participations dans des affaires coloniales, a participé, avec divers établissements de la place, à la réorganisation et à l'augmentation de capital de la Biênhoà industrielle et forestière, qui possède, en toute propriété, un domaine très important en Cochinchine.](#)

[Elle a pris part également à la constitution de la société des Cafés de l'Indochine.](#)

Le Crédit mobilier français est associé au groupement fondé sous les auspices de la Compagnie française des pétroles, en vue de lever une option sur un périmètre étendu situé en Colombie, et paraissant, d'après les études faites, receler des richesses pétrolières importantes.

Enfin, tout permet de penser que l'avenir de la Société des Grands immeubles de la Côte d'Azur, dans laquelle le Crédit mobilier a pris des intérêts, répondra aux espoirs mis en elle par l'établissement.

À la question d'un actionnaire qui demandait au président de donner quelques précisions sur la valeur or de l'actif, ce dernier répondit que la question de la valeur-or de l'actif avait été envisagée sous tous les aspects. Sans pouvoir être très précis, il déclara toutefois que la préoccupation de savoir comment la société retrouvera son actif à l'époque où un nouveau régime monétaire aura vu le jour, s'impose au conseil et détermine, dans une très large mesure, la conduite qu'il imprimera aux affaires de la société.

Après approbation des comptes, l'assemblée a ratifié la nomination du marquis [Jacques] de Ganay et l'a nommé administrateur pour six années. Elle a réélu pour une même période M. André Luquet et le comte de Charnières.

Dans son allocution, le Président examine rapidement la situation qui découle de la rapide revalorisation de notre monnaie, situation qui crée de nouvelles conditions de travail. Il pense que toutes les éventualités résultant de la situation nouvelle ne prendront pas le conseil au dépourvu et termine en affirmant toute sa confiance dans l'avenir de l'établissement.

---

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS  
(*Les Annales coloniales*, 26 novembre 1926)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 18 novembre, sous la présidence de M. [André] Luquet, président du conseil d'administration, assisté de MM. Mignon et Mareuse, en qualité de scrutateurs, 70.172 actions étaient présentes ou représentées.

.....

---

NÉCROLOGIE  
Augustin Piala  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 avril 1927)

On nous annonce le décès de M. Augustin Piala, ingénieur civil des mines (St-Étienne, 1867), président de la Société des mines de Champagnac, administrateur de la Société du crédit mobilier.

---

BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE  
AUGMENTATION DE CAPITAL  
AVIS AUX ACTIONNAIRES  
(*Le Journal des finances*, 2 juin 1927)

.....  
Les souscriptions sont reçues aux guichets des établissements suivants : Banque française de l'Afrique, Banque nationale de crédit, Banque de Paris et des Pays-Bas, Comptoir national d'escompte de Paris, Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, Crédit lyonnais, Crédit mobilier français, Société générale, Bénard frères et Cie, et dans tous les sièges, succursales et agences de ces établissements en France.  
.....

---

Société générale d'aménagement urbain  
(G. A. U.)  
(*La Journée industrielle*, 22 mars 1928)

Nouvellement constituée, cette société anonyme a pour objet l'aménagement, le lotissement et la vente d'une partie du domaine de Sceaux ; toutes opérations relatives à l'entretien, l'aménagement, l'embellissement et l'extension des villes ; l'exécution de tous travaux nécessaires à la mise en valeur des propriétés, tels que : viabilité, canalisations d'eau et de lumière, de force et d'égout et construction de bâtiments de toute nature ; l'acquisition, la vente, la gestion, l'exploitation, la location de tous terrains ou immeubles.

Le siège social est à Paris, 26, rue de la Pépinière.

Le capital est de 4 millions, en actions de 500 fr.; toutes souscrites en numéraire ; il pourra être porté à 5 millions.

Les premiers administrateurs sont : ... Henri Pélissot, directeur du Crédit mobilier français, à Paris, boulevard Raspail, 244...

---

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS  
(*Les Annales coloniales*, 4 décembre 1928)

L'assemblée générale ordinaire de cette société a eu lieu le 15 novembre, sous la présidence de M. Luquet, président du conseil d'administration, assisté en qualité de scrutateurs de MM. Mignon et Mareuze. 71.886 actions étaient présentes ou représentées.

Les actionnaires ont approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1927-28, faisant apparaître un solde bénéficiaire de 10.558.861 francs.

Le dividende brut a été fixé à 40 francs par action. Il sera mis en paiement à partir du 8 décembre, à raison de net 80 fr. 20 au porteur et 32 fr. 80 au nominatif, Le dividende net des parts s'élève à 41 fr. 25 au nominatif et 88 fr. 86 au porteur.

Le report à nouveau s'élève à 1.190.756 francs.

Le rapport du conseil indique que le Crédit mobilier a prêté son concours aux opérations d'emprunt réalisées au cours de l'exercice par l'État ou avec la garantie de l'État. Il a également coopéré à l'émission de la tranche créée au marché français dans l'emprunt 7 de la République de Pologne.

Outre ces opérations, la société s'est intéressée à l'augmentation de capital de sociétés importantes et notamment de la [Société agricole et industrielle de Thap-Muoi](#), qui exploite en Indochine des rizières déjà existantes.

Le total au bilan au 30 juin 1928 s'élève à 311.749.792 francs, en augmentation de 38.055.568 francs sur le bilan de 1927. L'examen des différents postes montre, en connexité avec cette augmentation, un accroissement de l'activité générale de la Société contre le maintien de l'extrême liquidité de ses ressources.

Dans son allocution, M. Luquet s'est félicité du grand nombre des actionnaires présents, cette assistance toujours plus réelle aux assemblées de la société étant, à son avis, la meilleure manière de préserver une affaire de toute emprise étrangère. Il a exprimé l'espoir que les conditions favorables dans lesquelles s'est déroulé le dernier exercice se perpétuent dans l'exercice en cours et ceux à venir.

---

L'oligarchie financière et industrielle en France  
(*Les Documents politiques*, janvier 1929)

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS

Luquet (A[ndré]), président.  
Lévy (Raphaël-Georges)[1853-1933], vice-président.  
Boucheron (P[ierre]), administrateur délégué.  
Chauvy (É[tienne]), administrateur délégué.  
Bourbon-Busset (comte [Jean] de).  
Charnières (comte de).  
Charpentier (J[ean]-C[harles]).  
Créqui-Montfort (marquis [Georges] de).  
Eonnet (P[aul]).  
Ganay (marquis [Jacques] de).  
Paléologue (M[aurice]).

---

RÉPERTOIRE D'ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS  
(*Documents politiques, diplomatiques et financiers*, mensuel, février-juin 1929)

BOUCHERON, Pierre  
Administrateur [après avoir été directeur] : Crédit mobilier français [qu'il représente à l'Électricité de Limoges et à la société qui lui fait suite : Force et distribution].

BOURBON-BUSSET (Comte [Jean] de)  
Administrateur : Crédit mobilier français [depuis 1925].

BOUSQUET, Henri

Administrateur : Banque nationale de crédit.

Associé : Banque J. de Gunzbourg.

Administrateur : Banque française pour le commerce et l'industrie, Banque franco-japonaise, Crédit mobilier français, Crédit mobilier de Belgique, Société centrale des Banques de Province, Crédit franco-égyptien, Compagnie française de banque et de mines, Caisse hypothécaire argentine, Banque nationale de la République d'Haïti, Banque de l'Union de Rotterdam, Société belge de banque, Crédit anversois, Banque (belge) de reports, fonds publics et de dépôts, Association minière, Compagnie française des mines d'or de l'Afrique du Sud [Cofrador, ancêtre de la BFCI], The Golden Horse Shoe Estates, [Société minière de l'Afrique occidentale](#), Société d'études du Sze-Tchouen, Société métallurgique de Montbard-Aulnoye, Le Métal déployé, Régie d'entreprises industrielles, Compagnie générale des omnibus, Compagnie des Tramways de l'Est parisien, Transports en commun de la région parisienne [TCRP], Compagnie des tramways électriques de Sedan, Compagnie des tramways et voies ferrées du Nord, Automobiles Brasier, Compagnie de navigation Sud-Atlantique, [Compagnie centrale d'énergie électrique](#), Société industrielle d'énergie électrique, L'Éclairage électrique, [Compagnie générale de distribution d'énergie électrique](#) [transformée en 1919 en Union d'électricité], Compagnie égyptienne Thomson-Houston, Électricité de Varsovie, Câbles télégraphiques, Compagnie universelle de télégraphie sans fil, Compagnie générale de télégraphie sans fil [CSF], Société des télégraphes Multiplex, Compagnie commerciale de télégraphie et de téléphonie sans fil, Société française radio-électrique, Radio-France, Radio-Maritime, Exploitation radio-électrique, [Radio-Orient](#), Société française de radiophonie, [Agence radio-télégraphique de l'Indochine](#) [ARIC], Compagnie financière belge des pétroles (Pétrofina), Société française des carburants, [Compagnie du Cambodge](#), Amstea, Scemia, Oxhydrique française.

CHARNIÈRES (Comte de)[marié en 1919 à la fille de Jacques Lapisse, pdt du Crédit mobilier français.]

Administrateur : Crédit mobilier français [depuis décembre 1920], Compagnie d'électricité de Limoges [à la suite de son beau-père].

CHAUVY, Étienne

Administrateur : Crédit mobilier français [administrateur délégué depuis mai 1923], Banque des pays du Nord [après avoir été dga jusqu'en 1923], Banque française des pays d'Orient, Société de régie Immobilière de la Ville de Paris, Société foncière et hôtelière, Compagnie française du Port de Rio-Grande-do-Sul, Electro-métallurgie de Dives-sur-Mer, Compagnie française des pétroles [CFP-Total], [Indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance](#) [SICAF].

Mandataire (en 1913) : Chemin de fer de Sao-Paulo-Rio-Grande.

CRÉQUI-MONTFORT (Marquis de [Georges])

Administrateur : Crédit mobilier français, Banque des pays de l'Europe centrale [BPEC], [Compagnie foncière et agricole du Maroc](#), [de Félix Potin (1926)], Société française de recherches au Venezuela (pétrole) (mars 1929).

EONNET, P[aul]

Administrateur : Crédit mobilier français [depuis 1910], [Banque commerciale du Maroc](#).

GANAY, Jacques (Marquis de)

Administrateur : Crédit mobilier français, [Société hydro-électrique de la Réunion](#), Société du radium et de la radioactivité, Établissements Charles Juéry [et Société centrale de distribution d'énergie].

GUNZBURG, Baron Jacques de

Administrateur : Banque nationale de Crédit [BNC].

Associé et animateur de la Banque de Gunzburg et Cie,

Administrateur : Banque française pour le commerce et l'industrie [BFCI], Banque de l'Afrique du Sud, Banque franco-japonaise, Banque russo-asiatique, Banque française des pays d'Orient, Banque des pays de l'Europe centrale, Crédit mobilier français, Banque de crédit roumain, Banque de crédit de Prague, Compagnie générale de constructions navales, Société de constructions aéronautiques et navales Marcel Besson, Compagnie d'exploitation des chemins de fer orientaux, Automobiles Brasier, Autodrome, Compagnie française de radiophonie, Société commerciale, industrielle et financière pour la Russie, Société auxiliaire agricole, franco-néerlandaise de travaux publics, Mines d'or de l'Afrique du Sud, Société orientale de commerce Imporex, [Sté frigorifique d'Extrême-Orient](#).

LÉVY, Raphaël-Georges [1853-1933]

Ancien sénateur de la Seine [1920-1927]

Administrateur : Crédit mobilier français [vice-pdt à partir de 1913], Compagnie française de banque et de mines [participation dans la Compagnie industrielle du Platine. Absorbée en 1912 par le Crédit mobilier français], Lloyd de France (assurances terrestres), Lloyd de France (Vie), Compagnie française des mines d'or de l'Afrique du Sud [Cofrador, transformée en 1911 en Compagnie frse de banque et de mines], Société d'industrie minière d'Ekaterinovka, Sels gemmes et houilles de la Russie méridionale, [Minerais et métaux \[Minemet\]\[> filiale en Indochine\]](#), Cuivre et pyrites, The San Miguel Copper Mines Limited, Compagnie industrielle du platine [président jusqu'en 1930], [\[Compagnie de\] Recherches et exploitations minières \[CREM\]\[filiale de la précédente opérant en Indochine \(1925-1931\)\]](#), Chemins de fer de l'Est de Lyon, Chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Auxiliaire des chemins de fer au Brésil, Comité des obligataires de la Brazil Railways, Électrique Lille-Roubaix-Tourcoing, Association italo-française d'expansion économique, Compagnie générale des tabacs [président de l'origine (1919) jusqu'à 1925 ou 1926][> 1921-1927 [Tabacs de l'Indochine](#)], Compagnie nationale des matières colorantes (absorbée par les Établissements Kuhlmann).

LUQUET, André

Administrateur : Crédit mobilier français [pdt 1922-1932], Banque française des pays d'Orient, Banque des pays de l'Europe centrale [BPEC], La Foncière Transports (Assurances), Compagnie industrielle du Platine, [Compagnie de recherches et exploitations minières \[CREM \(filiale de la Compagnie industrielle du platine opérant en Indochine\)\]](#), Électro-Métallurgie de Dives, Compagnie générale de mines et électro-métallurgie.

PALÉOLOGUE, Maurice

Ancien ambassadeur de France.

Administrateur : Crédit mobilier français [depuis 1923], Banque franco-japonaise, Union européenne industrielle et financière [UEIF], Compagnie générale de mines et électro-métallurgie.

---

DÉCÈS  
(*Le Journal des débats*, 16 avril 1929)

Nous apprenons la mort de M. Jacques de Lapisse, président honoraire du Crédit mobilier français, chevalier de la Légion d'honneur.

---

Electro-métallurgie de Dives  
(*Le Journal des chemins de fer*, 20 novembre 1929, p. 177-178)

Les actionnaires, réunis le 13 novembre en ass. ord. ont approuvé les comptes qui leur ont été présentés pour l'exercice clos le 30 juin 1929, se soldant par un bénéfice net de 31.558.034 fr., auquel s'ajoute le report antérieur de 10.139.938 fr., ce qui donne un total disponible de 47.697.963 fr. Le dividende, fixé à 135 fr. brut par action, sera mis en paiement à compter du 30 novembre à raison de net 110 fr. 70 par action nominative et 98 fr. 69 par action au porteur. Il a été reporté à nouveau 23.342.160 francs.

Dans son rapport, le conseil indique que la hausse considérable du prix du cuivre a raffermi sa volonté de rendre, par tous les moyens, la société indépendante pour son approvisionnement en matières premières.

Le programme d'extension des fabrications est en voie d'achèvement ; les usines et leur outillage, les installations et les moyens de production ont été modernisés pour mettre la société à même de répondre à tous les besoins la construction de nouvelles maisons ouvrières facilitera le recrutement de main-d'œuvre. Les améliorations en cours d'exécution n'ont pu encore jouer un rôle dans les produits de l'exercice écoulé, mais elles interviendront utilement dans les résultats de l'exercice courant.

Un actionnaire a demandé, à propos de l'augmentation du capital à laquelle il va être incessamment procédé, que les primes d'émission soient moins élevées : il a demandé également que les réserves ne soient pas accrues indéfiniment et a exprimé le désir qu'il en soit réparti au moins une partie aux actionnaires sous une forme ou sous une autre. Le conseil a déclaré qu'il discuterait ces questions.

Dans son allocution, le président s'est félicité des résultats, il a marqué la nécessité, pour la société, de ne pas en rester là, d'achever son programme d'extension et de se libérer de la tutelle étrangère pour les matières premières, résultat qui est, pour ainsi dire, acquis. Enfin, en ce qui concerne l'exercice en cours, il a dit qu'il serait en amélioration sur ceux présentés ce jour et permettrait la distribution d'un dividende substantiel.

COMMUNIQUÉ  
SOCIÉTÉ D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES

Conformément à l'article 8 des statuts, le conseil a décidé d'augmenter le capital de 40 millions de francs par l'émission de 80.000 actions de 500 fr. chacune. Les actions nouvelles porteront jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1930 Ces actions, d'une valeur nominale de 500 fr., seront émises avec une prime de 1.000 fr., soit à 1.500 francs.

Souscription irréductible : droit de préférence réservé aux propriétaires des 160.000 actions actuelles, à raison de 1 action nouvelle pour 2 anciennes, sans qu'il soit tenu compte des fractions. À l'appui de la souscription, le coupon n° 37 sera détaché des titres anciens au porteur. Pour les actions nominatives, le certificat sera présenté à l'estampillage.

Souscription réductible : les actionnaires auront le droit de souscrire, à titre réductible, un nombre égal au maximum, à celui souscrit à titre irréductible.

Date de la souscription : elle s'ouvrira le 18 novembre 1929 et sera close le 7 décembre 1929. Date et montant des versements : Souscription irréductible : le quart du nominal, plus la moitié de la prime, soit au total 625 fr. en souscrivant ; 2° le solde de 875 fr. le 15 février 1930. Souscriptions réductibles : 1° le quart du nominal, plus la moitié de la prime, soit 625 fr., à la répartition et au plus tard cinq jours après l'avis qui sera publié dans un journal d'annonces légales de Paris. Passé ce délai, le conseil d'administration se réserve le droit d'annuler la souscription ; 2° le solde de 875 fr. le 15 février 1930. Les souscripteurs auront la faculté de libérer intégralement leurs titres au moment de la souscription ou à toute autre époque antérieure aux dates prescrites pour les versements, mais il ne leur sera tenu compte d'aucun intérêt. Souscriptions et versements reçus au Crédit commercial de France, au Crédit mobilier français, à la Banque syndicale de Paris.

À l'assemblée de vérification de la sincérité de la souscription, un jeton de présence sera alloué aux actions représentées. Il est rappelé aux actionnaires que le dépôt de leurs titres dans un établissement de crédit en vue de cette assemblée, est indispensable pour que leur pouvoir soit valable et qu'ils puissent bénéficier dudit jeton de présence.

---

#### CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS (*Le Journal des débats*, 26 novembre 1929)

Une assemblée extraordinaire des porteurs de parts est convoquée pour le 5 décembre avec l'ordre du jour suivant : démission du représentant de la masse des porteurs et nominations de nouveaux représentants.

---

#### CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS Assemblée ordinaire du 24 novembre (*L'Information financière, économique et politique*, 4 décembre 1929)

##### LA DISCUSSION

Un actionnaire. — Je voudrais vous demander quelques renseignements au sujet du rachat des parts bénéficiaires. Il est indiqué dans le rapport que ces parts ont été rachetées l'année dernière au prix de 732 fr. 50, c'est-à-dire au-dessous des cours cotés ; cette année, vous demandez l'autorisation de racheter les parts avec un maximum de 1.100 francs, limite qui est également au-dessous des cours cotés.

Je ne pense pas que notre conseil d'administration ait le privilège d'acheter des titres au-dessous de leur valeur marchande et de leur cours coté.

J'en arrive donc à formuler l'hypothèse qu'il s'agit, dans la circonstance, d'un simple jeu d'écriture où l'achat est divisé en deux parties, une partie qui est portée en comptabilité au prix limité et le complément aux profits et pertes.

Je voudrais donc demander au conseil quel est l'intérêt, et comment il explique sa suggestion de demander à l'assemblée l'autorisation de racheter avec un prix limité. Ne serait-il pas possible de demander l'autorisation de racheter des parts au mieux des intérêts de la Société ?

M. le Président. — Je vais faire deux parts dans votre question.

Vous rendez hommage à l'habileté du conseil d'administration et je crois que vous allez encore lui rendre plus hommage quand vous saurez que les prix auxquels

reviennent les parts que nous avons rachetées au titre de cet exercice comportent aucun jeu d'écriture. Ils correspondent, centime pour centime, au prix que nous avons déboursé pour le rachat des parts sur le marché. C'est une opération tout à fait simple et, d'ailleurs, je ne vois pas que nous puissions trouver le moyen de faire ressortir un prix inférieur à celui auquel nous avons racheté.

Pour l'exercice qui va finir, il est vrai que nous vous demandons de fixer un prix de 1.100 francs, qui est inférieur au cours pratiqué depuis quelques mois.

Mais, justement, quand nous avons proposé aux actionnaires d'entrer dans la voie du rachat des parts, système auquel nous restons très fermement attachés et que nous entendons mener à bien, nous avons choisi cette méthode qui consistait à leur demander de nous fixer un maximum. Nous aurions pu prendre le procédé qui consisterait à dire : eh bien, nous allons acheter les parts au cours où elles se présentent sur le marché et, automatiquement, nos rachats suivront les prix enregistrés par les transactions du marché. Mais nous n'avons pas choisi ce système ; nous avons voulu, au contraire, qu'il y ait un maximum, de telle sorte que nous ne soyons pas obligées de racheter, je ne dis pas à tout prix, mais dans des conditions qui ne paraîtraient pas avantageuses pour les actionnaires. Nous respectons les droits des porteurs des parts, mais nous veillons aussi aux intérêts des actionnaires et nous essayons de tenir la balance égale, de telle sorte que les rachats de parts faits au profit des actionnaires ne soient pas faits dans des conditions qui nous soient imposées par le marché. Si nous ne pouvons pas arriver à acheter des parts dans les conditions que nous vous demandons de fixer maintenant, nous reviendrons vers vous. Nous avons tout le temps pour effectuer cette opération.

En réalité, ce que nous ne voulons pas, c'est nous soumettre automatiquement et sans appréciation de notre part des intérêts en cause : il ne faut pas que les rachats de parts soient préjudiciables aux intérêts des actionnaires. Nous ne voulons pas poursuivre une politique qui aurait pour résultat d'enregistrer simplement les fluctuations du marché et toutes les circonstances qui peuvent influencer les cours.

Un actionnaire. — Je voulais simplement vous dire que je craignais que cette limite fût une gêne au contraire, pour le rachat des parts. Votre première limite était de 400 francs environ ; si ce prix limite avait été plus généreux, vous auriez racheté beaucoup plus rapidement le nombre de parts que vous désirez et, si vous avez un prix limite toujours inférieur, il est à craindre qu'avec la hausse générale provenant un peu des dévalorisations, vous courriez après les cours.

M. le président. — Aujourd'hui, après les résultats que nous vous apportons, après six exercices de rachats, le prix moyen auquel nous avons racheté les parts est de 422 fr. 11 et vous devez remercier celui d'entre nous qui a ainsi mené l'opération dont il s'agit et qui a obtenu un résultat comme celui-là. Il est certain que si nous avions voulu tenir la bourse plus largement ouverte, nous aurions peut-être davantage de parts, mais, encore une fois, les actionnaires ont bien voulu nous confier le mandat de racheter les parts en leur nom et avec les fonds qui leur appartenaient : vous comprendrez que nous soyons très ménagers de leurs intérêts et que nous ne voulions le faire que dans des conditions satisfaisantes pour nous et en raison de la conscience avec laquelle nous accomplissons cette tâche.

---

Crédit mobilier français  
Exercice 1928-1929  
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 décembre 1929)

Réunis le 22 novembre en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1929 qui accusent un bénéfice de 11.760.290

francs, non compris le solde reporté de 1.981.811 fr. Le dividende brut des actions a été fixé à 40 fr., celui des parts atteignant globalement 383.681 fr. Mise en paiement sous déduction des impôts, depuis le 2 décembre.

MM. Jean-Charles Charpentier, Étienne Chauvy et Maurice Paléologue ont été réélus administrateurs.

L'assemblée a fixé à 1.100 fr. le prix maximum auquel pourront être rachetées les parts bénéficiaires au cours de l'exercice 1929-1930.

Dans son rapport, le conseil souligne les résultats satisfaisants de l'exercice écoulé, obtenus grâce à la stabilisation monétaire. dont les conséquences heureuses ont dominé favorablement la marche des affaires sociales. Il indique également que, malgré toutes les difficultés qu'a fait naître la période d'après-guerre, et bien des ajustements encore nécessaires, une étape importante vers une situation normale a été franchie.

La société s'est attachée, comme précédemment, à donner tout son concours aux émissions effectuées par l'État ou avec sa garantie.

Elle a pris part à l'émission de la tranche française de l'emprunt bulgare de stabilisation et contribué au placement des obligations de la Caisse autonome des monopoles du Royaume de Roumanie.

Avec les principales banques de la place, elle a coopéré à l'augmentation de capital de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de la Banque de l'Union Parisienne.

Elle a également prêté son concours à l'augmentation de capital de diverses sociétés et pris une part d'intérêt dans plusieurs entreprises nouvelles, dont le Comptoir général des métaux précieux, la Compagnie industrielle des bois contreplaqués, la Compagnie des eaux minérales de Brides-les-Bains et Salins-Moutiers, la [Société agricole \[et industrielle\] de Cam-Tiêm et la Compagnie équatoriale de mines.](#)

En participation avec la Société d'électro-métallurgie de Dives, la société a constitué la Compagnie générale de mines et de métallurgie.

Enfin, la banque a pris une participation notable à la constitution d'une société hollandaise, au capital de 10.030.000 florins, la Société financière d'entreprises électriques.

Avec d'autres établissements, la société a concouru à la formation ou à la réorganisation d'importants groupements, tels que la Société financière de transports et d'entreprises industrielles, la Compagnie financière d'exploitation hydro-électriques, la [Banque foncière métropolitaine et d'Outremer\\*](#), la [Compagnie des Hauts-Plateaux indochinois](#) et la Société de recherches au Vénézuéla.

Le rapport fait entrevoir également l'avenir intéressant que doit avoir la participation sociale dans la Compagnie française des pétroles, chargée par l'État de gérer les intérêts français dans l'exploitation des pétroles de Mossoul.

---

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS  
(*L'Économiste européen*, 6 décembre 1929)

Les actionnaires du Crédit mobilier français se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 22 novembre 1929 sous la présidence de M. Luquet, président du conseil d'administration.

Le Crédit mobilier français a été à même de tirer parti de toutes les circonstances favorables qui se sont produites eu cours de l'exercice et est heureux de constater un sensible développement de son activité. Les produits bruts sont en progression marquée, atteignant un total de 23 millions 373.907 fr. 72 contre 19.700.612 fr. 85. Les produits nets ne sont, eux aussi, nettement accrus. Ces résultats satisfaisants permettent au Conseil de proposer à l'Assemblée de maintenir le même dividende que l'année dernière, tout en faisant face à la totalité des dépenses faites ou engagées

durant le cours de l'exercice pour l'achèvement de ses constructions nouvelles, qui n'apparaîtront plus dans ses comptes.

Les frais généraux ont augmenté d'une manière assez appréciable. C'est, pour partie, le résultat des mesures d'ensemble que la Société a cru devoir adopter en faveur de son personnel; comme conséquence de la stabilisation monétaire, elle a en effet incorporé les indemnités pour cherté de vie dans les traitements proprement dits; en même temps, ces traitements ont bénéficié d'une majoration générale. Mais la cause la plus importante de l'augmentation réside dans l'accroissement des impôts dont le montant est supérieur de 30 % à celui de l'année précédente et représente près de 36 % du total des frais d'exploitation.

Au cours de l'exercice, le Crédit mobilier français a poursuivi les opérations de rachat de cinq cents parts bénéficiaires, pour une somme de 366.152 francs, soit au prix moyen de 732 fr. 30 par part. Le nombre de parts rachetées à la clôture de l'exercice atteignait 8.800 et le pourcentage réservé aux actionnaires dans le surplus de bénéfices distribuables qui était à l'origine de 75 % est actuellement de 83,8 %. En outre, l'assemblée a autorisé le conseil à continuer les rachats en question pendant l'exercice 1929-1930, à un prix ne dépassant pas 1.100 francs par titre, frais compris.

Le Crédit mobilier français a, comme par le passé, donné tout son concours aux émissions effectuées par l'État ou avec sa garantie. Il a participé au placement des obligations de la Caisse Autonome de Gestion des Bons de la Défense Nationale, [du Gouvernement Général de l'Afrique Equatoriale Française](#), du Groupement pour la Reconstitution par l'Industrie Nationale de l'Outillage Sinistré, du Groupement des Industriels Sinistrés, des obligations de la Ville de Paris, des Bons à lots de l'Exposition Coloniale Internationale de 1931.

Le Royaume de Bulgarie ayant émis, sous les auspices de la Société des Nations, un grand emprunt de stabilisation, le Crédit mobilier français a pris une part dans l'émission de la tranche de cet emprunt réservée au marché français. Il a également contribué au placement des obligations de la Caisse Autonome des Monopoles du Royaume de Roumanie.

Avec les principales banques de la place, il a coopéré à l'augmentation de capital de la Banque de Paris et des Pays-Bas et à celle de la Banque de l'Union Parisienne.

Il a aussi prêté son concours aux augmentations de capital effectuées par les sociétés suivantes : Société Générale de Constructions Electriques et Mécaniques, Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt, Compagnie des Forges et Aciéries de Huta-Bankowa, Société des Usines de Fabrication de Tubes et des Forges de Sosnowice, Banque Syndicale de Paris, [Compagnie Mobilière Parisienne et Coloniale\\*](#), Société Immobilière des Voitures à Paris, Raffinerie de Pétrole du Nord, Compagnie Générale du Gaz pour la France et l'Etranger.

D'autre part, le Crédit mobilier n'a pas cessé de s'intéresser au développement des sociétés suivantes : Société des Ciments et Chaux de Neufchâtel, [Compagnie de recherches et d'exploitations minières](#), [Compagnie Coloniale de la Côte d'Ivoire](#), [Compagnie Cotonnière des Nouvelles-Hébrides](#) et Société des Eaux de Scutari-Kadikeuy. Enfin, il a pris une part d'intérêt dans plusieurs autres entreprises, telles que le Comptoir Général des Métaux Précieux, la Compagnie Industrielle des Bois contreplaqués, la Compagnie des Eaux Minérales et Thermales de Brides-les-Bains et Salins-Moutiers, [la Société Agricole et Industrielle de Cam-Tiem et la Compagnie Equatoriale de Mines](#). Il est intervenu avec d'autres établissements dans la formation ou la réorganisation d'importants groupements, tels que la Société Financière de Transports et d'Entreprises Industrielles, la Compagnie Financière d'Exploitation Hydro-Electriques et [la Banque Foncière Métropolitaine et d'Outre-Mer](#). Il a participé, enfin, à la constitution du [la Compagnie des Hauts-Plateaux Indochinois](#) et de la Société Française de Recherches au Vénézuéla (Pétroles), et à celle de la Société Financière d'Entreprises Electriques (sous le régime hollandais, au capital initial de 10.030.000 florins).

Si nous examinons le bilan, nous constatons que, à l'Actif, l'ensemble des disponibilités immédiates ou à très court terme, c'est-à-dire les Espèces en caisse et dans les banques, les Effets en portefeuille et Bons de la Défense Nationale et les Reports, se totalise par 113.342.073 fr. 32 contre 180.916.950 fr. 76 l'année dernière : cette différence résulte des nombreux emplois de fonds qui ont procuré le surcroît de l'activité de la société ; les Comptes courants débiteurs sont, en effet, passés de 71.047.343 fr. 99 à 78.752.281 fr. 78 et le compte Portefeuille : Rentes, Actions, Obligations de 36.168.325 fr. 80 à 59.154.329 francs. Le compte Participations financières est également en sensible augmentation, passant de 7.650.201 fr. 52 à 23.906.828 fr. 64. Enfin, le total du bilan s'élève à 292.939.185 fr. 43 contre 311.749.792 fr. 83 l'année dernière. Au Passif : aucun changement important n'est à signaler.

Au compte de Profits et Pertes, le solde bénéficiaire de l'exercice 1928-1929 s'élève à 11 millions 760.290 fr. 40; la répartition a eu lieu comparativement avec celle de l'exercice précédent comme suit :

Répartition	1927-28	1928-29
Réserve légale	527.943 07	588.014 52
Premier dividende	5.000.000 00	5.000.000 00
Dividende complémentaire	3.000.000 00	3.000.000 00
Parts bénéficiaires	337.071 53	382.681 10
Tantième au conseil	503.091 85	617.227 59
Report à nouveau	1.190.755 11	2.172.367 19
Total	10.558.861 56	11.760.290 40

Le dividende attribué aux actions pour l'exercice 1928-29 a été maintenu au chiffre de 40 fr. Il a été mis en paiement à partir du 2 décembre 1929 sous déduction des impôts résultant des lois de finances.

F. Modau.

---

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS  
(*Les Annales coloniales*, 7 décembre 1929).

L'assemblée ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 22 novembre sous la présidence de M. [André] Luquet, président du conseil d'administration, assisté de MM. Dornes et Mareuse en qualité de scrutateurs, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1929 présentant un solde bénéficiaire de 11.760.200 fr. 40 contre 10.558.861 fr. 56 pour l'exercice précédent. Le dividende brut a été fixé à 40 francs par action payable à partir du 2 décembre 1929.

MM. Jean-Charles Charpentier, Étienne Chauvy et Maurice Paléologue, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le prix de rachat des parts bénéficiaires a été fixé à 1.100 francs par titre frais compris (coupon n° 20 détaché) pour l'exercice 1929-1930.

Le rapport du conseil indique que la société n'a pas manqué de profiter des conséquences de la stabilisation monétaire, en dépit des ajustements restant encore à

opérer dans le domaine national, particulièrement en ce qui touche le taux excessif des charges fiscales. Les produits bruts de l'exercice, en progression marquée, atteignent 23.373.907 fr. 72 contre 19.700.612 francs 85. Le conseil propose le maintien du dividende mis en distribution l'exercice précédent en raison des dépenses engagées pour les travaux et constructions nouvelles ; les travaux ayant pris fin dans les derniers mois de l'année écoulée, cette charge n'apparaîtra plus désormais dans les comptes.

L'augmentation des frais généraux résulte des mesures adoptées en faveur du personnel, et surtout de l'augmentation de 30 % enregistrée sur les impôts, par rapport à l'année dernière, lesquels représentent à eux seuls près de 36 % des dépenses d'exploitation.

En terminant, le président a dit que, sans pouvoir donner d'indications sur les résultats de l'exercice en cours, lesquelles seraient prématurées, on avait du moins l'assurance que l'activité de la Société ne s'était nullement ralentie durant les premiers mois de l'exercice.

---

Crédit mobilier français  
(*Le Temps*, 15 janvier 1930)

L'assemblée des porteurs de parts tenue le 9 janvier, après avoir pris acte de la démission de M. Urruty <sup>21</sup>, a nommé comme représentants MM. Georges Guibert et Charles Faye, et comme représentants suppléants MM. Louis Grenet et Planquet.

---

Crédit mobilier français  
(*Le Temps*, 24 novembre 1930)

Le Crédit mobilier français est la première des grandes banques françaises qui, par ordre de date, ait été appelée à rendre compte des résultats obtenus au cours d'une période marquée par la crise mondiale, et à ce titre, les déclarations du conseil aux actionnaires étaient attendues avec un réel intérêt.

La crise déterminée par la baisse considérable du cours des denrées et des matières premières est considérée comme grave parce qu'elle est l'indice d'une surproduction généralisée et qu'elle traduit la rupture d'équilibre dans l'économie mondiale ; ce serait une erreur de la considérer comme « un fait purement passager, et il est probable qu'un assez long délai sera nécessaire pour que les ajustements indispensables entre la production et la consommation du monde soient réalisés.

Mais il faut constater que sa répercussion sur la marche des affaires en France en a été atténuée. Seul, le marché des valeurs mobilières, qui avait été, au lendemain de la stabilisation, exagérément surchauffé par l'intervention des places étrangères, a payé un tribut particulièrement sévère à la dépression, lorsque le reflux de ces places s'est produit.

Mais notre situation financière générale, à la faveur de la grande abondance des capitaux, de l'abaissement progressif du loyer de l'argent, bien loin d'avoir été ébranlée par la crise, apparaît comme fortifiée et raffermie. Le marché français sort grandi de l'épreuve et qualifié par son équilibre et ses ressources pour reprendre sur les marchés étrangers le rôle prédominant qu'il jouait avant la guerre.

---

<sup>21</sup> François Urruty : administrateur délégué des Mines de Malfidano (Sardaigne), administrateur de diverses sociétés minières (Chellala, Djebel Ressas, Djendli, Ouasta-Mesloula), président de Minerais et métaux, administrateur à partir de 1935 des Phosphates tunisiens, président de la Compagnie foncière de Tunisie, administrateur de l'Orfèvrerie Christofle, des Couleurs zinciques. Décédé à Paris le 5 mars 1941.

Les résultats de l'exercice communiqués à l'assemblée, s'ils témoignent d'une marche volontairement ralentie et d'une réserve commandée par les circonstances, montrent que la banque a exercé avec succès et maintenu son activité comme banque d'affaires dans des directions multiples. Le compte de profits et pertes, s'il montre un léger fléchissement dans les produits bruts, se solde par un bénéfice un peu supérieur à celui du précédent exercice

### Compte de Profits et pertes

	1929-1930	1928-1929
Commis., intérêt bénéfiques	20.617.832	23.373.903
Frais généraux	8.739.984	8.187.859
Solde	11.877.848	15.186.049
Amortissement immobilier	—	3.425.759
Solde bénéficiaire	11.877.848	11760 290

Ces résultats auraient permis une répartition au capital plus élevée que celle de l'exercice précédent. Le conseil a estimé que, dans les circonstances actuelles, il était plus conforme à l'intérêt des actionnaires, tout en maintenant le dividende à 40 francs, de renforcer le report. Les prélèvements sur les bénéfices de l'exercice affectés à la réserve légale et aux reports ressortent ainsi à près de 3 millions, soit près de 3 % du capital social.

Il est facile de dégager de l'examen du bilan que l'activité de la banque s'est exercée plus particulièrement sur le marché des valeurs mobilières. Les émissions d'obligations effectuées avec la garantie de l'État, les émissions du département de la Seine, de la ville de Paris et du Crédit foncier, accueillies avec le succès que l'on sait, lui ont permis de satisfaire aux demandes de sa clientèle dans les conditions les plus favorables pour elle à raison de l'autorité dont elle jouit dans le consortium des grands établissements.

Elle a participé aux augmentations de capital d'un certain nombre de sociétés industrielles importantes et notamment de la Société d'électrometallurgie de Dives dont, les obligations ont été également placées avec un vif succès.

Dans l'ordre des opérations d'un caractère international, le Crédit mobilier s'est intéressé à la création de la Banque des règlements internationaux et au placement des obligations de l'emprunt 5 1/2 % du gouvernement allemand (plan Young).

Il y a lieu également de signaler d'une manière spéciale la participation, prise de concert avec les principaux établissements financiers de la place, dans la constitution de la Banque française d'acceptation qui paraît appelée à jouer un rôle très utile au pays dans le financement du commerce avec l'étranger.

D'autre part, [l'établissement s'est intéressé à la Compagnie des recherches minières de l'Oubangui](#) <sup>22</sup>, à la Société franco-persane de recherches, ainsi qu'à deux sociétés de mines d'étain au Pérou et en Bolivie.

Les bénéfices de l'exercice ont été répartis comme il suit :

### Répartition du bénéfice

<sup>22</sup> Probablement la la Compagnie générale de recherches minières de l'Oubangui (CGRMO), filiale de la Compagnie équatoriale de mines.

Bénéfices	11.877.848
Prélèvement pour la réserve légale : 593.892	
Premier dividende de 25 francs par action : 5.000.000	
	5.593.888
Reste à répartir	<u>6.283.936</u>

La répartition de ce solde doit s'effectuer dans les conditions suivantes

83,8 % aux actionnaires	5.265.955
6,2 % aux parts bénéficiaires	389.605
10 % au conseil d'administration	628.396
Total	<u>6.283.936</u>

Sur la somme de 5.265.955 fr. revenant aux actionnaires, il a été prélevé 3 millions correspondant à une répartition de 15 francs par action, pour porter le dividende à 40 francs, comme pour l'exercice précédent. Le solde, soit 2.265.955 francs, a été porté au compte « solde reporté des exercices antérieurs appartenant aux actionnaires » qui atteindrait ainsi 5.353.982 francs. Les parts de fondateur reçoivent au nominatif 52 fr. 78, au porteur 48 fr. 09.

Le conseil avait été autorisé par une décision de la précédente assemblée générale à poursuivre le rachat des parts de fondateur de la société sur la base d'un prix de 1.100 francs. Ce prix ayant été inférieur aux prix demandés, le conseil a été autorisé à poursuivre le rachat des parts au moyen du « solde reporté des exercices antérieurs appartenant aux actionnaires » sans limitation de temps ni de prix. Le blanc-seing que reçoit le conseil sera certainement utilisé avec le souci de ménager les intérêts des actionnaires qu'il a toujours montré.

Le rapprochement du bilan au 30 juin dernier avec les deux bilans précédents permet de se rendre compte, en même temps que d'une situation de trésorerie très forte, de la façon remarquable avec laquelle la banque a su s'adapter à l'état économique et financier du moment :

#### BILAN AU 30 JUIN (EN 1.000 fr.)

	1930	1929	1928
ACTIF			
Espèces en caisse et banques, effets en portefeuille et bons de la Défense.	111.448	75.817	112.820
Reports et avances garanties	20.429	38.092	69.084
Comptes courants débiteurs et par acceptations	85.470	84.452	75.047
Portefeuille rentes, actions, obligations	62.369	59.154	36.168
Participations financières	10.249	23.907	7.650
Impôts à recouvrer et divers	3.291	4.055	3.518

Immeubles	7.463	7.462	7.462
	<u>304.718</u>	<u>292.939</u>	<u>311.749</u>
PASSIF			
Capital	100.000	100.000	100.000
Réserves	13.217	12.629	12.101
Comptes courants créditeurs et dépôts	168.659	159.172	181.348
Acceptations et divers à payer	7.885	7.771	7.344
Reports antérieurs appartenant aux actionnaires	3.088	1.607	397
Bénéfices de l'exercice	11.878	11.760	10.559
	<u>304.718</u>	<u>292.939</u>	<u>311.749</u>

Le montant global du bilan est en augmentation de 11 millions.

L'accroissement des comptes créditeurs est limité à 9 millions. Les banques d'affaires comme le Crédit mobilier n'ont aucune propension, en période de dépression financière, à pousser vers une augmentation de leur compte de dépôt. N'étant pas outillées pour la pratique de l'escompte commercial courant, elles ne peuvent mettre en portefeuille que du papier de premier crédit qui, en temps d'argent très bon marché, ne constitue qu'un élément de productivité très médiocre. Si le poste « espèces en caisse et portefeuille » apparaît en augmentation de 35 millions, en réalité le portefeuille entre seulement dans cette progression pour 7 millions.

C'est pour ce même motif que les reports se présentent en régression de 38 à 20 millions. Cette diminution de 18 millions s'explique naturellement à la fois par la baisse continue du taux des reports et par le marasme de la Bourse où le volume des engagements a subi une très forte réduction.

Le marché n'a à aucun moment, été véritablement préoccupé, au cours de cette période, de la situation générale. Les banques ont dû, toutefois, prendre des mesures pour fortifier leurs disponibilités et parer à toute aggravation, du malaise. C'est à ce devoir de prudence que le Crédit mobilier paraît avoir obéi en réduisant dans une mesure importante le chiffre de ses participations financières et en le ramenant de 24 à 10 millions.

C'est à ce même sentiment qu'est dû le renforcement de son encaisse de 47 à 75 millions.

La situation de trésorerie se trouve donc encore assez sensiblement fortifiée par comparaison avec celle qui ressortait au précédent bilan. Le passif exigible se trouve représenté par les éléments suivants :

	1930	1929
Disponibilités immédiates (caisse, portefeuille et reports)	78 %	71 %
Comptes courants débiteurs	53 %	53 %
Portefeuille titres	43 %	52 %

Les grosses encaisses représentent pour les banques une véritable immobilisation de capitaux improductifs. Mais en période d'incertitude, c'est un sacrifice que la prudence commande et qui trouve, du reste, ses compensations.

Il se dégage de l'examen tant des résultats que de la situation financière l'impression très nette que la dépréciation actuelle en Bourse des actions du Crédit mobilier français est tout à fait excessive. Le cours de 720 qui est pratiqué en capitalisant le revenu brut à 5,55 % ne tient qu'un compte insuffisant des résultats obtenus depuis dix ans qui ont permis de répartir des dividendes ininterrompus et progressifs allant de 30 francs en 1921 à 40 francs en 1929 et 1930. Il ne tient aucun compte des réserves probablement importantes représentées par les valeurs et participations qui constituent le portefeuille. Il ne tient pas compte davantage des perspectives d'activité et de profits correspondant aux opérations financières considérables que la constitution de l'outillage national [et la mise en valeur de notre domaine colonial](#) auront pour conséquences.

---

#### LES PARTS DU CRÉDIT MOBILIER (*Le Journal des finances*, 28 novembre 1930)

Depuis longtemps, le Crédit mobilier poursuit le rachat de ses parts bénéficiaires.

Tous les ans, le conseil d'administration faisait voter, par les actionnaires, une résolution spéciale fixant le prix de rachat maximum jusqu'auquel il pouvait acheter ces parts (ainsi, l'assemblée de 1928 l'avait fixé à 800 fr. ; l'assemblée de 1929, à 1.100 fr.).

Rompant avec cette tradition, le conseil, encore qu'il en eut, l'année dernière, affirmé l'utilité, a demandé à l'assemblée du 20 novembre, de ne pas fixer de prix limite et de lui laisser le soin d'apprécier suivant les circonstances, jusqu'à quel cours il convenait de racheter les parts.

Il a justifié sa proposition à laquelle il a été fait droit par le fait qu'il ne lui avait pas été possible depuis la précédente réunion, en raison de la limitation du prix de rachat, de racheter une seule part.

Cependant, on a voulu donner diverses interprétations à cette transformation ; on a même laissé entendre qu'elle pouvait donner lieu à certaines spéculations. C'est peu probable. Le Crédit mobilier a été, jusqu'ici très ménager des intérêts de ses actionnaires et, du reste, les parts, dont le marché est fort rétréci, qui ont été traitées en dernier lieu le 5 novembre, à 1.400, n'ont jamais coté moins depuis le 1<sup>er</sup> janvier, de 1.326.

---

#### Crédit mobilier français (*Les Documents politiques*, décembre 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 20 novembre, sous la présidence de M. Luquet, a approuvé les comptes de l'exercice 1929-1930, clos le 30 juin dernier et se soldant par un bénéfice net de 11.877.848 francs, non compris le report antérieur de 3.088.026 francs. La répartition suivante a été adoptée : 5 % à la réserve légale, 593.892 francs ; premier dividende de 20 francs par action, 5 millions ; aux actionnaires, 5.265.955 francs ; aux parts bénéficiaires, 389.605 francs ; au conseil d'administration, 628.395 francs. Sur la part revenant aux actionnaires, il a été décidé de prélever une somme de 3 millions de francs permettant une attribution supplémentaire de 15 francs par titre, portant le dividende de l'exercice à 40 francs. Le surplus de 2.265.955 francs vient s'ajouter au solde report des exercices antérieurs appartenant aux actionnaires, lequel s'élève ainsi à 5.353.981 francs.

MM. le marquis [Georges] de Créqui-Montfort, Paul Eonnet et Raphaël-Georges Lévy, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES TÉLÉPHONES  
(*Le Temps*, 2 mars 1931)

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de ... MM. André Luquet, vice-président, et Henri Girche, administrateur de la Société d'électro-métallurgie de Dives [suite au rapprochement Dives-Compagnie générale d'électricité.]

---

Crédit agricole hypothécaire de Roumanie  
(*Le Temps*, 13 mars 1931)

[...] Le capital sera souscrit pour la moitié environ par le gouvernement roumain et pour l'autre moitié par un groupement de participants français, belges, américains, allemands, néerlandais, suédois, anglais, suisses et roumains.

Le groupe franco-belge, constitué sous la direction de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], comprendrait les établissements suivants :...le Crédit mobilier français\*.

---

Crédit mobilier français  
(*Les Documents politiques*, novembre 1931)

Réunis en assemblée ordinaire le 21 novembre, sous la présidence de M. Luquet, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice écoulé. Ils se soldent, au 30 juin 1931, en bénéfice de 7.096.527 francs, auquel s'ajoute un report à nouveau précédent de 5.353.981 francs.

Le solde disponible a été réparti comme suit :

Réserve légale, 354.82.6 francs ; premier dividende de 20 francs par action, 5 millions ; aux parts, 95.793 francs ; au conseil, 1741.170 fr. ; Dividende supplémentaire de 10 fr. par action, 2 millions ; rachat de 700 parts, 848.345 fr. ; report à nouveau, appartenant aux actionnaires, 3.977.373 francs.

MM. Pierre Boucheron et le comte de Bourbon-Busset ont été réélus administrateurs.

[Commissaires aux comptes : Daniel-Mayer et L. Grohin. ]

Le dividende, fixé à 35 francs brut par action, sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> décembre, à raison de net 29 fr. 66 au nominatif et 27 fr. 42 au porteur.

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES  
(*Le Temps*, 11 janvier 1932)

[...] En termes assez vifs, un actionnaire a fait le procès de la gestion du conseil.

.....  
15.575 actions du Crédit mobilier [français] ont été également acquises, selon lui, et la société perd, de ce chef, 4.565.000 francs. [...]

---

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS  
(*Le Journal des débats*, 12 mai 1932)

L'assemblée extraordinaire du 10 mai a approuvé le projet de fusion avec la Banque de l'union parisienne et a donné tous pouvoirs nécessaires au conseil d'administration pour en poursuivre la réalisation définitive.

Le Crédit mobilier français se trouvera dissous de plein droit et en état de liquidation.

L'assemblée a nommé en qualité de liquidateur la Banque de l'union parisienne. La proposition faite aux porteurs de parts au cours de l'assemblée du 4 mai a été définitivement ratifiée.

---

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE  
(*Le Temps*, 28 mai 1932)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 27. mai après avoir entendu la lecture du rapport de M. Henry Davezac, commissaire désigné par l'assemblée générale du 6 mai, a ratifié les conclusions de ce rapport approuvant les conditions de l'apport fait, à titre de fusion, par le Crédit mobilier français et constaté la réalisation définitive de l'opération ainsi que de l'augmentation de capital de 200.000.000 de francs à 300.000.000 qui en est la conséquence.

L'assemblée a, en outre, ratifié la nomination, comme administrateurs, de MM. André Luquet, Étienne Chauvy, le comte de Charnières, Jean-Charles Charpentier, le marquis de [Georges] Créqui-Montfort, le marquis [Jacques] de Ganay, et M. Maurice Paléologue, précédemment administrateurs du Crédit mobilier français.

Réuni à l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration a nommé membres du comité de direction MM. Jean-Charles Charpentier, Étienne Chauvy, le marquis de Créqui-Montfort et M. André Luquet. Il a désigné M. André Luquet comme vice-président et M. Étienne Chauvy comme administrateur délégué. M. Marcel Martin du Gard a, d'autre part, été nommé directeur.

---

1932 (mai) : fusion Banque de l'union parisienne\* et du Crédit mobilier français qui occupait le troisième rang parmi les banques de placements en France.

1938 : annexion Autriche par III<sup>e</sup> Reich > abandon du holding sidérurgique ayant survécu à la nationalisation des chemins de fer.

1941 : nationalisation des chemins de fer espagnols par Franco.